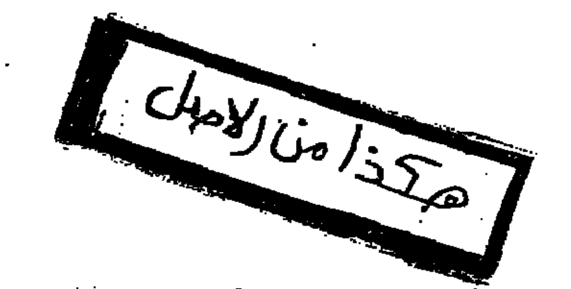


TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA
■ Le Mondial de tous les records télé
■ Les grandes affaires du Net (1)



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16633 – 7,50 F - 1,13 EURO — DIMANCHE 19 - LUNDI 20 JUILLET 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Une cour pénale internationale est née

● Un demi-siècle après le procès de Nuremberg, la création de cette instance a été décidée par 120 pays, malgré l'opposition des Etats-Unis ● Ses compétences s'étendront aux génocides et aux crimes contre l'humanité ● Elle aura un rôle de prévention des conflits et de dissuasion

A L'ISSUE d'une négociation-marathon, la communauté des Etats réunis à Rome sous les auspices des Nations Unies a approuvé, vendredi 17 juillet, le projet de création d'une instance qui portera le nom de Cour pénale internationale, *destinée à juger, et mieux encore prévenir par la dissuasion, les crimes les plus graves*. Les Etats-Unis, jugeant ce projet trop contraignant, figurent parmi les sept pays qui ont voté contre le texte, finalement adopté par 120 des 160 participants.

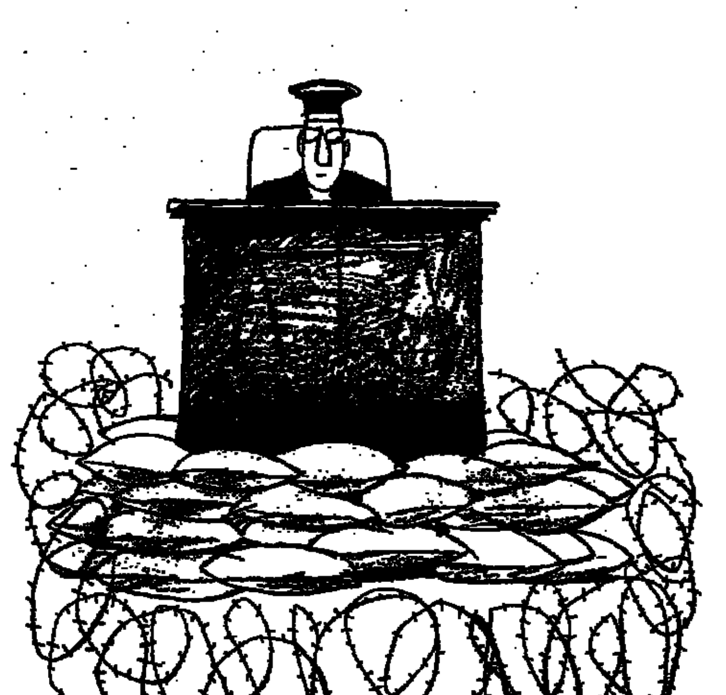
La Cour, qui siégera à La Haye, aura compétence sur quatre catégories de crimes reconnus en droit *international : génocide, crimes* contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression. Des divergences d'interprétation quant aux définitions des crimes et des compétences demeurent, ainsi que dans les procédures permettant de saisir cette instance.

Le traité souffre du clivage apparu entre morale et politique. Plus exactement, entre les partisans d'une justice absolue et les défenseurs du pouvoir des Etats.

La France a joué un rôle moteur dans l'élaboration de ce texte, souhaité depuis longtemps, dont les sources remontent aux combats humanistes du début du XX[e] siècle. Cependant, dans la négociation, Paris a adopté des positions qui l'ont distancé des Etats les plus radicaux. L'un des articles les plus contestés, l'article 111, introduit implicitement une notion de droit international *« à la carte »* en permettant, au moins provisoirement, à tout signataire d'échapper aux obligations auxquelles il a pourtant souscrit.

Aucun des participants à la conférence n'a cependant contesté l'utilité de cette juridiction nouvelle. Elle constitue un premier pas pour une prévention à l'échelle planétaire des comportements de violence. Le traité entrera en vigueur lorsque 60 Etats l'auront ratifié, ce qui suppose, dans de nombreux pays – dont la France –, des révisions constitutionnelles. La Cour ne sera pas installée avant trois ou *quatre ans. Une conférence de révision* de ses statuts est prévue d'ici sept ans.

Lionel Jospin a salué dans cette décision *« un progrès majeur de la conscience universelle »*.



Lire page 2



TEMPSPORT

Les Festina exclus du Tour

POUR la première fois dans l'histoire du Tour de France, une équipe professionnelle a été exclue. Les neuf coureurs de la formation Festina n'ont pas été autorisés à prendre le départ de la septième étape. La direction du Tour de France a pris cette décision après que le directeur sportif de Festina, Bruno Roussel, eut reconnu, devant les enquêteurs, que ses coureurs se dopaient. Il a été mis en examen et incarcéré, ainsi que Eric Ryckaert, médecin de l'équipe à laquelle appartient Richard Virenque.

Lire pages 14 et 15

Sang contaminé : trois anciens ministres renvoyés devant la Cour de justice

LA COMMISSION d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) a décidé, vendredi 17 juillet, de renvoyer les trois anciens ministres socialistes Laurent Fabius, Edmond Hervé et Georgina Dufoix devant la formation de jugement de la CJR pour *« homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes »*. La commission d'instruction a écarté la *« complicité d'empoisonnement »* et requalifié les faits en *« homicides involontaires »*, délit passible de trois ans d'emprisonnement et 300 000 francs d'amende. Elle n'a pas suivi non plus les réquisitions de non-lieu du procureur général près la Cour de justice de la République Jean-François Burgelin. Le *ministère public et les trois prévenus* peuvent se pourvoir en cassation contre cette décision qui constitue une première dans l'histoire de la V[e] République.

Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 10

Les chasseurs chassent...

AVEC l'ouverture de la chasse aux oiseaux migrateurs, *samedi 18 juillet dans* quatorze départements, la France se met en infraction avec la réglementation européenne. Bruxelles a ressenti le vote de la loi du 3 juillet, adoptée par une majorité de parlementaires socialistes malgré l'avis contraire de Lionel Jospin et de Dominique Voynet, comme un affront. La Commission européenne cherche à faire condamner la France par la Cour de justice en demandant une astreinte quotidienne de 700 000 francs pour non-respect de la directive oiseaux, concernant essentiellement les ortolans. Paris tente de renouer le dialogue avec Bruxelles et d'élaborer un nouveau projet de loi, plus consensuel, sur la chasse.

Lire page 5

Le « père » de l'Espagne devient grand-père

MADRID
de notre correspondante

Le bébé le plus attendu d'Espagne est né, finalement – à 2 h 16 ou 2 h 38 du matin, selon les versions – vendredi 17 juillet. Et, grande *nouvelle, car jusqu'au bout les parents* n'avaient rien voulu savoir, c'est un garçon : Felipe, Juan, Froilan de Todos Los Santos. Le pays tout entier suspendu, depuis la veille, aux flashes télévisés et aux bulletins radio qui l'aidaient à tromper cette longue attente, dans une chaleur d'apocalypse, a pu enfin se détendre : la succession au trône est une nouvelle fois assurée. Car ce petit être fripé et gazouillant, lointain descendant de notre grand Louis XIV, dont on nous dit qu'il pèse 3 690 grammes, mesure 52 centimètres et, d'après sa mère, l'infante Doña Elena, « a déjà une tête de Bourbon », sera désormais le troisième dans l'ordre de succession, derrière son oncle le prince Felipe, le célibataire le plus convoité du moment, et sa mère, Elena, duchesse de Lugo.

Le roi Don Juan Carlos, qui faisait déjà figure de « père » de la nation et de la démocratie espagnole, est donc grand-père. *« C'est une sensation très agréable »* a-t-il déclaré, se permettant juste ce qu'il fallait d'émotion devant les caméras, non sans avoir, en grand professionnel, remercié les journalistes, hébétés de chaleur et de fatigue, qui campaient depuis deux jours autour de la clinique. Depuis, il n'est question dans les médias que du petit Felipe, Juan, Froilan de Todos Los Santos, bien sûr, mais surtout de son royal grand-père : *« Le roi a dit... le roi a souri... Le roi a plaisanté, etc. »* Ce dernier, qui reste le personnage de loin le plus populaire d'Espagne, s'est attiré ainsi un regain supplémentaire de popularité.

De quoi faire rêver quelques-uns, qui n'ont pas tant de facilités. Le chef du gouvernement, José Maria Aznar par exemple, qui est bien placé dans les sondages, mais sans plus. Après tout, il a tenu ses promesses : emmener l'Espagne dans le wagon de tête de l'euro et redresser l'économie. Il a aussi, après quelques petits ratés en diplomatie, multiplié la présence espagnole et entrepris de grands voyages à l'étranger. Mais rien n'y fait, M. Aznar ne décolle pas dans les sondages. Petitement en tête, il est talonné par deux socialistes, *M. Gonzalez, qui n'est plus au* gouvernement, et M. Borrell, le candidat socialiste pour les futures élections, qui n'y est pas encore. C'est agaçant, mais que faire ? Tout le monde n'ayant pas la chance de pouvoir s'enrouler dans les couleurs nationales, à l'occasion d'une finale réussie du Mondial de football, José Maria Aznar s'en est pris à son messager : le porte-parole en titre, le fidèle entre les fidèles, le secrétaire d'Etat à la *communication, Miguel Angel Rodriguez,* abruptement remercié l'autre semaine.

Certes, M. Rodriguez avait, dans son style très particulier, plus char d'assaut que salonard, indisposé un certain nombre de partenaires du gouvernement, à commencer par les autonomistes basques et catalans. Mais, en le plaçant à ce poste, on savait comment il s'y comporterait. Son remplaçant direct, venu du ministère de la culture, aura un rôle plus discret et sera chapeauté par le très diplomate ministre de l'industrie, *Josep Piqué*, un Catalan qui n'appartient pas de surcroît au Parti populaire de M. Aznar. Bref, un appel d'air frais, basé sur des consignes *« d'ouverture et de dialogue »*, destinées à modifier et *« adoucir »* l'image du gouvernement conservateur. Difficile de faire plus pour l'instant : dans l'art *d'être grand-père*, l'avantage restera au roi pour longtemps, les enfants de M. Aznar étant encore adolescents.

Marie-Claude Decamps



■ Les savants de Bonaparte

Ingénieux, inventifs, les médecins de l'armée d'Orient vont donner toute leur mesure lors de la terrible campagne de Syrie... Le sixième volet du feuilleton de Robert Solé, illustré par Jacques Ferrandez. p. 8 et 9 et notre grand jeu de l'été p. 22

Retour au pays



ROBIN RENUCCI

IL ORGANISE les premières Rencontres internationales théâtrales de Haute-Corse, dans le Giussani. Enfant du pays, le comédien Robin Renucci a bâti dans l'île sa maison de pierre en renouant avec les usages ancestraux.

Lire p. 20, les festivals p. 18 et 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 719 - 7,50 F

Charles Pasqua à contre-emploi

EN PREMIÈRE page du *Figaro*, vendredi 17 juillet, l'information est en bas de page. A droite. Banalisée. Ecrasée entre le marché de l'art qui se redresse et une information sur l'affaire du sang contaminé. Elle ne pèse rien face aux menaces fiscales qui se précisent – *le titre du jour* – et pas beaucoup plus au regard de l'entretien que Mick Jagger, le chanteur des Rolling Stones, accorde à ce quotidien. Charles Pasqua ne ferait-il plus recette à droite ? Ou bien l'ancien ministre de l'intérieur désoriente-t-il à ce point que sa proposition de régularisation de tous les sans-papiers, avancée dans *Le Monde* – 70 000 des 150 000 dossiers *déposés* ont été rejetés – ne mérite pas plus que quatre mots : « La volte-face de Pasqua » ?

Le jugement est succinct, mais il traduit de façon saisissante l'impression créée par ces déclarations. En faisant cette proposition généreuse, après avoir été l'auteur de la loi répressive de 1993 qui porte son nom, sur la *« maîtrise de l'immigration »*, Charles Pasqua est à contre-emploi.

Il y a cinq ans, son texte rendait les régularisations plus difficiles. Il y a donc un certain paradoxe à vouloir les rendre plus aisées aujourd'hui.

Si ce changement de pied provoque le trouble à droite, car il déstabilise l'opposition, il est accueilli avec satisfaction parmi les organisations et les associations qui soutiennent les sans-papiers. Elles ne manqueront pas de s'en prévaloir. Le contre-emploi continue, même si l'accueil favorable est tout de même mâtiné de malice. La proposition pèche, en effet, du côté de la crédibilité, et Jean-Pierre Chevènement a beau jeu de dire que *« M. Pasqua s'amuse »*.

En dehors des réactions au premier degré venant de la droite, celle du ministre de l'intérieur en titre illustre le registre choisi par les partenaires *de la gauche « plurielle »* pour répondre à Charles Pasqua : l'ironie.

Olivier Biffaud

Lire la suite page 10

■ Fin de la visite d'Hafez El Assad

Au terme de sa visite à Paris, le président syrien ne s'oppose plus à une conférence multinationale de paix. p. 3

■ Rupture entre Bouygues et Bolloré

Martin et Olivier Bouygues veulent dénoncer le pacte conclu en décembre avec Vincent Bolloré. p. 12

■ La mort de Roger Quilliot

L'ancien ministre socialiste s'est donné la mort vendredi. Il explique dans une lettre que nous publions les raisons de son acte. p. 11 et 22

DIPLOMATIE La création d'une Cour pénale internationale (CPI), qui siégera à La Haye, appelée à juger et *prévenir par la dissuasion* les répétitions de grandes tragédies telles que l'Holocauste, a été approuvée, vendredi 17 juillet, à l'issue des négociations qui se tenaient à Rome sous l'égide des *Nations unies. Sur* 160 *pays représentés* par leurs experts et hauts fontionnaires, 120 pays ont adopté le projet de statut. ● LES COMPÉTENCES de la Cour *couvrent* les *crimes* de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression. Après ratification du traité par soixante Etats, cette nouvelle instance sera mise en place dans un délai de trois ou quatre ans. ● LES ETATS-UNIS *figurent* parmi les sept pays *qui ont voté contre*, par insatisfaction envers le compromis final intervenu entre tenants d'une justice *absolue* et partisans du réalisme.

Une Cour pénale contre les crimes majeurs dans le monde

Un projet de statut instaurant cette instance internationale, qui verra le jour d'ici à trois ou quatre ans, a été adopté, à Rome, à l'issue de laborieuses tractations par 120 pays sur les 160 représentés à la conférence. Les Etats-Unis ont voté contre

ROME
de notre envoyée spéciale

Le traité créant une Cour pénale internationale a été adopté, vendredi 17 juillet, au terme de la conférence qui était réunie à Rome sous l'égide des Nations unies. Sur cent soixante pays inscrits, cent vingt ont approuvé le projet de statut de cette cour mis au point pendant les négociations, sept Etats, parmi lesquels les Etats-Unis, ont voté contre, vingt et un se sont abstenus et douze n'ont pas pris part au vote.

Cinquante ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme et cinquante ans après la signature de la Convention internationale contre le génocide, qui voulait éviter que se reproduise jamais ce que le régime nazi venait de faire subir au monde, la communauté internationale se dote d'un instrument supposé sanctionner, mais aussi prévenir, les crimes qui par leur gravité heurtent la conscience universelle. Du moins est-ce là ce qui inspirait la démarche des promoteurs du projet et qui est affirmé dans le préambule du traité.

Fruit de longues et laborieuses tractations, le texte n'est, en fait, qu'un petit pas vers cet idéal, mais un pas néanmoins novateur. Beaucoup de ceux qui, dans les gouvernements ou dans la société civile, avaient milité pour l'avènement de cette instance internationale, se sont dits déçus par certaines dispositions du traité qui en réduisent la portée. Aucun n'est cependant allé jusqu'à estimer que l'exercice avait été vain ni le résultat nul, même parmi les organisations non gouvernementales (ONG) qui sont mobilisées, depuis trois ans, sur le sujet.

Le point le plus violemment critiqué est la possibilité donnée à chaque Etat signataire de se soustraire pendant sept ans, jusqu'à la révision du texte, aux obligations du traité pour l'une des quatre catégories de crimes concernés, les crimes de guerre. La France, qui réclamait cette faculté de dérogation, a fait largement les frais des critiques lors de la conférence de presse qu'ont donnée, vendredi, les représentants des ONG. *« L'objectif le plus important, à savoir la capacité de ce traité à réduire le nombre des futures victimes dans les conflits, est manqué »*, a déclaré l'un d'eux. Un autre a dénoncé *« le jeu pervers introduit par la France et les Etats-Unis consistant à prendre un engagement et à s'en dégager dans le même texte »*.

« Ce sont des Etats démocratiques qui ont adopté une attitude restrictive sur les pouvoirs de la cour. On n'est pas surpris par la position des Etats-Unis, mais on ne peut qu'être honteux de celle de la France », a déclaré le président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), en soulignant que les Etats africains avaient soutenu, eux, *« sans mégoter »* le principe d'une cour indépendante et forte.

Ni le Congrès ni le Pentagone ne voulaient de cette cour et les Etats-Unis, après avoir tenté de limiter au maximum ses pouvoirs, sont sortis du jeu. Les Américains, encore plus restrictifs que la France, réclamaient la même possibilité de dérogation pour les crimes contre l'humanité. C'était vider de sens ce tribunal, et les meilleurs alliés des Etats-Unis s'y sont opposés.

LA SURPRISE VENUE DE L'AFRIQUE

Jusqu'à l'avant-dernier moment, vendredi, le chef de la délégation américaine, David Scheffer, a menacé de faire voter une modification du texte dans ce sens. Le rapport de forces était tel qu'il a dû y renoncer. Mais jusqu'au dernier moment il a tenté de faire passer l'amendement majeur pour les Etats-Unis dès lors qu'ils avaient décidé de ne pas signer le traité : celui qui aurait mis tout citoyen américain à l'abri de poursuites de la cour. *« Aucun traité international ne peut imposer des obligations à des Etats non parties »*, disait M. Scheffer. Sa tentative a été repoussée à une très forte majorité (cent dix-sept voix contre). Une gifle. Un GI qui commettrait des crimes de guerre dans n'importe quel Etat du monde s'exposera donc aux poursuites de la cour pour peu que cet Etat soit signataire du traité et qu'il n'ait pas choisi de récuser la compétence de la cour pour les crimes de guerre.

Une fois de plus, comme à propos de la Convention sur les mines antipersonnel, les Etats-Unis restent en marge d'un mouvement porté par des considérations humanitaires. Ils se sont trouvés dans la négociation en étrange compagnie : avec notamment l'Irak, la Libye, le Soudan, Cuba, la Birmanie, l'Iran. Avec, aussi, la France qui affirme aujourd'hui n'avoir fait que leur tendre la main pour les amener au compromis mais qui partageait beaucoup de leurs préoccupations et de leurs réticences.

Parmi les autres membres du Conseil de sécurité, la Chine et la Russie se sont peu exprimées au cours des débats, laissant faire l'ambassadeur américain. Quant à la Grande-Bretagne, qui a fortement résisté à Washington au sein du groupe des « Etats-pilotes », elle a finalement œuvré pour que ces Etats acceptent, bon gré mal gré, les réserves françaises.

Les non-alignés ont été, pendant les discussions, très négatifs sur tout. Les Etats arabes du Moyen-Orient, Jordanie mise à part, ont tenté en permanence de mettre des bâtons dans les roues. Quelques Etats d'Asie, Indonésie et Corée du Sud notamment, ont joué un rôle très constructif, tandis que l'Inde a fait campagne jusqu'au dernier jour, mais en vain, pour que l'utilisation de l'arme nucléaire figure dans le texte parmi les crimes de guerre. La surprise est venue du continent africain qui s'est, à quelques exceptions près (Nigeria, Soudan, Egypte, Algérie), rangé sans défaillance dans le camp des « Etats-pilotes ».

Une cérémonie devait être organisée au Capitole, samedi 18 juillet, en présence du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. L'Italie est dépositaire du traité qui sera ouvert à la signature des Etats à Rome, jusqu'en octobre, puis à New York. Viendront ensuite des procédures de ratification, longues vraisemblablement dans certains pays. En France, par exemple, la ratification suppose une révision de la Constitution, au moins sur les articles qui prévoient que les membres du gouvernement et le président de la République ne peuvent être jugés que par la cour de justice de la République.

Le traité n'entrera en vigueur que lorsqu'il aura été ratifié par soixante Etats. On prévoit trois ou quatre ans, au bas mot, avant que la Cour internationale ne voit le jour.

Claire Tréan

« Pénale » plutôt que « criminelle »

Le nom officiel définitif, en français, de l'instance installée à La Haye sera *« Cour pénale internationale »*, et non pas cour *« criminelle »* selon la formulation qui avait été utilisée dans les documents de travail durant la négociation. Cette dernière appellation était un dérivé de *« International Criminal Court »* et les experts ont rectifié, à la dernière minute, cet anglicisme impropre.

Les principaux points du traité adopté sous l'égide des Nations unies

ROME
de notre envoyée spéciale

L'article premier du traité stipule : *« Il est créé une Cour pénale internationale en tant qu'institution permanente qui peut exercer sa compétence à l'égard des personnes pour les crimes les plus graves ayant une portée internationale. Elle est complémentaire des juridictions nationales »*. Elle a son siège à La Haye.

● Les crimes entrant dans les compétences de la Cour

Premièrement, le crime de génocide : constituent un tel crime une série d'actes, qu'énumère le texte, *« commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux »* (meurtres, atteinte à l'intégrité physique ou mentale, imposition de conditions de vie inhumaines, de mesures empêchant les naissances dans le groupe, transferts forcés d'enfants, etc.). Deuxièmement, les crimes contre l'humanité : constituent un tel crime une série d'actes énumérés dans le texte, dès lors qu'ils sont commis en connaissance de cause *« dans le cadre d'une attaque de populations civiles systématique ou sur une grande échelle »* (meurtres, exterminations, tortures, déportations, viols, esclavage sexuel, apartheid, etc.).

Troisièmement, les crimes de guerre : ils entrent dans la juridiction de la cour, *« en particulier lorsqu'ils font partie d'un plan ou d'une politique menée à grande échelle »*. Ces crimes sont définis comme les actes violant les conventions de Genève de 1949 ou les autres lois et coutumes de la guerre en vigueur dans le droit international (meurtres, tortures, traitements inhumains, déportations, déplacements forcés de population, prises d'otages, attaques contre des populations civiles, contre des « casques bleus », contre des soldats hors de combat, destruction des biens et des civils, viols et violences sexuelles, enrôlement forcé).

Constituent également un crime de guerre l'utilisation d'armes prohibées, dont la liste est énumérée dans le texte, ainsi que *« l'emploi d'armes et de méthodes de guerre de nature à infliger des dommages superflus et des souffrances inutiles »*. L'arme nucléaire n'a pas été citée dans le texte, mais elle peut être comprise, selon certains pays, sous cette dernière formule.

Le texte souligne que ces crimes sont passibles de la cour, y compris quand ils sont commis dans le cadre de conflits internes, sauf s'il s'agit d'*« émeutes ou de violences de nature sporadique ou isolée »*.

Quatrièmement, crime d'agression : le traité renvoie la définition de ce crime à la conférence de révision qui aura lieu dans sept ans.

● *Les conditions d'exercice* de la juridiction

– *« En devenant partie aux statuts, un Etat accepte la compétence de la cour pour les crimes énumérés. »*

– Sauf quand elle est saisie par le Conseil de sécurité de l'ONU, la Cour peut exercer sa juridiction si est partie au traité l'Etat sur le territoire duquel le crime a été commis ou l'Etat dont l'inculpé est un ressortissant (cet article 12 fait l'objet de controverses).

– *La cour peut être saisie sur plainte d'un Etat partie au traité ou* par le Conseil de sécurité de l'ONU ou sur initiative du procureur. Dans ce dernier cas, le procureur doit obtenir d'une chambre préliminaire de juges l'autorisation d'ouvrir une instruction.

– *Le traité prévoit cependant la disposition transitoire suivante* : un Etat partie au traité peut, dans les sept ans qui suivent son entrée en vigueur, déclarer qu'il accepte la compétence de la cour pour les crimes de guerre. Cette disposition *« sera réexaminée », sans qu'il soit* précisé comment, lors de la conférence de révision du traité qui sera organisée sept ans après son entrée en vigueur (cet article 111 *bis* est le plus controversé).

● *Le procureur*

Il peut engager des enquêtes de sa propre initiative, avec l'autorisation de la chambre préliminaire. Toutefois, le Conseil de sécurité de l'ONU peut lui demander, par une résolution prise dans le cadre du chapitre VII de la Charte des Nations unies, de suspendre ses investigations pour une période de douze mois renouvelable (cet article 16 est, lui aussi, controversé).

Les autres chapitres du traité décrivent les principes de droit pénal applicables (responsabilité pénale individuelle, imprescriptibilité de tous les crimes concernés), la composition de la cour, les modalités d'enquête et de poursuite, celles du procès, le régime des peines (peines d'emprisonnement de trente ans au plus, ou perpétuité en cas de crimes particulièrement graves), les modalités d'appel, les principes de coopération et d'assistance judiciaire internationale, le financement (par les parties et par l'ONU).

Le traité entre en vigueur lorsque soixante Etats l'ont ratifié.

C. T.

Vers la prévention des conflits par la dissuasion judiciaire

ANALYSE

L'article 111 bis sur les crimes de guerre affaiblit pourtant le projet

ROME
de notre envoyée spéciale

La critique est facile, il suffit de quelques exemples : la Cour pénale internationale n'aurait pas pu juger Pol Pot, car le Cambodge, Etat du criminel et Etat où les crimes ont été commis, n'aurait pas été signataire du traité et que la juridiction de la Cour n'aurait donc pas pu s'appliquer (article 12). Même chose pour Saddam Hussein lorsqu'il gazait le village kurde d'Alabja. Slobodan Milosevic ne pourrait être poursuivi pour la destruction des villages du Kosovo si la Yougoslavie n'avait pas signé le traité, ni même si elle l'avait signé mais en déclarant ne pas *reconnaître* la *compétence* de la Cour internationale pour les crimes de guerre, comme la possibilité lui en est donnée (article 111 *bis*). Il se trouve que Milosevic doit compter avec le tribunal de La Haye pour l'ex-Yougoslavie, créé celui-là par le Conseil de sécurité de l'ONU et, de ce fait, autrement plus puissant dans son champ limité des Balkans que ne le sera, pendant longtemps, la future Cour pénale internationale.

Le défaut le plus grave du texte adopté vendredi 17 juillet à Rome est cet article 111 *bis* qui permet aux Etats signataires, pendant une période transitoire au terme de laquelle nul ne sait ce qu'il adviendra, de refuser la compétence de la Cour pour les crimes de guerre. C'est la première fois sans doute qu'on crée ainsi du droit international en lui adjoignant le mode d'emploi pour s'y soustraire. Comme le disait le représentant d'une organisation non gouvernementale (ONG), *« c'est une licence pour tuer pendant sept ans »*. Alors que, dans les conflits actuels, les crimes de guerre sont ceux qui sont les plus fréquents et font le plus de victimes, cette disposition affaiblit le projet tout entier dans sa vocation dissuasive et éducative et dans sa portée réelle. Elle compromet tout le travail qui a été fait pour redéfinir les crimes de guerre dans un texte international de façon plus exhaustive que jamais, notamment dans les conflits internes, en y faisant entrer par exemple les violences sexuelles et les grossesses forcées ou encore l'enrôlement des enfants dans les armées.

« COMPLÉMENTARITÉ »

Enfin, elle donne une image très négative de la France dans cette négociation où, pourtant, elle a joué une rôle considérable. Tout cela pour calmer les angoisses de quelques militaires qui n'ont pas encore bien compris ce qu'est l'objet d'une Cour pénale internationale.

Tandis que ces officiers déployaient la grosse artillerie à Paris pour que la France freine le projet, des équipes d'experts français, dans l'ombre, apportaient à l'élaboration du statut de la Cour une contribution extrêmement positive. Ils ont construit avec des ONG toute la portée du texte relative aux droits des victimes. Ils ont fait en sorte, intelligemment, que les militaires français et leurs homologues étrangers puissent trouver dans le texte de quoi calmer leurs craintes : contre le risque de poursuites abusives par le procureur, ils ont inventé la chambre préliminaire des juges qui contrôle ses prérogatives. Ils ont activement travaillé à la rédaction des articles concernant la *« complémentarité »*, c'est-à-dire la primauté des juridictions nationales sur celles de la Cour internationale (un criminel présumé ne relève de la Cour que lorsqu'il est avéré que son propre pays n'est pas en mesure ou n'a pas la volonté de le juger).

Bref, l'article 111 *bis* est non seulement nuisible mais il n'était même pas nécessaire pour rassurer les militaires français. Le message qu'il véhicule, à savoir que la guerre c'est la guerre et qu'on n'a pas à regarder de trop près, n'était pas forcément celui qu'attendaient de la France des Etats dits *« non vertueux »* sur le plan de la démocratie, notamment certains Etats africains.

Ce projet de tribunal international engendrait par nature une dialectique entre la morale et la politique. Sur ce terrain où le Conseil de sécurité de l'ONU avait à défendre ses prérogatives et à faire comprendre que la Cour, malgré tout, aurait besoin de lui le cas échéant, la France a été beaucoup moins dogmatique que les Etats-Unis. Ils refusaient toute initiative autonome au procureur. La France a admis que la justice supposait plus d'indépendance. Elle n'a pas cherché à garantir au Conseil de sécurité plus que la possibilité de demander à la Cour de suspendre des poursuites, dès lors que celles-ci compromettraient une opération de maintien ou de rétablissement de la paix.

Les Américains n'envisageaient en fait de tribunal international que sous leur contrôle, comme un nouvel instrument de coercition à ajouter aux sanctions économiques et au pouvoir d'intervention militaire. A l'opposé, les « Etats-pilotes », ou certains d'entre eux, prônaient une justice pure, totalement indépendante, qui s'imposerait par sa crédibilité. C'était sans doute rêver d'un monde plus évolué qu'il n'est et dans lequel la seule instance disposant d'un pouvoir international contraignant est le Conseil de sécurité.

Il est frappant que la grande majorité des Etats africains ait penché du côté des « Etats-pilotes » sur ce point. Comme si ce continent, qui a subi les pires traumatismes ces dernières années sans qu'on intervienne pour y mettre un terme, ayant perdu toute confiance dans les mécanismes militaires du *« maintien de la paix »* de l'ONU, mettait aujourd'hui ses espoirs dans quelque chose de plus juste.

Ce qui s'est construit à Rome n'est certes pas encore, loin de là, un instrument de prévention des conflits par la dissuasion judiciaire. Mais c'est un début.

C. T.



Hafez El Assad accepte l'idée d'une conférence multinationale de paix

Les droits de l'homme ont été évoqués à Paris

LA VISITE D'ÉTAT que le président syrien Hafez El Assad a achevée samedi 18 juillet en France n'aura pas été pour rien. En l'espace de quarante-huit heures, ses hôtes pouvaient difficilement abattre des montagnes. Ils n'en ont pas moins eu la possibilité de transmettre des messages, en particulier sur le Liban et le respect des droits de l'homme, dont l'avenir dira s'ils ont été entendus ou non.

M. El Assad a déjà quelque peu fléchi sur deux points : l'idée franco-égyptienne d'une conférence multinationale pour sauver la paix (*Le Monde* du 16 juillet) et la nécessité de répondre dans les formes à la commission rogatoire française à propos du criminel nazi Aloïs Brunner.

Après un second entretien, vendredi, avec le président Jacques Chirac, M. El Assad n'a pas exclu de s'associer à une conférence de paix *« lorsque les circonstances s'y prêteront »*, si une telle conférence *« est en accord avec les demandes fondamentales »* de la Syrie et lorsque l'idée aura pris consistance. *« Jusqu'à maintenant, il n'y a rien de concret »* dans ce projet, a-t-il fait remarquer – ce que les responsables français admettent volontiers.

En annonçant publiquement qu'il était disposé à adhérer à cette initiative, M. El Assad a agréablement surpris tout le monde, tant sur la forme que sur le fond. Aucune déclaration publique n'était en effet prévue à son programme, et jusqu'à jeudi soir les hésitations syriennes étaient très grandes.

Le ministre des affaires étrangères, Farouk El Chareh, en particulier disait craindre de voir sacrifiés les termes de référence du processus de paix, lancé à Madrid en octobre 1991 et singulièrement le principe de l'échange de la terre contre la paix. Il disait aussi son inquiétude de voir offrir à Israël une tribune à partir de laquelle le gouvernement de Benyamin Nétanyahou saborderait tout projet de paix.

Il aura fallu deux entretiens de MM. El Assad et Chirac, deux autres de M. El Chareh avec son homologue français Hubert Védrine, et un aparté jeudi soir des deux présidents, du premier ministre Lionel Jospin et de M. El Chareh pour rassurer les Syriens et vaincre leurs réticences.

Aucun des fondements du processus de paix déjà en cours ne sera remis en question, leur ont promis leurs interlocuteurs français. L'objectif de la conférence serait au contraire de les rappeler à tous les intéressés. Rien ne se fera non plus sans les Etats-Unis, qui sont les parrains dudit processus.

Il aura également fallu que le président Chirac revienne deux fois à la charge sur l'affaire Aloïs Brunner pour que le chef de l'Etat syrien l'assure qu'il fera examiner la commission rogatoire du juge français. M. El Assad a répété que l'ancien bras droit d'Adolf Eichmann n'était pas en Syrie. Plus tard, Lionel Jospin a lui aussi insisté auprès de lui sur l'affaire Brunner.

Sur la question des droits de l'homme, il y eut trois registres. M. Chirac s'est félicité de la récente libération par la Syrie de deux cent cinquante prisonniers politiques syriens et de cent vingt autres libanais, et encouragé son hôte à continuer sur la voie de la libéralisation de la vie politique.

La France soutient une « souveraineté pleine et entière de la Syrie sur le Golan », affirme M. Jospin

Lionel Jospin, lors d'un entretien d'une heure trente vendredi, a rappelé à M. El Assad que l'accord d'association avec l'Union européenne – dans la négociation duquel la Syrie s'est engagée – et le partenariat prévu par le processus euro-méditerranéen dit de Barcelone reposaient sur trois piliers : puissance économique, ouverture démocratique et respect des droits de l'homme, les deux derniers étant aussi importants que le critère économique. Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a remis de son côté à son homologue syrien une liste de prisonniers d'opinion libanais et syriens, dont la France suit plus particulièrement les cas.

M. Chirac a enfin beaucoup insisté sur le souci qu'il porte à l'unité et la souveraineté du Liban. Si, à l'unisson de son hôte, il a rappelé le nécessaire respect par Israël de la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui exige depuis vingt ans que l'Etat juif retire ses troupes du Liban sud, il a aussi évoqué la situation intérieure au pays du Cèdre.

Relevant des progrès, notamment le bon déroulement des récentes élections municipales, M. Chirac a rappelé à son hôte son attachement aux échéances électorales et au bon fonctionnement des institutions libanaises. L'élection présidentielle étant prévue à l'automne au Liban, où la Syrie fait la pluie et le beau temps, le message ne laissait pas beaucoup de place à l'ambiguïté.

M. El Assad a pu constater au cours de son séjour qu'à propos du Proche-Orient le président de la République et le gouvernement socialiste français vibraient à l'unisson. Sa surprise la plus agréable aura sans doute été de constater que les socialistes, traditionnellement considérés comme des amis d'Israël, n'en soutenaient pas moins le rétablissement de *« la souveraineté pleine et entière de la Syrie sur le Golan »* – le propos est de M. Jospin – et le retrait de Tsahal du Liban sud sans condition.

Mouna Naïm

Israël veut reprendre les négociations avec la Syrie

Le premier ministre israélien, Benyamin Netanyahou, s'est félicité, vendredi 17 juillet, du fait que le président syrien Hafez El Assad ait déclaré, la veille à Paris, que la Syrie avait fait le *« choix stratégique »* de la paix. M. El Assad *« doit savoir que le premier ministre israélien aimerait trouver le moyen de reprendre le processus de paix »* avec la Syrie, a déclaré M. Netanyahou dans un entretien accordé à TF 1 à Jérusalem. Il a estimé que la France *« peut jouer un rôle unique »* pour faciliter un règlement entre Israël d'une part, le Liban et la Syrie d'autre part, du fait de ses relations *« historiques »* avec ces pays, pour lesquels elle a une *« compréhension spéciale »*.

M. Netanyahou a d'autre part affirmé qu'Israël et les Palestiniens étaient *« beaucoup plus proches d'un accord qu'on ne le pense »*. Il a indiqué qu'il allait donner au ministre de la défense, Itzhak Mordehaï, qui doit rencontrer dimanche le numéro deux de l'OLP, Mahmoud Abbas, *« tous les pouvoirs nécessaires »* pour conclure un accord, qu'il juge *« à portée de main »* avec les Palestiniens.

Les « shoguns de l'ombre » négocient la désignation du futur premier ministre japonais

La recherche d'un consensus sacrifie aux rites habituels

Parlementaires et caciques du Parti libéral-démocrate négocient dans les coulisses la désignation du prochain premier ministre japonais, qui sera issu des rangs de cette formation. Après la démission de Ryutaro Hashimoto, c'est la foire d'empoigne traditionnelle pour trouver un consensus sur le choix d'un successeur au chef du gouvernement sortant. L'idéologie importe peu ; seuls comptent les enjeux de pouvoir.

TOKYO
de notre correspondant

Des files de limousines noires attendent, chauffeur au volant et moteur ronronnant pour maintenir la climatisation, dans les rues étroites du quartier nocturne d'Akasaka. Des messieurs à l'air important, arborant à la boutonnière le macaron violet des parlementaires en sont descendus, entourés de secrétaires empressés pour leur ouvrir la porte et les accompagner jusqu'à l'entrée d'un *ryotei* (restaurant traditionnel).

Arrivés à la tombée du jour, ils en ressortiront quelques heures plus tard, un peu éméchés pour certains, l'air préoccupé pour d'autres, escortés jusqu'à leur voiture par des femmes en kimono qui s'inclinent en équerre et se confondent en remerciements. Ces politiciens ne sont pas venus se distraire mais négocier, derrière les claires-voies de ces discrets établissements de luxe, la désignation du président du Parti libéral démocrate (PLD), qui doit être entérinée par l'assemblée plénière des élus et des représentants des fédérations départementales du parti.

La bataille pour la succession de Ryutaro Hashimoto devenant plus intense, cette assemblée à été repoussée du 21 au 24 juillet. Le nouveau président du PLD est appelé à devenir premier ministre quelques jours plus tard, à la suite d'un vote sans surprise de la Diète dont il contrôle la Chambre basse. La crise économique que traverse le Japon a pris, depuis les sénatoriales du 12 juillet, un tour politique à la suite du désaveu du PLD par les électeurs et de la démission de M. Hashimoto. Les libéraux démocrates sont sous le choc... Mais moins en raison de la récession de leur pays que de celle de leur parti.

En dépit des conséquences mondiales (chute du yen, par exemple) que peut avoir la nomination d'un chef de gouvernement sans relief, la désignation du successeur de M. Hashimoto se déroule, selon les rituelles manœuvres, en coulisses. *Les libéraux démocrates* veulent éviter de donner l'impression d'un catastrophique vide du pouvoir – mais sans se départir de leurs pratiques de gestion passées. Selon le quotidien *Mainichi*, l'opinion suivrait avec indifférence cette bataille interne au PLD.

« ARRIÈRE-COUR »

La globalisation s'arrête en effet à la porte des *ryotei* ou des salons particuliers des grands hôtels, « arrière-cour » de la politique nippone, où se concoctent les compromis et se font ou se défont les cabinets. Par son opacité, cette alchimie politicienne pourrait inviter à renouer avec les méthodes d'interprétation des pékinologues à l'époque du maoïsme pour en décrypter les arcanes. Mais y a-t-il vraiment beaucoup à interpréter ? Que se passe-t-il dans les « cuisines » de l'empire, fût-il en crise ? De très prosaïques marchandages.

En dépit de réformes intervenues ces dernières années (processus de financement des partis et du système électoral), qui ont diminué le poids des clans au sein du PLD et entamé leur solidarité, ceux-ci régulent toujours la gestion du pouvoir. Un clan est composé d'un patron et d'une clientèle : c'est-à-dire un homme fort autour duquel s'agglutinent des élus. Ils sont cinq, *dont les plus importants sont ceux* de MM. Obuchi (92 membres), Mitsuzuka (87), Miyazawa (84), Nakasone-Watanabe (63). Bien que leurs caisses soient moins bien remplies, les clans régissent encore la carrière d'un élu par la haute main qu'exercent leurs chefs sur la répartition des portefeuilles ministériels. Contrairement aux « courants » de feu la démocratie chrétienne italienne, l'idéologie est ici secondaire : les enjeux sont purement politiciens.

Qu'est-ce qui se négocie à l'abri des regards du public ? Des options politiques, des réformes, des projets de société, de grands dossiers extérieurs ou de subtiles équilibres stratégiques ? Pas du tout : seulement des portefeuilles, en fonction du rapport de force des clans, des contreparties à des concessions et des promesses de « renvoi d'ascenseur ». Derrière une façade consensuelle et loin du code d'honneur du guerrier fidèle jusqu'à la mort à son suzerain, le monde politique nippon, terne en apparence, est une foire d'empoigne parfois colorée où les trahisons (l'ex-premier ministre Nakasone était un spécialiste en la matière), les revirements, les coups de poignard dans le dos, les intrigues et les prises de contrôle en sous-main des mécanismes décisionnels sont monnaie *courante : la « bande des quatre »* apparatchiks du PLD (MM. Kato, Yamazaki, Mori et Nonaka) a ainsi gouverné dans l'ombre du premier ministre Hashimoto.

RETOUR DES DINOSAURES

La déconfiture du PLD a fait relever la tête à ses dinosaures : l'octogénaire Nakasone et ses « cadets », les septuagénaires et également ex-premiers ministres Takeshita et Miyazawa. Mais les « shoguns de l'ombre » ont renoncé à revenir sur la scène, se contentant de manipuler les ambitions des uns et des autres lors des « réunions impériales » qu'ils président. Un *« consensus »* semblait s'être dégagé sur la personne de l'actuel ministre des affaires étrangères, Keizo Obuchi, pour succéder à M. Hashimoto. La logique du nombre jouait : M. Obuchi est à la tête du plus important clan (26 % des élus) qui, même s'il porte son nom, reste en fait le fief du « faiseur de roi » Takeshita.

Mais un autre candidat du même clan vient de se déclarer en la personne de Seiroku Kajiyama (72 ans), poids lourd du parti et critique sur la politique de M. Hashimoto, après avoir été secrétaire du gouvernement dans le précédent cabinet. On lui prête une volonté réformiste plus affirmée que l'incolore Obuchi : *« Nous devons être courageux même si le sang doit couler »*, avait-il déclaré au début de l'année. Cette fronde intra-clanique, menée par une partie des jeunes députés, est significative des tensions entre génération au sein du « jurassique » PLD et tend à éclaircir un peu les enjeux politiques de cette bataille. Un troisième candidat devait se déclarer, samedi 18 juillet : Junichiro Koïzumi (56 ans), actuel ministre de la santé. Connu pour ses positions tranchées, M. Koïzumi est un des « jeunes loups » du PLD.

Philippe Pons

Les belles promesses des candidats au pouvoir

Avec un bel ensemble, les deux principaux candidats à la succession de Ryutaro Hashimoto ont annoncé qu'ils entendaient geler la politique de redressement du déficit public de leur prédécesseur. M. Obuchi a promis des allègements fiscaux de 6 000 milliards de yens (100 milliards de francs) dans le cadre d'une réduction permanente des impôts. Ce manque à gagner sera financé par des emprunts d'Etat. M. Obuchi a en outre annoncé un budget supplémentaire de 10 000 milliards de yens (170 milliards de francs), destiné à stimuler l'économie. Tout en proclamant également son intention de suspendre la politique d'austérité budgétaire, l'autre candidat, M. Kajiyama, a insisté sur le redressement de la situation des banques : il entend contraindre celles-ci à révéler le montant exact de leurs mauvaises créances et à clarifier les responsabilités dans leur débâcle. Il s'est engagé en outre à faire subir au système financier une *« opération chirurgicale majeure »*. – (*Corresp.*)

L'ancien maire de Pékin a été formellement inculpé pour corruption

Le président Jiang Zemin en profite pour renforcer sa légitimité

PÉKIN
de notre correspondant

Après plus de trois ans d'atermoiements, le pouvoir chinois vient de décider d'accélérer la procédure judiciaire visant l'ancien maire et chef du Parti communiste de Pékin, Chen Xitong, impliqué dans l'une des plus grosses affaires de corruption de l'histoire de la République populaire. Un porte-parole de la Cour suprême du peuple a indiqué, jeudi 16 juillet, que M. Chen venait d'être formellement inculpé pour avoir touché des pots-de-vin et s'être livré à des détournements de fonds publics. Le chiffre communément avancé du total de ces malversations est de 2,2 milliards de dollars (13 milliards de francs), soit le tiers du budget national de l'éducation.

BOUC ÉMISSAIRE IDÉAL

Rival personnel du président Jiang Zemin dans les luttes de faction qui ont entouré la succession du patriarche Deng Xiaoping, M. Chen avait été arrêté en avril 1995, mais n'avait été exclu du parti que deux ans et demi plus tard, un délai qui donne une idée de l'âpreté des débats sur son sort au sein de la direction. La tenue du procès, dont la date n'est pas encore fixée, promet d'être spectaculaire tant M. Chen concentrait sur sa personne la haine du peuple de Pékin.

Figure emblématique de la nomenklatura corrompue, qui s'est enrichie à la faveur des opérations immobilières ayant défiguré la capitale, il était aussi associé à la répression du « printemps de Pékin » (juin 1989), dont il fut l'un des avocats les plus excités. Il est surtout un bouc émissaire idéal pour le numéro un du régime, Jiang Zemin, qui cherche à réhabiliter l'image du parti, doublement entachée par le souvenir – pas encore dissipé – du massacre de Tiananmen et une corruption galopante. Dans la mise en scène symbolique du pouvoir – et toutes proportions gardées –, l'épilogue judiciaire de l'affaire Chen Xitong devrait solenniser le début de l'ère Jiang Zemin, comme le procès de la « bande des quatre » avait inauguré l'ère de Deng Xiaoping au lendemain de sa victoire sur les artisans de la révolution culturelle. Jiang cherche visiblement à orchestrer un événement fondateur, lui permettant d'apurer le passé – corruption, répression – et donc de revitaliser la légitimité de son pouvoir.

Dans l'esprit des dirigeants chinois, l'offrande rituelle de la « victime expiatoire » Chen au peuple de Pékin permet en outre d'éviter d'engager dans l'immédiat la révision du jugement officiel sur les événements « contre-révolutionnaires » de Tiananmen. L'homme paiera pour le parti. Une condamnation judiciaire fera office de jugement de l'Histoire. Mais les Pékinois se satisferont-ils de cette opération visant clairement à éluder la responsabilité collective de l'appareil ?

Si la lutte contre la corruption permet d'habiller en l'espèce une manœuvre foncièrement politique, elle n'en est pas moins une préoccupation réelle des autorités. Celles-ci ont compris que l'enrichissement indu des cadres, non seulement alimentait l'impopularité du régime – surtout en période de précarité sociale, provoquée par les licenciements massifs dans les entreprises d'Etat –, mais grippait la transition vers une économie de marché. Le nouveau premier ministre, Zhu Rongji, qui avait déjà joué les « M. Propre » à Shanghaï, lorsqu'il en était le maire à la fin des années 80, semble résolu à porter le fer dans la plaie. *« Le phénomène de la corruption est très fréquent »* et *« la population en est mécontente »*, a dû convenir au printemps un porte-parole du conseil des affaires de l'Etat (gouvernement). Selon les chiffres officiels, 158 000 cadres ont été condamnés pour malversations diverses depuis 1993.

SPÉCULATION INCIVIQUE

D'une manière fort inhabituelle, le très officiel *Quotidien du peuple* vient de mettre en cause explicitement la responsabilité dans les pratiques de contrebande (essence, automobiles, cigarettes...) d'*« organisations du parti, du gouvernement et de l'armée »*, ainsi que des *« départements de l'appareil judiciaire »*. L'incivisme de certaines unités militaires va jusqu'à la spéculation contre le yuan, en cette période critique où les autorités monétaires luttent pour conserver la parité de la monnaie nationale. Un récent article de l'*Asian Wall Street Journal*, que Pékin n'a jamais démenti, évoquait ainsi l'achat fort peu patriotique de sommes substantielles de dollars, par des compagnies gérées par l'Armée populaire de libération (APL), dans l'espoir de tirer profit d'une éventuelle dévaluation du yuan.

L'assainissement des mœurs officielles sera toutefois plus laborieux à obtenir que les succès tactiques récemment remportés par Jiang Zemin dans l'entreprise de consolidation de son pouvoir. Un an et demi après la disparition de Deng Xiaoping, l'homme à l'assise fragile a su finalement imposer son autorité parmi ses pairs. Après avoir écarté à l'automne 1997, sans ménagement, son rival le plus sérieux, Qiao Shi, ancien président de l'Assemblée nationale du peuple (ANP), il a réussi ces derniers mois à tenir à distance son premier ministre Zhu Rongji, dont le crédit international l'irritait vivement.

La meilleure preuve de l'ascendant pris par Jiang Zemin a été fournie, le 1er juillet, à l'occasion de la cérémonie du premier anniversaire de la rétrocession de Hongkong à la mère patrie. A la surprise générale, Zhu Rongji n'a pas fait le déplacement dans l'ancienne colonie britannique. Selon le *Hong Kong Hsin Pao*, l'explication d'une telle absence est limpide : Jiang Zemin ne tenait pas à se faire accompagner par son premier ministre, très populaire dans les médias hongkongais et qui aurait donc risqué de lui voler la vedette. Jiang Zemin voulait la lumière des flashs pour lui tout seul.

Frédéric Bobin

Boris Eltsine appelle au « repentir » lors des obsèques du dernier tsar de Russie

Le président est apparu fatigué pendant la cérémonie

A l'occasion des obsèques du dernier tsar de Russie, exécuté par les bolchéviks en 1917, le président russe Boris Eltsine a appelé, vendredi 17 juillet, ses concitoyens à terminer ce siècle « du sang et de l'arbitraire » par le « repentir ». Seule une poignée de dignitaires ont participé à cette cérémonie, organisée à Saint-Pétersbourg, contre l'avis des plus hautes autorités de l'Eglise orthodoxe russe.

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

La présence inattendue de Boris Eltsine, vendredi 17 juillet, à l'enterrement du dernier tsar (*Le Monde* du 18 juillet), a conféré à cette cérémonie une dimension politique. Lors d'un discours prononcé dans la cathédrale de la forteresse Pierre-et-Paul de Saint-Pétersbourg, où les restes de Nicolas II et de sa famille ont été inhumés quatre-vingts ans, jour pour jour, après leur assassinat par les bolchéviks, le président russe a appelé ses *« compatriotes »* au *« repentir »* pour les crimes commis sous le régime totalitaire.

« En rendant à la terre le corps des innocents tués, nous voulons expier les péchés de nos aïeuls », a déclaré M. Eltsine, qualifiant l'événement de *« jour historique »*. Debout sur un podium placé au centre de la cathédrale où étaient rassemblés quelque deux cents invités, dont une soixantaine de membres de la famille Romanov, le président russe a regretté que *« pendant de longues années, nous aillons tu ce crime monstrueux. Mais il faut dire la vérité : le massacre à Ekaterinbourg* [ville dans l'Oural où eu lieu l'exécution du tsar] *a été l'une des pages les plus honteuses de notre histoire »*.

« Sont coupables ceux qui ont accompli ce crime et ceux qui, pendant des dizaines d'années, l'ont justifié. Nous sommes tous coupables. Il ne faut pas se mentir à soi-même, en tentant d'expliquer une cruauté absurde par des buts politiques », a poursuivi Boris Eltsine. Décrivant l'enterrement comme *« un acte de justice humaine »*, le chef de l'Etat a voulu y voir *« le symbole de l'unité du peuple, du rachat des fautes communes »*. Il a conclu : *« Nous devons terminer ce siècle, qui a été pour la Russie celui du sang et de l'arbitraire, par le repentir et la réconciliation, indépendamment des points de vue politiques ou des appartenances religieuses et ethniques. »*

Un mois auparavant, Boris Eltsine avait pourtant fait savoir qu'il ne se rendrait pas à Saint-Pétersbourg pour les obsèques. Il emboîtait alors le pas au patriarche de l'Eglise orthodoxe russe, Alexeï II, qui refuse toujours de cautionner l'inhumation de dépouilles dont le Saint Synode (assemblée religieuse supérieure) conteste l'authenticité, malgré les expertises scientifiques.

La veille de la cérémonie, Boris Eltsine a fait volte-face. Dans un bref message télévisé, il a expliqué avoir *« longuement réfléchi et parlé avec de nombreux citoyens, notamment dans le monde de la culture »*, avant de prendre sa décision. Le plus convaincant de ces *« citoyens »* semble avoir été l'académicien Dimitri Likhatchev, connu pour le rôle de conseiller qu'il joua auprès de Mikhaïl Gorbatchev du temps de la « glasnost ». M. Likhatchev a expliqué qu'il avait *« expliqué* [à Boris Eltsine] *que le refus du patriarche n'oblige en rien l'Etat à refuser... Le président est le visage du pays et c'est lui qui répond pour la nation »*.

UN REVERS POUR L'ÉGLISE

Indirectement, l'enterrement du dernier tsar a ainsi soulevé la question des rapports entre le pouvoir politique et l'Eglise. Celle-ci, qui a vu son rôle grandir ces dernières années, au même rythme que ses finances, a essuyé vendredi un revers. Loin de Saint-Pétersbourg, le patriarche Alexeï II a prononcé un office des morts dans le monastère Sergueï Possad, au nord de Moscou, en présence d'une branche « dissidente » de la famille des Romanov, sans que cette cérémonie parallèle ne réussisse à attirer grande attention. La précédente « confrontation » entre la hiérarchie orthodoxe et Boris Eltsine remonte à l'adoption de la loi sur les religions, un texte particulièrement restrictif à l'égard des autres confessions présentes en Russie, et que le président avait dénoncé comme discriminatoire.

Outre Boris Eltsine, seule une poignée de politiciens russes de premier plan ont assisté à l'enterrement du tsar. Parmi eux, le vice-premier ministre, Boris Nemtsov, qui depuis plus d'un an présidait la commission chargée de préparer la cérémonie, le chef du Parti libéral, opposition, Grigori Iavlinski, et, surtout, le gouverneur de la région de Krasnoïarsk, Alexandre Lebed, candidat déclaré à la succession de Boris Eltsine. Le général Lebed a regretté publiquement l'absence de faste de la cérémonie. Cette faible représentation de la classe politique, ainsi que l'opposition de l'Eglise, ont illustré l'absence persistante de consensus autour de la cérémonie, loin de l'idée de *« réconciliation »* nationale mise en avant par le président russe.

Agé de soixante-sept ans, Boris Eltsine est apparu fatigué lors de sa prestation à Saint-Pétersbourg. La retransmission en direct par la télévision d'Etat a montré le président perdant un instant l'équilibre à sa descente d'avion (l'image ne figurait plus, ensuite, dans les reportages du soir). Lors de l'office religieux, il est resté la plupart du temps assis sur une chaise, chose interdite en principe par le culte orthodoxe, sauf aux malades. Ces signes ont alimenté une autre hypothèse pouvant expliquer l'annonce tardive de la venue du président russe dans l'ancienne capitale impériale : peut-être son état de santé ne pouvait-il permettre qu'une décision de dernière minute.

Natalie Nougayrède

Le plan anti-crise est freiné par la Douma

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

A l'issue de deux journées chargées, la Douma (la Chambre basse du Parlement russe, dominée par l'opposition communiste et nationaliste) n'avait adopté, vendredi 17 juillet, à la veille de ses vacances d'été, qu'une partie des lois prévues dans le cadre du programme anti-crise du gouvernement. Ce bilan mitigé soulève des interrogations sur l'issue du conseil d'administration que le Fonds monétaire international (FMI), principal créditeur de la Russie, doit tenir lundi à Washington. L'enjeu est l'approbation d'un versement rapide de la première partie (5,6 milliards de dollars) du prêt de 22,6 milliards de dollars consenti par le FMI, la Banque mondiale et le Japon, pour préserver la Russie d'un effondrement financier.

Le FMI, ayant lié son assistance à l'adoption d'une importante série de mesures fiscales et budgétaires, le premier ministre russe, Sergueï Kirienko, a déclaré, vendredi, que son cabinet serait *« obligé »* de faire adopter, *« sous forme de résolutions du gouvernement ou de décrets présidentiels »*, les mesures non approuvées par la Douma. Si cette intention est suivie d'effets, elle pourrait donner lieu à des recours constitutionnels qui limiteraient la marge de manœuvre du gouvernement.

Selon M. Kirienko, les quatorze lois adoptées ces derniers jours par la Douma (sur plus de vingt présentées par le gouvernement) ne permettront qu'une augmentation limitée des recettes budgétaires. Le cabinet espérait, grâce à son plan, faire entrer 102 milliards de roubles supplémentaires (1 rouble vaut environ 1 franc) dans les caisses de l'Etat, dont 71 milliards pour le budget fédéral. Mais en raison, notamment, des amendements des députés, les recettes n'augmenteront que de 28,2 milliards de roubles, dont 3,1 milliards pour le budget fédéral, a indiqué M. Kirienko. *« L'impact financier des mesures adoptées est difficile à évaluer »*, a toutefois estimé un expert occidental.

CRÉANCES DOUTEUSES INTERENTREPRISES

Elément important du programme anti-crise, le projet d'harmonisation de la TVA a été rejeté par les députés, alors que cette taxe fournit plus de la moitié des recettes fiscales du budget fédéral russe. Une autre loi, bloquée par la Douma, prévoyait de commencer à résorber l'un des problèmes les plus aigus de l'économie russe, à savoir les créances douteuses interentreprises qui grèvent lourdement les comptes de certaines d'entre elles. Le FMI réclamerait également une meilleure supervision des banques russes, selon un expert occidental.

L'idée centrale des mesures fiscales mises en avant par le gouvernement, et retenues par la Douma, semble être d'augmenter les recettes des régions puis d'accroître leurs charges afin de soulager le budget fédéral. Deux autres projets ont, en revanche, été « recalés ». Il s'agit de la réforme de l'impôt sur le revenu et de l'augmentation des cotisations des salariés aux fonds de retraite. Deux mesures particulièrement impopulaires, au moment où l'Etat accumule les retards dans le paiement des salaires.

Le gouvernement russe est engagé dans une course contre la montre. La réforme fiscale, une nouvelle fois reportée, lui aurait permis de respecter certains des termes de l'accord conclu avec le FMI qui prévoit une réduction, de plus de la moitié, du déficit budgétaire (2,8 % du PIB en 1999 contre 6,8 % en 1997). Or le gouvernement espérait faire adopter le code fiscal avant le mois de mai pour pouvoir accélérer l'adoption du budget de l'année prochaine. Seule la première partie (peu significative) du code fiscal a été votée par la Douma.

« Nous devons prendre des mesures immédiates pour que, d'ici au 1er janvier [1999], *le plan anti-crise entre en vigueur »*, a estimé M. Kirienko. Une session extraordinaire de la Douma est envisagée à la mi-août pour accélérer les travaux.

N. No.

Le Parlement italien renonce à son enquête sur « Mani pulite »

ROME
de notre correspondant

Le projet de création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'opération « Mani pulite » (« Mains propres ») a provoqué un vif affrontement entre l'opposition et la majorité. Réclamé à cor et à cri par Silvio Berlusconi – avec d'autant plus d'empressement qu'il s'est vu infliger trois condamnations à des peines fermes d'emprisonnement en première instance –, ce projet semble désormais mort-né. Après de nombreuses tergiversations, la majorité paraît décidée à renoncer à la constitution de cette commission, dont l'objet et les compétences ont déjà suscité quelques passes d'armes héroïques entre les deux camps. La décision, jeudi 16 juillet, des sénateurs du PDS (Parti de la gauche démocratique) de refuser cette commission a mis un terme aux tractations.

Il s'agissait, ni plus ni moins, de savoir si le pool des magistrats de Milan qui a déniché la corruption et l'affairisme au sein de la Démocratie chrétienne et du Parti socialiste a fait son travail correctement et sans parti pris, et si la révolution judiciaire qui a pratiquement mis fin à la première République et a complètement bouleversé le jeu politique en Italie s'est déroulée de façon équitable et légitime. L'idée de cette commission n'était pas nouvelle, mais elle a soudain pris corps il y a quelques semaines, notamment dans la bouche de Gianni De Michelis, ancien ministre des affaires étrangères, et a été reprise par l'opposition et son chef de file, Silvio Berlusconi, qui, après tant d'autres, a, lui aussi, été rattrapé par la justice.

Contrairement aux autres condamnés, Silvio Berlusconi a demandé qu'une bonne fois pour toutes la lumière soit faite sur les agissements de ceux qu'il qualifie de *« juges rouges »*. S'estimant victime d'une véritable vendetta politique, affirmant que les faits qui lui sont reprochés ne constituent pas vraiment des délits, prétextant qu'il n'y a aucune preuve contre lui, le chef de l'opposition souhaitait donc ardemment qu'une commission ait la possibilité de démontrer que les juges de Milan n'étaient pas impartiaux et poursuivaient en quelque sorte un projet plus ou moins subversif.

Cette possibilité lui a donc été refusée et il s'est exclamé que *« jamais dans l'histoire de la République la majorité a nié à la minorité le droit d'avoir une commission d'enquête »*. Silvio Berlusconi a accusé le PDS de vouloir *« dissimuler quelques squelettes dans les armoires »* et a affirmé, ni plus ni moins, que le principal parti de la majorité était victime d'un *« chantage de la part de certains juges »*. Massimo D'Alema, secrétaire du PDS, a tenté de calmer le jeu face à ce qu'il a qualifié de *« fanatisme »* de Silvio Berlusconi. *« On ne répond pas aux hurlements par des hurlements »*, a-t-il souligné, précisant que *« la commission, telle que la désirait le chef de l'opposition, personne d'entre nous ne la voulait »*. Le président de Forza Italia continue néanmoins d'espérer et souhaite que la Chambre des députés vote afin de pouvoir mettre le doigt sur les divergences entre les différents courants de la majorité.

Michel Bôle-Richard

Affaire Lewinsky : témoignage de gardes du corps de M. Clinton

WASHINGTON. Trois agents du service de sécurité de la Maison blanche ont commencé à témoigner, vendredi 17 juillet, devant la justice américaine, après le rejet par la Cour suprême des Etats-Unis d'un recours déposé par l'administration Clinton. C'est la première fois dans l'histoire des Etats-Unis que des agents du service de sécurité de la Maison blanche sont forcés à témoigner devant un grand jury (chambre de mise en accusation) sur les faits et gestes du président.
L'administration Clinton a ainsi perdu une bataille importante face au procureur indépendant Kenneth Starr dans l'affaire Monica Lewinsky. A la dernière minute, le juge de la Cour suprême William Rehnquist a estimé, dans un arrêt de deux pages sur une requête d'urgence présentée par le Département de la Justice, que l'administration Clinton n'avait pas fait la preuve que le témoignage des agents du *Secret Service* causerait *« un dommage irréparable »* à la sécurité du chef de l'Etat. – *(Reuters.)*

Plus de mille Chinois ont péri dans les inondations

PÉKIN. Les inondations survenues cet été, dans l'ensemble de la Chine ont déjà fait plus de mille morts, ont indiqué, samedi 18 juillet, les médias officiels. Les noyades, la foudre et les effondrements d'habitations sont les principales causes de décès, selon un responsable du ministère des Affaires civiles. *« Coulées de boue et glissements de terrain causés par des torrents de montagne sont aussi à l'origine de nombreux décès »*, a-t-il ajouté. Jeudi, Chine nouvelle avait cité un bilan officiel de 760 victimes. A la date du 15 juillet, les inondations touchaient plus de 140 millions d'habitants. Les inondations ont aussi provoqué une brève alerte au futur barrage des Trois Gorges, en raison d'une hausse de débit du fleuve Yangtze. – *(Reuters.)*

L'UNITA poursuit son offensive en Angola

LUANDA. L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), dirigée par Jonas Savimbi, poursuit une offensive militaire, lancée en mars, et a repris aux forces régulières plusieurs dizaines de localités situées dans les provinces du nord et de l'est. Conséquence de cette nouvelle vague de violence, l'ONU a signalé la concentration, la semaine dernière, dans le sud-est de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), de quelque 7 000 refugiés angolais. Dans un discours prononcé au sommet des pays lusophones, jeudi à Praia (Cap-Vert), le président José Eduardo dos Santos a qualifié de *« situation de guerre »* le climat régnant dans son pays.
L'UNITA, qui disposerait toujours, selon Luanda, d'au moins trente mille hommes armés, équipés pour une nouvelle guerre, avait signé en novembre 1994 avec le parti du président Dos Santos un accord de paix, après vingt ans de guerre civile. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **TCHÉQUIE : le président Vaclav Havel a nommé**, vendredi 17 juillet, le chef du parti social-démocrate (CSSD), Milos Zeman (53 ans), au poste de premier ministre. Son cabinet minoritaire, dont la composition devait être approuvée, samedi 18 juillet, par la direction du CSSD, sera investi mercredi prochain. M. Havel a rendu un vibrant hommage au gouvernement sortant de Josef Tosovsky qui a *« brisé les barrières que le précédent cabinet* [de l'ultra-libéral Vaclav Klaus] *n'avait pas su franchir pour aller de l'avant dans la réforme »*. – (Corresp.)

■ **ALGÉRIE : un groupe de parlementaires français**, membres de la commission des affaires étrangères, va se rendre en Algérie du 19 au 23 juillet. Conduite par François Loncle, député socialiste de l'Eure, la délégation devrait rencontrer le ministre algérien des affaires étrangères, Ahmed Attaf.

■ **IRAN : une délégation de la troïka de l'Union européenne** est arrivée, samedi 18 juillet, à Téhéran pour renouer le dialogue avec l'Iran, interrompu en 1997. Elle est dirigée par le secrétaire général du ministère autrichien des Affaires étrangères, Albert Rohan, et comprend deux hauts fonctionnaires britannique et allemand. – *(AFP.)*

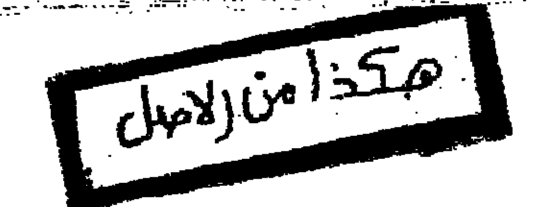
■ **IRAK : le président Bill Clinton tente d'obtenir du Congrès** le feu vert pour organiser des opérations clandestines d'envergure contre le régime de Saddam Hussein, a rapporté vendredi 17 juillet le *Wall Street Journal*. Selon le quotidien, ces opérations seraient bien plus importantes que celles mises en place jusqu'ici par la CIA pour aider les opposants irakiens. Elles auraient pour objectif d'*« affaiblir »* et éventuellement de *« chasser du pouvoir »* Saddam Hussein. – *(AFP.)*

■ **L'Irak détient avec plus de 16 000 cas recensés** le record des disparitions forcées dans le monde, a indiqué vendredi 17 juillet une commission de l'ONU. Sur plus de 45 000 cas de disparitions connus de cette commission, l'Irak en totalise 16 496, suivi par le Sri Lanka, l'Argentine, le Guatémala et le Pérou. – *(AFP.)*

■ **PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE : un raz-de-marée a fait plusieurs centaines de morts ou de disparus**, vendredi 17 juillet, sur la côte nord-ouest de l'île, après avoir ravagé plusieurs villages. Les secouristes ont publié un bilan de 71 morts, de plusieurs centaines de disparus et de 3000 sans-abris. – *(AFP.)*

Détérioration des droits de l'homme dans le monde arabe

LE CAIRE. Les droits de l'homme ont continué à se détériorer dans plusieurs pays arabes en 1997, a affirmé l'Organisation arabe des droits de l'homme (OADH), dans son rapport annuel publié, jeudi, au Caire. Le rapport note *« un accroissement des actes de violence, du terrorisme, des exécutions, des détentions abusives, de la torture ainsi que la répression des mouvements de protestations pacifiques »*. *« Des centaines de détenus politiques ont été arrêtés en 1997 dans les pays arabes en violation des lois nationales et des critères internationaux »*, souligne l'OADH, qui cite l'Algérie et l'Irak parmi les pays où la situation est la plus inquiétante. – *(AFP.)*





ENVIRONNEMENT La chasse aux oiseaux migrateurs s'ouvre, samedi 18 juillet, dans quatorze départements, conformément à la loi du 3 juillet sur les dates d'ouverture et de fermeture de la saison. Ce texte, adopté avec le concours du PS, dont seuls onze députés ont voté contre, et malgré l'avis défavorable du gouvernement et des Verts, place la France en contravention avec une directive européenne sur les espèces protégées. ● LE GROUPE d'étude parlementaire sur la chasse, créé à l'initiative du socialiste Jean-Marc Ayrault, veut obtenir de Bruxelles une renégociation de la directive. ● LA COMMISSION européenne, pour qui toute négociation est terminée, a demandé à la Cour européenne d'imposer à la France une astreinte quotidienne de 700 000 francs pour non-respect de la directive. ● EN BAIE de Somme, l'opposition entre chasseurs et écologistes prend un tour passionnel.

Le gouvernement veut élaborer un projet de loi consensuel sur la chasse

Conséquence de la loi du 3 juillet, la chasse aux oiseaux migrateurs s'ouvre le 18 juillet dans quatorze départements. Mais Lionel Jospin n'entend pas laisser la France en infraction avec la directive européenne et tente de renouer le dialogue avec Bruxelles

LA NOUVELLE SAISON de chasse s'ouvre en ce troisième samedi de juillet dans un climat de douce euphorie dans les campagnes. Conformément à la loi du 3 juillet, *« relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs »*, quatorze départements, essentiellement dans le domaine maritime, ouvrent officiellement la chasse au gibier d'eau samedi 18 juillet. Pour la première fois, depuis la directive oiseaux – directive européenne honnie dans tous les départements ruraux –, des dizaines de milliers de chasseurs devaient se retrouver au petit matin pour s'adonner à leur passe-temps favori avec un certain sentiment de victoire. La loi du 3 juillet est en effet *« leur »* loi, telle que les fédérations de chasse l'ont toujours souhaitée. Pourtant, la situation créée par la promulgation de ce texte, contraire à la réglementation européenne, continue d'embarrasser le gouvernement. Et d'inquiéter les députés socialistes.

Dès son adoption par les députés (seuls vingt d'entre eux ont voté contre, dont les six élus Verts et onze socialistes) contre la volonté du gouvernement, le premier ministre avait chargé le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, de travailler à une solution permettant de *« garantir »* l'exercice de la chasse *« dans le respect »* de la réglementation européenne, afin d'*« accompagner »* la concertation mise en place par le ministère de l'environnement. Lionel Jospin est en effet convaincu que la France ne peut se maintenir dans une attitude de défi vis-à-vis de la Commission européenne. Le 1er juillet, le groupe d'étude parlementaire sur la chasse, conscient lui aussi de l'impasse politique créée par la loi – une *« loi provisoire pour un an »*, selon Henri Sicre, député socialiste des Pyrénées-Orientales et président du groupe –, recevait Dominique Voynet pour lui faire part de son intention de demander à Bruxelles la renégociation de la directive. La ministre (Verts) avait pourtant déployé beaucoup d'énergie pour parvenir à un compromis avant toute discussion législative.

EXASPÉRATION À BRUXELLES

Le 10 juin – huit jours avant l'examen par l'Assemblée nationale lors d'une « niche parlementaire » de l'UDF –, un groupe de réflexion réunissant l'Union nationale des fédérations de chasseurs (UNFC), l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (ANCER), France nature environnement (FNE), la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et le groupe parlementaire sur la chasse, était parvenu à un compromis sur les dates d'ouverture et de fermeture. La chasse s'ouvrirait au plus tôt le 25 août et fermerait le 31 janvier (dates adoptées par la majorité des autres Etats membres) et un plan de chasse européen devait être mis au point en fonction des études scientifiques disponibles. Poussés par les organisations de chasseurs, les députés ont préféré faire passer une loi sur mesure (*Le Monde* du 20 juin).

A Bruxelles, le temps des négociations semble terminé. Excédées par l'attitude de la France – la Commission a vu dans la loi du 3 juillet un véritable affront –, les autorités européennes ont décidé de passer à l'étape juridique. Le 24 juin, elles adressaient un avis motivé au gouvernement français – deuxième étape de la procédure d'infraction avant la condamnation par la Cour européenne de justice – pour non-respect de la directive européenne : la plainte porte expressément sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse qui *« ne permettent pas de garantir la protection complète de certaines espèces d'oiseaux sauvages pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification ainsi que pendant les périodes de reproduction et de nidification »*. La Commission a également demandé à la Cour européenne d'imposer à la France une astreinte quotidienne de 700 000 francs pour non-respect de la directive oiseaux concernant les espèces protégées. Cette deuxième procédure vise la pratique de la chasse aux ortolans dont l'arrêté inscrivant certains oiseaux sur la liste des espèces protégées n'a toujours pas été signé par le premier ministre (*Le Monde* daté 15-16 février).

RÉDIGER UN NOUVEAU TEXTE

En accélérant les procédures, la Commission vise la condamnation du gouvernement français. *« La Commission a jusqu'ici fait preuve de beaucoup de mansuétude à l'égard de la France*, écrivait Ritt Bjerregaard, la commissaire à l'environnement, le 7 juillet dans *Libération*. *Il s'agit de respecter à la fois un Etat de droit et des principes de bon sens figurant dans la Convention de Paris de 1950. »* Depuis un mois, le gouvernement tente de renouer le dialogue avec la Commission et de montrer sa bonne volonté d'arriver à un compromis avec les associations environnementales. Matignon veut arriver à l'élaboration consensuelle d'un nouveau projet de loi sur la chasse. Les discussions s'annoncent difficiles, tant les associations sont décidées à aller jusqu'au bout des procédures qu'elles ont engagées auprès des tribunaux administratifs, du Conseil d'Etat et de la Cour européenne. *« On entre dans une période de contentieux tous azimuts »*, reconnaît Jean-Pierre Raffin, *conseiller nature et* chasse de Mme Voynet.

France nature environnement (FNE) et la LPO ont, par ailleurs, refusé de siéger, le 10 juillet, lors d'une réunion du groupe de réflexion du ministère de l'environnement, chargé de l'élaboration des plans de chasse découlant de la loi du 3 juillet : *« Nous ne voulons pas donner un semblant de légitimité à une loi anticonstitutionnelle. FNE n'apportera pas sa caution à un processus qui vise à déterminer si l'alouette des champs pourra être plumée jusqu'au 15 ou au 20 février selon les années »*, explique Lionel Brard, président de FNE qui réclame la reprise du compromis trouvé avant le vote de la loi.

Au cabinet de Mme Voynet comme à Matignon, on admet que c'est la seule porte de sortie possible. Le temps est en tous cas compté : fin octobre, le délai de quatre mois laissé au gouvernement et aux préfets par les associations écologistes pour prendre des arrêtés d'ouverture conformes à la directive arrivera à échéance. Les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat seront alors saisis. Pour une condamnation quasi certaine selon la jurisprudence.

Sylvia Zappi

Des dates fixées par la loi

La loi du 3 juillet 1998 fixe les dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs dans soixante-huit départements de métropole.

● **Ouverture anticipée.** Quatorze départements inaugurent la saison en ouvrant la chasse dans le domaine public maritime le troisième samedi de juillet : le Calvados, la Charente-Maritime, l'Eure, *la Gironde*, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, les Landes, la Loire-Atlantique, la Manche, le Nord, le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Atlantiques, la Seine-Maritime et la Somme. Ils seront suivis, le quatrième dimanche de juillet, par l'Aisne, le Gard, le Morbihan, et l'Oise pour la chasse aux canards de surface et autres limicoles. Pour les autres départements, l'ouverture s'étalera du premier samedi au *quatrième dimanche* d'août.

● **Fermeture.** Les dates de fermeture de la chasse sont échelonnées selon les espèces du 31 janvier aux *« derniers jours de février »*. Le 31 janvier, la chasse sera fermée pour le canard colvert ; le 10 février pour la fugile et le vanneau huppé. Oie cendrée, canard chipeau, sarcelle, foulque, garrot à œil d'or, nette rousse, pluvier doré, chevalier, barge à queue noire et alouette des champs pourront être chassés jusqu'au 20 février, les autres espèces de gibier d'eau les derniers jours de février.

Pour des chasseurs de la baie de Somme, « l'ennemi, c'est les Verts »

AMIENS
de notre envoyé spécial

Ce qui frappe, d'emblée, c'est l'impossible dialogue. En baie de Somme, que les dépliants touristiques valorisent à juste titre pour son exceptionnelle richesse écologique et ornithologique, l'opposition entre chasseurs et anti-chasseurs a pris un tour passionnel depuis l'adoption, en 1979, par la Commission européenne, de la directive « oiseaux » visant à protéger les migrateurs. Dix-neuf ans plus tard, en Picardie maritime, les choses se sont radicalisées.

Depuis le vote de la loi permettant la chasse aux migrateurs en dehors de la période autorisée par la directive, les tensions ne se sont apaisées qu'en apparence. *« Si la loi chasse n'avait pas été votée, nous serions passés outre. Il était devenu impossible de tenir nos gars »*, assure d'emblée Christian Gricourt, permanent de la fédération des chasseurs de la Somme (28 000 adhérents). Et de rappeler, avec une gestuelle combattante, les tensions antérieures au vote, comme le saccage de la permanence du député socialiste Vincent Peillon. Si l'action *« directe »* semble aujourd'hui écartée, l'objectif de la fédération est désormais *« orienté afin que Bruxelles assouplisse* [sa] *position »*.

« L'ennemi, c'est les Verts », lâche tout de go, à Amiens, Jean Pilniak. Ce chasseur militant voit dans *« l'intransigeance »* de Dominique Voynet la raison de son combat. Membre du comité exécutif de Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT), il fait remonter le début des hostilités avec les Verts aux élections européennes de 1989. *« Là, nous avons compris qu'il fallait nous battre sur leur propre terrain, afin de ne pas laisser les écolos faire seuls du lobbying auprès de Bruxelles. Bien que cela ne soit pas dans notre vocation, nous resterons un groupe de pression en Picardie maritime, dont le vote se fait traditionnellement à 80 % à gauche. Ça embête bien les Verts comme les socialistes : on leur pique leur électorat classique ! »*, lance-t-il, goguenard. Le saccage de la permanence de M. Peillon ? *« Un malheureux dérapage... »*

« RÉSURGENCE DE SENTIMENTS POPULISTES »

De fait, en vallée de Somme, dans les villages du Vireux industriel chers au bouillant député communiste Maxime Gremetz, pour qui la chasse doit rester un *« avantage acquis républicain »*, CPNT est très présente dans les élections locales. Ce qui n'est pas le cas en ville. Faux nez du Front national en milieu rural, comme on le dit ? *« Les musclés de CPNT, parmi les plus extrémistes, sont les dirigeants du mouvement*, estime-t-on à gauche. *Dans les villages où le mouvement est très présent, les gens de condition modeste sont manipulés. »*

La présence dans le département, bien que très faible, de l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (Ancer), complique la donne. *« Cette association de chasseurs qui ne chassent pas constitue le cheval de Troie des Verts contre nous »*, gronde-t-on à CPNT.

Côté écologistes, on juge la situation tendue. Il tient du miracle de faire se rencontrer, dans un simple café de campagne, un écologiste et un chasseur modéré proche de l'Ancer. S'ils le font, c'est clandestinement. *« Il y a belle lurette que toute discussion est rompue en dehors des classiques rencontres institutionnelles avec le préfet*, reconnaît Xavier Commecy, membre de l'association Picardie-Nature. *Lorsque je fais mes observations seul avec mes jumelles, je me montre prudent. L'intimidation existe ! »* A l'instar des chasseurs, mais *a contrario*, il compte beaucoup sur la détermination de Bruxelles pour faire respecter la directive, et se montre persuadé que, d'ici deux à trois ans, devant une loi jugée anticonstitutionnelle, *« la position des chasseurs ne tiendra plus. Voilà pourquoi ils font le forcing auprès de la Commission »*.

« Enfant de la baie », comme il se qualifie bien qu'il ait voté la loi, Francis Hammel, député (PS) de la Somme, a la dent dure contre Mme Voynet, qui aurait *« laissé pourrir la situation »* après l'imposante manifestation parisienne du 14 février, plutôt que de négocier. Ce qui a entraîné une situation *« explosive »* jusqu'au vote de la loi chasse. *« Il ne s'agit plus d'affrontements très anciens entre deux lobbies, chasseurs et associations de protection de l'environnement*, s'inquiète-t-il. *Sous nos yeux, nous assistons au clivage villes-campagne. A la résurgence de sentiments populistes. Et au déclenchement d'un phénomène anti-Europe en milieu rural ayant notamment la chasse pour prétexte. »*

Jean Menanteau

Le long chemin de croix de Daniel Cohn-Bendit pour les élections européennes de 1999

QUAND Verts français et Verts allemands se rencontrent, de quoi croyez-vous qu'ils parlent ? Du traité d'Amsterdam, d'écotaxes, de déchets nucléaires, ou encore de *« majorité plurielle »* – les Grünen aimeraient imiter la formule française aux côtés des sociaux-démocrates du SPD, lors des élections du 27 septembre. Aux Verts allemands venus passer deux jours chez leurs amis français, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a aussi promis que, si elle le pouvait, elle irait les soutenir dans un meeting de campagne. Bref, on parle de tout, sauf – exprès – de... Daniel Cohn-Bendit.

Vendredi 17 juillet, à l'issue de la rencontre entre les deux formations écologistes, Jurgen Trittin, porte-parole des Grünen, a juste noté devant la presse que *« personne en Allemagne n'avait demandé à Dany de se présenter »* aux élections de juin 1999. *« La décision de prendre la tête de liste en France relève uniquement des Verts français »*, a-t-il ajouté, laconique, en refusant toute *« ingérence »*. Peu auparavant, lors d'une réunion à huis-clos, Français et Allemands avaient usé d'un langage moins diplomatique. *« Chez nous, il y a les supporters de Cohn-Bendit et ceux qui le supportent »*, avait résumé Marie-Anne Isler-Béguin. Et son vis-à-vis allemand de répondre sous les fous-rires : *« Dites-le à l'anglaise ou à la française, on s'en lave les mains, mais on vous souhaite bonne chance. »*

N'empêche. Malgré l'ironie récurrente et la résistance de certains dirigeants de l'avenue Parmentier, la chose semble désormais acquise : l'ancien leader de mai 68 viendra « tirer » la liste des écologistes français. Le 7 juillet, sur LCI, Mme Voynet a donné le ton : confirmant qu'elle *« n'ambitionn*[ait] *franchement pas de briguer la tête de liste des élections européennes »*, elle a expliqué que ce *« serait un bon symbole européen que d'avoir* [Daniel Cohn-Bendit] *en tête de cette liste en bonne position »*, qu'il mettrait *« du punch dans la campagne »*.

« INCONTRÔLABLE »

En fine connaisseuse des jeux de billard Verts, la ministre de l'aménagement du territoire a compris que les soutiens – réels – de *« Dany »* au sein de son parti se recrutaient aussi, de manière plus politique, dans l'« opposition » des Verts (Noël Mamère, Marie-Christine Blandin) qui s'est rassemblée sur une motion intitulée *« Pour une écologie populaire et de gauche »*, avant le Congrès des 14 et 15 novembre. En avalisant alors cette candidature – que défendent aussi certains membres de la majorité, comme Guy Hascoët –, Mme Voynet ne tient-elle pas un moyen rêvé de rassembler très largement son mouvement sur une motion unique ?

Reste au célèbre écologiste allemand à gravir son chemin de croix. Depuis Brice Lalonde et Antoine Waechter, les Verts français se méfient de ces personnalités qu'ils jugent *« incontrôlables »*, selon le mot de la ministre. Surtout quand, sur une liste où l'on doit respecter la parité et la représentativité des tendances, les places deviennent très chères. Depuis l'annonce du retrait du projet de régionalisation du mode de scrutin par Lionel Jospin, on se presse ainsi malicieusement, avenue Parmentier, de faire état *d'un sondage selon lequel la tête de* liste Cohn-Bendit ne recueillerait *« que »* 6 % quand *« Dominique »* en glanerait 7 %. Prochaine station prévue pour le candidat : les cols de Lamoura (Jura), où se tiendra, fin août, l'université des Verts. Outre un bain de... Verts, de trois jours au moins – recommandé par ses amis –, M. Cohn-Bendit ne prendra la parole que lors d'un banal débat avec des représentants de chômeurs.

Ariane Chemin

Crise ouverte entre les associations de jeunes du Front national

NEUVY-SUR-BARANGEON
(Cher)
de notre envoyée spéciale

L'ancien château de l'empereur Bokassa à Neuvy-sur-Barangeon (Cher), aujourd'hui propriété du Cercle national des combattants, accueillait, du 10 au 17 juillet, l'université d'été du Front national de la jeunesse (FNJ). Ce vendredi 17 juillet était jour de la distribution des prix. Une centaine de jeunes recevaient les lauriers récompensant huit jours d'efforts sportifs et intellectuels. Aux athlètes une coupe et des médailles, aux futurs cadres politiques des livres et à tous un « diplôme » mentionnant la note obtenue aux épreuves portant sur un discours, un débat télévisé, la rédaction d'un tract et la formation à la vente *à la criée*, au cours de laquelle chacun a tenu le rôle du *« Bolchevik attaquant le vendeur nationaliste »*.

Une université d'été en apparence bien tranquille mais qui cachait une crise au sein de la jeunesse frontiste. *Samuel Maréchal*, le directeur du FNJ, a laissé filtrer le problème en rendant hommage au premier de la promotion 1998 : Guillaume Peltier, un étudiant de la Sorbonne, qui s'était fait remarquer lors d'un colloque de l'Institut d'action culturelle du Front national sur mai 68, en prononçant un discours entièrement rédigé en alexandrins. Il a annoncé que ce dernier était chargé *« d'assurer l'implantation du FNJ dans les universités »*, et d'améliorer les scores des jeunes frontistes – particulièrement faibles – aux élections universitaires, une mission qui jusqu'à présent revenait au Renouveau étudiant (RE), le syndicat étudiant du parti.

Officiellement, tout va très bien entre les deux organisations. Il ne s'agirait que d'assurer la complémentarité entre le RE, qui *« avance à découvert »*, et la future structure du FNJ qui, elle, suscitera des initiatives *« à visage masqué »*, autrement dit sous des étiquettes différentes, pour essayer de percer dans le milieu étudiant. En fait, le divorce entre les deux organisations était déjà visible le 1er mai, où chacun avait choisi de défiler séparément. La crise ne date donc pas d'aujourd'hui. Depuis sa création, en 1990, le Renouveau étudiant, doté de statuts autonomes, fait preuve d'indépendance.

Les critiques pleuvent d'un côté comme de l'autre. L'entourage de M. Maréchal reproche à la branche étudiante d'être *« trop politisée »* et de négliger l'aspect *« corpo »* de sa mission. De même, on dénigre son périodique *Offensive*, en le qualifiant d'*« élitiste »*. Côté RE, on avance l'argument de la *« diabolisation »* pour expliquer les mauvais scores aux élections des CROUS. On doute du succès de la méthode du *« cheval de Troie »*, déjà utilisée par le RE, et souvent démasquée par les adversaires politiques qui *« repèrent les militants »* frontistes. On parle surtout *« d'ambitions personnelles que l'on ne veut pas servir »* de la part du gendre de Jean-Marie Le Pen. *« Nous n'avons d'ordre à recevoir que de Jean-Marie Le Pen »*, explique un cadre.

Tout cela cache mal un autre conflit qui oppose l'ambitieux gendre de M. Le Pen au numéro deux du parti, Bruno Mégret, dans lequel bon nombre de jeunes de la branche étudiante se reconnaissent. En 1995, M. Maréchal avait tenté une reprise en main du RE en mettant à sa tête un jeune qui lui semblait acquis, Samuel Bellanger. Ce dernier a vite volé de ses propres ailes et a laissé la place, en 1997, à un jeune mégrétiste, Nicolas Evrard. Le rapport de forces ne lui étant pas favorable, M. Maréchal a décidé de contourner l'obstacle RE en mettant en place à l'automne une structure parallèle.

Christiane Chombeau



JUSTICE La commission d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) a décidé, vendredi 17 juillet, de renvoyer les trois anciens ministres socialistes Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé devant la formation de jugement de la CJR. ● LA COMMISSION D'INSTRUCTION a écarté la « complicité d'empoisonnement » pour requalifier les faits en « homicides involontaires ». ● LES MOTIVATIONS de l'arrêt n'ont pas été communiquées mais tout laisse à penser que les trois magistrats de la commission d'instruction ont retenu essentiellemnt contre les trois ministres la manière dont ils ont géré le dossier du test du dépistage du sida. ● LE DÉLIT d'homicides involontaires est passible de trois ans d'emprisonnement. ● LE MINISTÈRE PUBLIC comme les trois prévenus peuvent encore se pourvoir en cassation contre cette décision, première du genre sous la Vᵉ République *(lire aussi notre éditorial page 10).*

Sang contaminé : les ministres renvoyés devant la Cour de justice de la République

Le renvoi de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé pour « homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes » a été prononcé sans que les motivations de l'arrêt aient encore été communiquées

LA COMMISSION d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) a décidé, vendredi 17 juillet, de renvoyer les trois anciens ministres Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé devant la CJR pour *« homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes »*. Seule la lecture du dispositif de cette décision a été faite par le président de la commission d'instruction, Guy Joly. Les motivations de l'arrêt, essentielles pour en comprendre le fondement, ne seront rendues publiques que la semaine prochaine (*lire ci-dessous*). M. Fabius et Mᵐᵉ Dufoix sont renvoyés pour trois homicides involontaires et deux atteintes involontaires à l'intégrité des personnes. Quant à M. Hervé, il est renvoyé pour trois homicides involontaires et quatre atteintes involontaires à l'intégrité des personnes.

La commission d'instruction a prononcé un non-lieu pour dix-sept des plaintes qui lui étaient soumises : quatorze étaient le fait d'hémophiles, deux concernaient des personnes transfusées et une avait été déposée au nom d'une personne contaminée par le virus du sida par voie sexuelle.

Le parquet général – qui avait requis un non-lieu pour les trois anciens ministres – et les trois prévenus peuvent faire un pourvoi en cassation contre cette décision. Si tel n'est pas le cas, Laurent Fabius, ancien premier ministre et actuel président (PS) de l'Assemblée nationale, Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé et actuel député et maire (PS) de Rennes, comparaîtront devant la formation de jugement de la Cour de justice de la République. Ce serait une première sous la Vᵉ République, puisque, jusqu'à présent, aucun ministre n'a eu à répondre d'une infraction pénale devant une juridiction *ad hoc*.

ÉVENTUEL POURVOI

Vendredi soir, les avocats des trois anciens ministres indiquaient que ceux-ci, préférant s'expliquer rapidement devant la CJR, n'étaient *a priori* guère enclins à former un pourvoi en cassation. En revanche, il est probable que le parquet général décidera de se pourvoir, les réquisitions du procureur général près la Cour de justice de la République, Jean-François Burgelin, n'ayant pas été suivies par les trois magistrats de la commission d'instruction (*Le Monde* du 18 juillet).

Faute de disposer des motivations de cet arrêt, le seul moyen pour tenter de comprendre le raisonnement suivi par les trois magistrats de la commission d'instruction – Guy Joly, Martine Anzani et Henri Blondet – est d'examiner les plaintes qui ont été retenues et celles qui ont abouti à un non-lieu. Premier enseignement : à l'exception d'une seule, toutes les plaintes d'hémophiles se sont soldées par un non-lieu. Parmi celles-ci figurent celles qui ont été déposées au nom de Ludovic Bouchet, de Laurent Gaudin et de l'Association française des hémophiles. La seule plainte d'hémophile retenue, et pour laquelle seul M. Hervé est renvoyé, est celle d'un hémophile décédé en mai 1993. Séronégatif lors d'un test pratiqué le 10 mai 1985, il était déclaré séropositif lors d'un test pratiqué le 13 novembre 1985. On peut donc en déduire que c'est l'administration, entre mai et novembre 1985, d'un produit anti-hémophilique contaminé qui a été à l'origine de cette séroconversion. Parmi les plaintes pour lesquelles la commission d'instruction a prononcé un non-lieu figurent celles déposées au nom de Marcel Duplessis et d'Henriette Nicolai, les parents d'Olivier Duplessis, le président de l'Association française des transfusés. Son père avait été transfusé avec du sang prélevé en mai 1983 en milieu carcéral ; sa mère avait été contaminée par la suite, fin 1985 ou début 1986, lorsqu'elle avait repris ses relations sexuelles avec son mari, dont elle ne connaissait pas le statut sérologique.

L'essentiel des plaintes pour lesquelles les ministres sont renvoyés devant la Cour de justice concerne donc des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines. La première victime est un homme qui a été transfusé à maintes reprises entre le 16 août et le 19 septembre 1985. Seul M. Hervé est renvoyé pour cette plainte pour *« atteinte involontaire à l'intégrité des personnes »*.

Une deuxième plainte, pour laquelle les trois anciens ministres sont renvoyés pour *« homicide involontaire »*, concerne un nourrisson, né en octobre 1988 et décédé en janvier 1991, vraisemblablement contaminé par voie transplacentaire. Sa mère, pour la plainte de laquelle seul M. Hervé est renvoyé pour *« atteinte involontaire à l'intégrité des personnes »*, avait été contaminée à la suite d'une transfusion pratiquée le 25 avril 1985.

GESTION DU DÉPISTAGE

La quatrième plainte, qui renvoie les trois anciens ministres devant la CJR pour *« homicide involontaire »*, concerne un homme né en février 1921 et mort du sida en novembre 1994 et qui avait été transfusé les 23 mai, 4 et 5 juin 1985. La cinquième plainte, pour laquelle également les trois ministres sont renvoyés pour *« homicide involontaire »*, concerne un enfant né le 21 mai 1985 et mort du sida le 12 avril 1991. A l'âge de cinq jours, le 26 mai 1985, il avait fait l'objet d'une exsanguino-transfusion.

Enfin, la dernière plainte, pour laquelle les trois ministres sont renvoyés pour *« atteinte involontaire à l'intégrité des personnes »*, concerne une femme née en 1963, transfusée le 2 août 1985. On peut donc penser que les trois magistrats de la commission d'instruction ont décidé de renvoyer devant la CJR les trois anciens ministres essentiellement pour la manière dont ils ont géré le dossier du test de dépistage du virus du sida.

Il faudra néanmoins attendre de connaître le contenu de l'arrêt de renvoi pour savoir exactement ce qu'il reproche à chacun des trois ministres et quel est leur degré de responsabilité respective dans chacun des quatre volets de l'affaire du sang contaminé : la défaillance dans la sélection des donneurs de sang, en particulier lors des collectes effectuées en milieu carcéral ; les retards pris dans la mise sur le marché des produits anti-hémophiliques chauffés et le non-retrait de ce marché des produits non chauffés potentiellement contaminés par le virus du sida ; le non-rappel des personnes transfusées entre 1980 et 1985 de manière à leur proposer un test de dépistage et à prévenir une éventuelle contamination par voie sexuelle de leur conjoint ou une contamination par voie transplacentaire ; les retards apportés à l'homologation des tests de dépistage du virus du sida et à la mise en place de ce dépistage dans les dons de sang.

Franck Nouchi

Le communiqué de la commission d'instruction

Voici le texte intégral du communiqué : La commission d'instruction de la Cour de justice de la République a rendu ce jour, 17 juillet 1998, son arrêt de règlement de l'information suivie dans l'affaire dite du « sang contaminé » et ordonné le renvoi, devant la formation de jugement, des trois anciens membres du gouvernement, mis en examen pour homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes.

Conformément à la loi, la lecture du dispositif de cette décision a été faite en chambre du conseil, l'audience n'étant pas publique, en la seule présence des avocats et du représentant du ministère public. Les copies de l'arrêt lui-même, après signature de la minute, ne pourront être remises ou adressées aux parties et aux plaignants avant l'expiration du délai de trois jours prévu par l'article 217 du code de procédure pénale. Les membres de la commission d'instruction, tenus au secret, ne feront aucun commentaire de la décision.

Les réactions contrastées du monde politique

● **Laurent Fabius** souligne que *« cette décision, qui constitue une étape et dont les motifs ne sont pas encore connus, écarte la qualification de complicité d'empoisonnement »*. *« La commission estime que les faits dont elle était saisie constitueraient, à les supposer démontrés, le délit d'homicide involontaire et d'atteinte involontaire à l'intégrité physique »*, écrit M. Fabius dans un communiqué. *« Sous réserve d'éventuels recours, c'est donc devant la Cour de Justice que j'établirai qu'en conscience j'ai agi, ainsi que je l'ai toujours indiqué, comme je le devais et aussi vite que possible »*, poursuit-il. *« En ce moment, je pense avec compassion aux victimes de ce drame et à leurs proches. Je comprends et je respecte leur douleur »*, ajoute M. Fabius. Le président de l'Assemblée indique également que *« sur le fond »*, il *« reste convaincu qu'à l'issue de la procédure, la vérité et la justice finiront par l'emporter »*. M. Fabius insiste en préambule sur les *« réquisitions de non-lieu très argumentées du procureur général »* et sur le fait que *« malgré »* celles-ci, *« la commission d'instruction a estimé qu'il convenait de transmettre à la Cour de justice de la République le dossier concernant »* ses deux anciens ministres Georgina Dufoix et Edmond Hervé ainsi que lui-même.

● **Edmond Hervé** *« conteste la décision de renvoi qui s'oppose aux doubles conclusions de non-lieu, prises par le procureur général près la Cour de cassation »*. *« Je suis stupéfait de constater que la commission d'instruction n'ait même pas cru devoir me communiquer et rendre publics les motifs de sa décision »*, écrit M. Hervé dans un communiqué. *« En décidant de me renvoyer devant la Cour de justice de la République, la commission d'instruction me permet de présenter publiquement ma défense »*, poursuit le député et maire PS de Rennes. Selon lui, *« l'opinion publique a été et demeure abusée : ceux qui ont été, courageusement, les tout premiers à lutter contre le sida, se trouvent aujourd'hui mis en examen »*. *« Je regrette que malgré la longueur de l'instruction, l'inhabituelle réouverture de celle-ci, il n'ait pas été fait droit à mes différentes demandes d'investigation et d'expertise: Mon seul souci est celui de la vérité »*, dit-il.

● **François Hollande**, premier secrétaire du PS, a exprimé vendredi sa *« surprise face à la décision de la commission d'instruction renvoyant devant la Cour de Justice trois ancien ministres socialistes pour homicides involontaires »* dans l'affaire du sang contaminé. M. Hollande a souligné que *« sans méconnaître l'ampleur du drame humain, chacun sait que le gouvernement de l'époque a agi, notamment en matière de dépistage, dans un délai comparable, voire beaucoup plus rapidement que dans certains pays développés, ce que n'a d'ailleurs pas contesté l'instruction »*.

● **François Bayrou**, président de Force démocrate (UDF-FD) a estimé quant à lui qu'il s'agissait d' *« une décision très dure »*. Il faut, a-t-il ajouté, *« penser aux victimes et en même temps beaucoup d'éléments portés à l'information du public montraient qu'en tous cas, en ce qui concerne Laurent Fabius, il avait agi très vite, en quelques semaines »*. Espérant que *« ce procès va faire la lumière »*, le président délégué de l'UDF a conclu qu' *« il ne serait pas juste de faire des responsables politiques de l'époque les boucs émissaires de tout un système »*.

● **Le Groupe UDF-Alliance** a indiqué que le renvoi des trois anciens ministres *« répondait à la nécessité (...) de faire respecter le principe de l'égalité de tous devant la justice »*. Le parlementaire Pierre Albertini a indiqué dans un communiqué que *« les députés UDF-Alliance prenaient acte de cette décision qui autorise la poursuite de l'instruction d'un dossier douloureux qui a ému l'ensemble de la communauté nationale et suscité bien des passions »*. Selon lui, *« on peut d'ores et déjà tirer des leçons de cette décision de renvoi dans les domaines de la responsabilité ministérielle et de l'organisation administrative de notre pays »*.

● **Olivier Duplessis**, président de l'Association française des transfusés, a estimé que *« pour protéger de puissants hommes politiques, le plus grand crime sanitaire du XXᵉ siècle a été ravalé au rang d'un vulgaire délit, soi-disant "involontaire", par une cour spéciale créée à l'occasion de l'affaire du sang contaminé »*.

Rue de Constantine, 17 h 30 : la décision tombe, non motivée faute de temps

REPORTAGE

Le délibéré semble avoir été long et âprement discuté. L'audience, elle, n'aura duré que quelques minutes

17 HEURES, vendredi 17 juillet devant la Cour de justice de la République, au 21 rue de Constantine à Paris. Sous un rayon de soleil, une petite troupe s'est formée, dans l'attente de la décision de la commission d'instruction, réunie en audience à huis clos. Sur le trottoir, des dizaines de journalistes, caméra et appareil photo au poing, mais aussi quelques victimes de l'affaire du sang contaminé, légèrement en retrait. Il y a là, entre autres, Olivier Duplessis, pour l'Association française des transfusés, ainsi que Mᵉ Sabine Paugam, qui représentent les victimes hémophiles. En 1994, ils ont déposé plainte contre les anciens ministres socialistes mais, n'ayant pu se constituer partie civile, ils ne sont pas partie au dossier.

Peu avant 17 h 30, la décision tombe. Muni d'un simple communiqué, un membre de la Cour de justice annonce que la commission d'instruction a prononcé le renvoi de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé pour *« homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes »*. On n'en saura pas plus. Bien que ce soit la première fois que des ministres sont renvoyés devant la Cour de justice de la République, la commission d'instruction a prononcé sa décision sans la motiver. Il faudra encore patienter au moins trois jours afin de connaître les attendus de cet arrêt.

LECTURE RAPIDE

Les premières réactions ne tardent pas. A leur sortie de l'audience, Mᵉ Gérard Welzer, conseil d'Edmond Hervé, affirme que la décision de la commission d'instruction *« n'est pas une décision juridique »*. *« Les faits démontrent qu'il n'y a aucune infraction. Mais il fallait trouver à tout prix une qualification, au mépris de la vérité. »* Quant à Mᵉ Bernard Cahen, avocat de Mᵐᵉ Dufoix, il ne cache pas sa désapprobation : *« On ne connaît pas les motivations de cette décision, ce qui est tout à fait scandaleux. On a jeté les noms des ministres en pâture à la suite d'une campagne de presse indigne destinée à peser sur la décision de la commission d'instruction. »*

L'audience, quant à elle, n'aura duré que quelques minutes. En présence des avocats des mis en examen, d'un représentant du ministère public, le président de la commission d'instruction, Guy Joly, entouré de Martine Anzani et Henri Blondet, a lu le seul dispositif de l'arrêt, c'est-à-dire uniquement le nombre de faits retenus contre les trois anciens ministres. La lecture en fut si rapide, que l'avocat général, Roger Lucas, qui prenait des notes, a dû demander au président, en vain, de s'exprimer moins rapidement. La commission d'instruction s'est ensuite immédiatement retirée, renvoyant *sine die* les attendus de sa décision.

Cette absence de motivation est pour le moins surprenante. Pour toute explication, on affirme à la Cour de justice que *« le temps a manqué pour faire fabriquer plusieurs exemplaires de l'arrêt »*. On invoque des *« raisons matérielles »* pour justifier ce retard. De fait, la commission d'instruction n'était pas prête pour faire connaître ses motivations, qu'elle n'avait, vendredi, tout simplement pas fini de rédiger. Le délibéré semble avoir été long et âprement discuté. Quelques minutes avant l'audience, les trois magistrats en étaient encore à se concerter. L'idée de repousser le prononcé de la décision sous une huitaine de jours a même été évoquée avant d'être écartée. Prenant le risque d'être mal comprise, la commission d'instruction a finalement préféré respecter des délais qu'elle s'était elle-même fixés.

C. Pr.

Trois magistrats rodés aux dossiers à forte résonance politique

TOUS trois anciens juges d'instruction et anciens présidents de chambre d'accusation, les membres de la commission d'instruction de la CJR ont tous connu, au cours de leur carrière, des dossiers à forte résonance politique.

GUY JOLY

Nommé président de la commission d'instruction de la CJR en 1997, Guy Joly en était déjà membre titulaire depuis 1994. Conseiller à la Cour de cassation depuis 1993, Guy Joly, cinquante-sept ans, a été successivement juge d'instruction à Dole, à Dijon puis à Paris avant d'être nommé vice-président de chambre puis président de la 3ᵉ chambre d'accusation de Paris en 1990. En tant que juge d'instruction, Guy Joly a été notamment en charge des enquêtes sur l'attentat de la rue Copernic et sur l'assassinat d'Henri Curiel en mai 1978. Il s'est fait connaître en 1980 après avoir eu maille à partir avec le commissaire Marcel Leclerc, alors chef de la brigade criminelle, auquel il reprochait de ne pas avoir suivi ses consignes lors d'une enquête sur l'extrême droite. Guy Joly avait également conclu par un non-lieu, en janvier 1981, l'instruction menée à l'encontre de Louis Althusser, estimant qu'il était en état de démence lors du meurtre de sa femme.

En tant que président de la chambre d'accusation de Paris, Guy Joly a inculpé, en 1991, l'ancien maire socialiste d'Angoulême, Jean-Michel Boucheron, alors réfugié en Argentine, pour *« corruption, trafic d'influence, faux et usage de faux »* avant de lancer un mandat d'arrêt international contre lui et de le renvoyer en janvier 1993 devant le tribunal correctionnel.

MARTINE ANZANI

Conseiller à la Cour de cassation depuis janvier 1997, Martine Anzani, cinquante-cinq ans, a débuté sa carrière en 1966. Successivement juge d'instruction à Soissons, Melun, Versailles et Paris, elle fut, en 1980, l'un des magistrats instructeurs en charge de l'affaire de Broglie. Elle inculpa, en 1979, l'ancien responsable de la police de Vichy Jean Leguay, et délivra en 1981 un mandat d'amener contre Paul Touvier. Devenue vice-présidente du tribunal de Paris en 1986 puis présidente de chambre à la cour d'appel en 1991, elle est nommée, en 1992, à la présidence de la chambre d'accusation de Paris, où elle reprend le dossier René Bousquet avant que l'ancien secrétaire général de la police de Vichy ne soit assassiné, le 8 juin 1993.

Sous sa présidence, la chambre d'accusation de Paris a considéré, le 30 septembre 1996, dans l'affaire des écoutes téléphoniques de l'Elysée, que l'espionnage mis en place par la cellule antiterroriste constituait un *« attentat à la Constitution »*, ce qui a permis de sauver le dossier de la prescription.

Quelques mois auparavant, elle renvoyait l'ancien préfet de police Pierre Verbrugghe et l'ancien directeur des RG parisiens Claude Bardon devant le tribunal correctionnel pour les écoutes téléphoniques illégales opérées sur les lignes du pasteur Doucé avant sa mort.

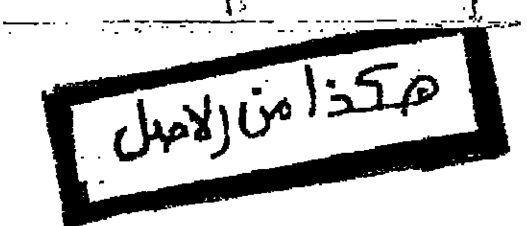
Enfin, la chambre d'accusation a retiré, en octobre 1996, son habilitation à l'ancien directeur de la police judiciaire, Olivier Foll, qui avait ordonné aux policiers de ne pas assister le juge Halphen lors de sa perquisition au domicile des époux Tiberi.

HENRI BLONDET

Conseiller à la Cour de cassation depuis juillet 1996, Henri Blondet, cinquante-trois ans, a été nommé juge titulaire de la commission d'instruction de la CJR en janvier 1997 en même temps que Martine Anzani. Débutant sa carrière comme juge d'instruction à Lyon puis à Paris, il passe au parquet en devenant procureur adjoint de Pontoise en 1982 puis substitut général à Versailles en 1987. Il redevient ensuite juge du siège en tant que président de chambre à la cour d'appel de Lyon avant de prendre, en 1991, la présidence de la chambre d'accusation de Lyon.

Il instruit alors le volet marseillais de l'affaire Urba, dans lequel 58 personnes ont été mises en examen, dont l'ancien trésorier du PS, Henri Emmanuelli. Le magistrat a également instruit l'affaire du mur de la propriété de François Léotard, un dossier issu de l'affaire Port-Fréjus. Par ailleurs, Henri Blondet a participé, en 1993, à un groupe de travail mis en place par l'ancien garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, chargé de faire le point sur la réforme du code de procédure pénale.

C. Pr.





Les juges ont écarté la complicité d'empoisonnement

L'homicide involontaire est passible de trois ans d'emprisonnement et 300 000 francs d'amende

EN 1993, la commission d'instruction de la Haute Cour, saisie par le Parlement, avait estimé que seul l'*« homicide involontaire »* pouvait être retenu contre Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé. En *1998*, la commission d'instruction de la Cour de justice de la République, après avoir mis en examen les trois anciens ministres pour *« complicité d'empoisonnement »*, requalifie finalement les faits... en *« homicide involontaire »*. Entre-temps, d'autres infractions ont été envisagées par les magistrats saisis du dossier : le volet judiciaire de l'affaire du sang contaminé s'est longtemps résumé à une valse-hésitation sur la qualification pénale à retenir contre les responsables politiques.

Dès le début de la mise en cause des trois anciens ministres, en 1992, la question de la nature de l'infraction s'est posée. Alors que la justice vient de condamner les docteurs Garetta et Allain à de la prison ferme pour *« tromperie sur la qualité substantielle d'un produit »*, les victimes réclament de nouvelles poursuites pour *« empoisonnement »*, visant également les anciens responsables politiques. Le Parlement, lui, écarte d'emblée cette hypothèse, qu'il juge infâmante, et préfère mettre en accusation Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé devant la Haute Cour pour *« non-assistance à personne à danger »*. Cette procédure fera long feu : le 5 février 1993, la commission d'instruction de la Haute Cour constate que les faits sont frappés par la prescription et conseille de retenir le délit d'*« homicide involontaire »*, passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende, voire de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende *« en cas de manquement délibéré à une obligation de sécurité et de prudence imposée par la loi ou les règlements »*.

Cette solution ne sera pourtant plus jamais évoquée. La Cour de justice de la République, qui remplace la Haute Cour, est à peine constituée, début 1994, que les victimes déposent de nouvelles plaintes pour *« empoisonnement »*. La justice semble alors hésiter à retenir une qualification passible de la réclusion criminelle à perpétuité. La question est pourtant évoquée, en juin 1994, devant la Cour de cassation, à l'occasion du pourvoi formé contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris condamnant les docteurs Garetta et Allain pour *« tromperie »*. Lors de l'examen des faits, et à la surprise générale, l'avocat général, Jean Perfetti, estime alors que les faits commis par les anciens responsables du CNTS constituent un empoisonnement.

En rejetant le pourvoi de MM. Garetta et Allain, le 22 juin 1994, la chambre criminelle de la Cassation ne suit pas l'analyse du parquet général, mais refuse, pour autant, de trancher la question de la qualification des faits. *« Nous ne sommes pas capables de dire s'il y a eu ou non empoisonnement. Le problème* [de la qualification] *reste entier »*, affirmait, à l'issue de l'audience, Christian Le Gunéhec, alors président de la chambre criminelle. En d'autres termes, une brèche est ouverte, qui autorise les poursuites pour *« empoisonnement »*. La justice va s'empresser de s'y engouffrer avant de se dédire quelques années après.

SORTIR DE L'IMPASSE

Le 18 juillet 1994, la commission d'instruction de la Cour de justice est saisie de nouvelles plaintes des victimes contre les anciens ministres. Mais alors que le procureur général avait ouvert l'information pour *« administration de substances nuisibles à la santé »*, la commission d'instruction, forte du feu vert de la Cour de cassation, décide de requalifier les faits en *« complicité d'empoisonnement »*. En septembre, elle met en examen Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé pour ce chef. De son côté, la juge d'instruction parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy met en examen plusieurs dizaines de responsables – médecins et membres de cabinets ministériels – pour *« empoisonnement »* et *« complicité d'empoisonnement »*. Un nouveau procès du sang contaminé semble possible, cette fois devant les assises.

Quatre ans plus tard, pourtant, une nouvelle décision de la Cour de cassation vient ruiner les espoirs des victimes. Alors que l'instruction de la Cour de justice touche à sa fin, la chambre criminelle décide, le 2 juillet 1998, dans une affaire annexe au sang contaminé, que *« la seule connaissance du pouvoir mortel de la substance administrée ne suffit pas à caractériser l'intention homicide »*. En d'autres termes, la Cour estime qu'il ne saurait y avoir d'empoisonnement sans intention manifeste de tuer. Une décision qui, en faisant jurisprudence, remet en cause l'essentiel des poursuites pour *« empoisonnement »*. Personne n'a en effet jamais soutenu que les anciens responsables politiques et sanitaires avaient la volonté délibérée de tuer les victimes du sang contaminé.

Pour sortir de l'impasse dans laquelle elle s'est placée, la justice n'a pas d'autre choix que de requalifier les faits qui lui sont soumis. C'est ce que vient de faire la commission d'instruction de la Cour de justice en retenant l'*« homicide involontaire »* contre les anciens ministres, un délit qu'avait déjà retenu la Haute Cour et qui permet, sous certaines conditions, d'échapper à la prescription. Un retour à la case départ en quelque sorte...

Cécile Prieur

Six ans d'hésitations dans la mise en cause des trois ministres

● **1992**

– **5 octobre** : Sabine Foulon se déclare incompétente pour instruire la plainte pour *« empoisonnement »* déposée le 27 juillet par Jacques Vergès et Eric Dupond-Moretti, contre M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé. Les ministres ne peuvent être jugés que devant la Haute Cour.

– **14 octobre** : le bureau de l'Assemblée nationale rejette la proposition du RPR de mise en accusation des trois anciens ministres. Il estime que *« l'incrimination ne saurait fonder la compétence de la Haute Cour puisque celle-ci exige que la responsabilité pénale, personnelle et directe des personnes visées soit engagée, ce qui n'est pas le cas »*.

– **Novembre** : Laurent Fabius demande à s'expliquer devant un jury d'honneur et propose une réforme constitutionnelle pour pouvoir renvoyer devant une juridiction ordinaire ministres et secrétaires d'Etat.

– **9 novembre** : François Mitterrand estime du *« devoir »* des parlementaires de faire fonctionner normalement la Haute Cour de justice, en attendant une réforme *« indispensable »*.

– **17 novembre** : le bureau du Sénat déclare recevable la proposition de mise en accusation devant la Haute Cour des trois ministres rédigée par soixante-trois sénateurs RPR et UDF. Les sénateurs affirment que MM. Fabius et Hervé et Mme Dufoix ont *« pris la responsabilité de faire courir des risques mortels aux patients transfusés comme aux hémophiles »*. Ils écartent l'incrimination d'empoisonnement pour retenir la non-assistance à personne en danger, l'homicide involontaire, les blessures et coups involontaires et la tromperie sur les qualités substantielles d'un produit. Le cas de Laurent Fabius est dissocié.

– **9 décembre** : la commission *ad hoc* du Sénat décide de ne pas retenir Laurent Fabius dans sa proposition de mise en accusation devant la Haute Cour.

– **10 décembre** : le Sénat adopte, par cent quatre-vingt-douze voix pour et soixante-treize contre, la proposition de résolution de mise en accusation de Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé.

– **17 décembre** : les députés socialistes refusent de participer au vote sur la proposition de résolution de mise en accusation de Mme Dufoix et de M. Hervé. Ils souhaitent modifier la résolution du Sénat en en excluant l'homicide involontaire.

– **19 et 20 décembre** : après que Laurent Fabius eut accepté de faire déposer une nouvelle proposition de résolution le visant lui-même, l'Assemblée nationale et le Sénat adoptent dans les mêmes termes et à la quasi-unanimité une résolution visant à renvoyer les trois ministres pour *« non-assistance à personne en danger »*. Le dossier est renvoyé devant les cinq magistrats de la commission d'instruction de la Haute Cour, composée de conseillers à la Cour de cassation.

● **1993**

– **5 février** : la commission d'instruction de la Haute Cour constate que les délits retenus contre les trois anciens ministres sont prescrits. Elle renvoie l'affaire devant le Parlement afin qu'il vote une nouvelle mise en accusation sur le fondement de l'homicide involontaire.

– **16 février** : le Sénat relance la procédure sur la qualification d'homicide et de coups et blessures involontaires.

– **27 juillet** : adoption d'une loi portant révision de la Constitution et créant la Cour de justice de la République.

● **1994**

– **20 janvier** : Max Lecoq, avocat de Ludovic Bouchet, une victime post-transfusionnelle, dépose la première plainte pour *« empoisonnement »* devant la Cour de justice de la République contre Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé. Une seconde plainte avec constitution de partie civile est déposée devant le doyen des juges d'instruction, notamment pour *« empoisonnement »*, visant six des collaborateurs des ministres.

– **18 juillet** : la commission des requêtes de la CJR ayant déclaré recevable les onze plaintes déposées contre les anciens ministres, le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, ouvre une information judiciaire pour *« administration de substances nuisibles à la santé »*, qui devra être instruite par la commission d'instruction de la CJR.

– **20 septembre** : la commission d'instruction de la CJR retient finalement la qualification de *« complicité d'empoisonnement »* contre les trois anciens ministres. L'instruction ne vise plus seulement la responsabilité des politiques dans la contamination des hémophiles mais aussi leur responsabilité dans la mise en place du dépistage.

– **27 septembre** : Georgina Dufoix est mise en examen pour *« complicité d'empoisonnement »* par la commission d'instruction de la CJR.

– **29 septembre** : Edmond Hervé est à son tour mis en examen.

– **30 septembre** : Laurent Fabius est mis en examen.

● **1996**

– **23 août** : la commission d'instruction de la CJR clôt sont instruction. Le 14 novembre, elle transmet son dossier au procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burgelin.

● **1997**

– **11 mars** : le procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, rend un réquisitoire de non-lieu pour les trois anciens ministres. Il estime que la *« responsabilité politique »* ne relève pas du droit pénal.

– **13 mars** : la commission d'instruction de la CJR décide de poursuivre son instruction après que la juge Bertella-Geffroy lui eut communiqué de nouveaux documents.

● **1998**

– **11 juin** : le procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, requiert un nouveau non-lieu contre les trois anciens ministres mis en examen pour *« complicité d'empoisonnement »* par la commission d'instruction de la CJR. Il estime que le gouvernement a, en 1985, agi dans des *« délais conformes »*.

– **2 juillet** : saisi d'une autre affaire, la Cour de cassation redéfinit le crime d'empoisonnement en estimant que *« la seule connaissance du pouvoir mortel de la substance administrée ne suffit pas à caractériser l'intention homicide »*.

LES SAVANTS 6 DE BONAPARTE



Devant la fièvre à bubons

Les médecins de l'armée d'Orient ne doivent pas seulement soigner les soldats : on leur demande aussi d'étudier les mœurs locales. Ils donneront toute leur mesure lors de la terrible campagne de Syrie

SOUCIEUX de la santé de son armée, Bonaparte a choisi deux médecins exceptionnels pour la campagne d'Egypte : Larrey et Desgenettes. Ils viennent de deux mondes différents. Dominique-Jean Larrey, trente-trois ans, est un enfant de la Révolution. D'origine assez modeste, il a commencé ses études de médecine à Toulouse puis est monté à pied à Paris pour obtenir son diplôme. Aide-major dans l'armée du Rhin, il s'est montré courageux et créatif sur le champ de bataille, mettant au point des ambulances volantes et une simplification des pansements. Bonaparte l'a nommé chirurgien en chef de l'armée d'Orient.

René-Nicolas Desgenettes, trente-six ans, appartient à une famille de magistrats d'Alençon. Cet homme de haute stature, au teint rougeaud, a fait ses études chez les jésuites puis au collège Sainte-Barbe à Paris, avant de se lancer dans la médecine. Un petit héritage lui a permis de voyager en Europe et d'apprendre l'italien, ce qui l'a conduit dans l'armée d'Italie, où Bonaparte a pu mesurer ses qualités. Professeur au Val-de-Grâce et beau-frère du doyen de la faculté de médecine de Paris, il quitte une situation très confortable pour suivre en Egypte ce général plus jeune que lui, qui l'a choisi comme médecin-chef.

Desgenettes et Larrey recrutent à Montpellier des sujets d'élite, les voulant *« instruits, courageux et capables de supporter des campagnes pénibles et de long cours »*. On se dispute pour les suivre. Quelque deux cents chirurgiens et officiers de santé seront retenus. Desgenettes se charge des médicaments à confectionner, tandis que Larrey rassemble les meilleurs instruments de chirurgie disponibles. Des sondes aux trépans, rien n'est oublié, pas même des forceps, puisque des vivandières, blanchisseuses, couturières et autres auxiliaires féminines doivent accompagner l'armée d'Orient… Une partie du matériel médical, transportée à bord de la *Bienfaisance*, sera cependant perdue lors de la capture de ce bateau par les Anglais. Pour la remplacer, on demandera à Conté de fabriquer des outils de fortune dans ses ateliers du Caire.

Si neuf médecins et chirurgiens, ainsi que trois pharmaciens font partie de la Commission des sciences et des arts, ils ne sont pas les seuls à contribuer au travail scientifique sur place. Desgenettes et Larrey, en particulier, rejoignent l'Institut d'Egypte et se comportent en véritables savants. Ce qui leur vaudra d'ailleurs, à l'un et à l'autre, une brillante carrière après leur retour en France et l'inscription de leurs noms sur l'Arc de triomphe…

Dès son arrivée en Egypte, l'armée d'Orient est confrontée à des maux particuliers, dus au climat, à l'alimentation ou à des épidémies : insolation, ophtalmie, dysenterie, peste… Les responsables décident alors des mesures de prévention, collectives ou individuelles, comme l'aménagement de lazarets, l'institution de quarantaines, le regroupement des détritus ou l'élimination des chiens errants. Les soldats reçoivent des instructions pour éviter les diarrhées, faire face aux piqûres de scorpion ou se protéger les yeux.

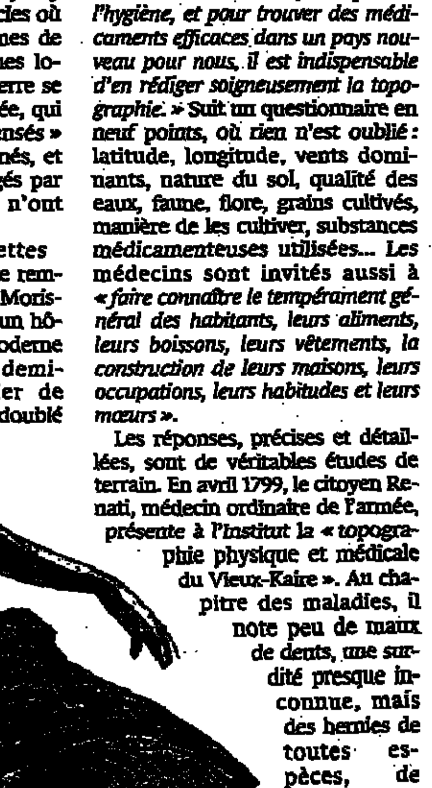
Une « notice sur l'ophtalmie régnante » est présentée ainsi à l'Institut, dès la troisième séance, le 2 septembre 1798, par « le citoyen Bruant, médecin ordinaire de l'armée ». Il fait remarquer que beaucoup de soldats sont atteints de ce mal, provoqué par l'ardeur du soleil et les vents de sable. Au dernier stade de l'affection, la cornée peut être perforée puis éclater. Dans des rapports ultérieurs, plus précis, les médecins noteront que les hommes blonds sont plus fragiles que les bruns et que l'œil droit est plus fréquemment atteint que l'œil gauche. Ils préconiseront, selon les cas, des collyres divers, des cataplasmes, des bains de pied, des saignées au cou, au bras ou au pied, l'application de sangsues sur les tempes ou, tout simplement, *« une étoupade de blancs d'œuf, battus avec quelques gouttes d'eau de rose et quelques grains d'alun »*…

L'Egypte sera dotée de dix-neuf hôpitaux, dont six ambulants, et quatre lazarets. Le plus grand établissement du Caire, où habite Desgenettes, est installé dans l'ancienne maison de campagne du chef mamelouk Ibrahim bey, au cœur de l'île de Roda. Heureux Français hospitalisés ici ! Cette île est un enchantement. On y trouve *« les plus beaux sycomores de l'Egypte »*, affirme le médecin-chef. Dattiers, orangers, citronniers, tamaris, acacias, grenadiers et bananiers y poussent dans le plus grand désordre, formant une merveilleuse forêt urbaine.

Les médecins français peuvent-ils se désintéresser des indigènes ? En matière de santé publique, la population forme un tout. Le 26 novembre 1798, Desgenettes entreprend une visite historique au Moristan du Caire, en compagnie du cheikh Cherkawi, président du Divan. C'est la première fois qu'un chrétien pénètre dans cet hospice, fondé au XIIIe siècle et situé près de la grande mosquée. Le Français y découvre une cour des miracles où hommes d'un côté et femmes de l'autre se partagent quelques locaux délabrés. Les lits en pierre se composent d'une dalle percée, qui sert de latrines. Les « insensés » des deux sexes sont enchaînés, et certains pensionnaires, rongés par la maladie, n'ont plus de nez.







Desgenettes propose de remplacer le Moristan par un hôpital moderne d'un demi-millier de lits, doublé d'une école de médecine. Les cours y seraient donnés en français, ce qui suppose d'enseigner d'abord cette langue à de jeunes Egyptiens. Larrey formerait des sages-femmes, tandis qu'une pharmacie centrale fournirait des médicaments à prix modique, qui seraient gratuits pour les pauvres. Le 15 décembre 1798, présentant son projet d'hôpital à Bonaparte, le médecin-chef explique : *« Un établissement de ce genre, Général, ouvrira dans l'Egypte une source de perfectionnement et de prospérité, et les bénédictions du pauvre, expression de sa reconnaissance, se mêleront aux trophées que vous élève la gloire. »*

Faute de moyens, faute de temps aussi, Desgenettes et Larrey ne pourront pas réaliser leur hôpital-école. Il reviendra à un autre Français, le docteur Clot, de créer, à la demande du vice-roi d'Egypte, une Ecole de médecine dans les environs du Caire, en 1825, près d'un quart de siècle après la fin de l'Expédition…

Sur les bords du Nil, Desgenettes ne considère pas la médecine comme un simple moyen de soigner des malades, mais comme un phénomène social. Il demande à ses médecins d'établir des notices topographiques et médicales des localités où ils exercent. *« Nos fonctions aux armées,* indique une circulaire du 12 août 1798, *ne se bornent point à traiter les maladies ; nous devons constamment surveiller tout ce qui peut assurer la santé des militaires… Mais pour appliquer convenablement les principes de l'hygiène, et pour trouver des médicaments efficaces dans un pays nouveau pour nous, il est indispensable d'en rédiger soigneusement la topographie. »* Suit un questionnaire en neuf points, où rien n'est oublié : latitude, longitude, vents dominants, nature du sol, qualité des eaux, faune, flore, grains cultivés, manière de les cultiver, substances médicamenteuses utilisées… Les médecins sont invités aussi à *« faire connaître le tempérament général des habitants, leurs aliments, leurs boissons, leurs vêtements, la construction de leurs maisons, leurs occupations, leurs habitudes et leurs mœurs »*.

Les réponses, précises et détaillées, sont de véritables études de terrain. En avril 1799, le citoyen Renati, médecin ordinaire de l'armée, présente à l'Institut la « topographie physique et médicale du Vieux-Kaire ». Au chapitre des maladies, il note peu de maux de dents, une surdité presque inconnue, mais des hernies de toutes espèces, de nombreux cas d'asthme et une cécité très répandue à cause d'ophtalmies répétées et mal soignées. Les mœurs sexuelles des habitants n'ont pas échappé à ses observations : *« Les hommes sont libidineux, et jaloux au plus haut point ; ils deviennent souvent impuissants à l'âge de quarante ans. Les femmes sont très fécondes ; la stérilité est rare. L'onanisme est peu connu ; mais le vice qui contrarie les vues de la nature est très usité, singulièrement parmi les grands. Les chrétiens ne sont pas à l'abri de ce reproche… »*

Au terme d'un voyage sur la rive occidentale du Nil, du Caire à Assiout, un autre médecin, Ceresole, étudie la configuration physique des habitants. Il constate avec regret chez les femmes *« un sein flasque et allongé, un ventre proéminent »* qui *« gâtent de bonne heure ce que leur taille pourrait avoir d'avantageux »*. Ce praticien, devenu enquêteur, s'intéresse tout autant aux superstitions et aux mœurs. *« Les garçons de douze à quinze ans,* précise-t-il, *sont déjà très lascifs ; ils s'excitent par des stimulants, et trouvent aisément dans la complaisance de l'autre sexe de quoi satisfaire leurs besoins : c'est peut-être pour cela que la masturbation, qui fait parmi nous des ravages, leur paraît peu familière. »*

Des non-médecins participent à cette vaste enquête. L'astronome Nouet, notamment, fournit des données précises sur la pression, les vents ou l'état du ciel. Des tables nécrologiques de la ville du Caire sont rédigées, dans lesquelles figurent, jour par jour, quartier par quartier, les noms des individus décédés, leur sexe, leur âge, la forme et la durée de leur maladie. Ce qui permet d'établir des statistiques mais aussi de voir venir les épidémies et de prendre des mesures préventives.

Dans sa lettre circulaire, Desgenettes souligne qu'après avoir été le berceau de la médecine, l'Egypte, *« livrée à une foule de superstitions ridicules »*, est tombée très bas. Il remarque pourtant – avec une ouverture d'esprit remarquable pour son époque – que les Français ont des choses à apprendre de la population locale. Ne doit-il pas subsister, dans la vallée du Nil, *« des traces de cette ancienne science »* ? A ses médecins, il recommande : *« Etudiez donc soigneusement la pratique du pays, quelque peu estimable que cet empirisme puisse vous paraître d'abord : il faut le connaître pour avoir droit de le juger. Soyons aussi bien convaincus que dans un climat nouveau, et même partout, les moins instruits peuvent nous apprendre des choses utiles. »*

LE médecin-chef sera entendu par un certain nombre de ses collègues, malgré un sentiment de supériorité évident. On observe autour de soi, on échange des recettes, après les avoir testées : que ce soit l'huile de lin contre les convulsions ou la décoction de grain de ricin comme vermifuge. Dans le traitement de la dysenterie, par exemple, le médecin Frank conseille un régime à base de fève d'Egypte citronnée – le plat national – mais aussi le fruit du baobab. Il signale que les nourrices de Haute-Egypte boivent elles-mêmes le médicament qui est censé agir sur le nourrisson…

Observer de près les pratiques locales n'empêche pas de s'intéresser à l'Antiquité. Tout en étudiant *« la conformation physique des Egyptiens et des différentes races qui habitent l'Egypte »*, le chirurgien-chef Larrey se penche sur le système d'embaumement des anciens. Il présente le 6 janvier 1801 à l'Institut *« des observations faites sur un grand nombre de têtes détachées de momies »*. Selon lui, elles *« tendent à prouver que les individus auxquels ces têtes appartenaient avaient beaucoup plus de force que d'intelligence »*.

Répondant à des besoins plus immédiats, Larrey met au point un système d'ambulances adapté au pays. Il fait équiper des dromadaires de deux paniers, en branches de palmier, suspendus de chaque côté de la bosse par des courroies élastiques. Les blessés sont couchés sur un matelas, les pieds et les jambes soutenus par une planche à bascule. Ces ambulances – à raison de vingt-quatre par division – seront très utiles lors de la campagne de Syrie, qui commence le 10 février 1799 et au cours de laquelle les médecins français vont donner leur pleine mesure.

A la tête d'une armée de 12 000 hommes, Bonaparte part combattre les Turcs, soutenus par les Anglais, qui menacent d'envahir l'Egypte par l'Est. Mais, dans son esprit, ce n'est pas seulement une guerre préventive : il mise sur un soulèvement arabe contre le pouvoir ottoman et pense entraîner à sa suite les Maronites, les Druzes, les Grecs et les Arméniens. Ces peuples coalisés devraient permettre au nouvel Alexandre d'aller jusqu'aux portes de Constantinople, puis de bifurquer vers les Indes pour réaliser un empire d'Orient…

Nombre de savants et d'artistes l'accompagnent dans cette équipée militaire. Ils veulent voir du pays et étendre le champ de leurs recherches. Si Monge et Berthollet voyagent dans la voiture du général en chef, leurs collègues sont à cheval ou à dos de chameau, parfois à pied, comme le naturaliste Savigny, occupé à ramasser tous les insectes et serpents intéressants qu'il trouve sur sa route. Le géographe Jacotin, lui, armé d'une boussole, prépare déjà la carte du pays conquis.

La peste provoque une telle panique parmi les Français que Desgenettes commet un acte spectaculaire pour calmer les esprits : il s'inocule publiquement le virus

La marche dans le désert, jusqu'à El Arich, est particulièrement pénible, mais la soif d'aventure domine encore. A Ashdod, Monge organise une excursion scientifique pour aller examiner un dattier exceptionnel, isolé au milieu des sables. Des sapeurs éventrent l'arbre devant lui et en extraient un fruit qui ressemble à une noix de coco.

Le 7 mars, savants et artistes assistent avec effarement à la prise de Jaffa. De cet épisode sanglant, le physicien Malus fait un terrible récit. Ayant finalement réussi à ouvrir une brèche, les soldats français montent à l'assaut, au son de la musique des différents corps d'armée. L'ennemi se retire dans les maisons et les forts environnants mais, armé de fusils, résiste encore pendant une heure. Les assaillants se jettent alors sur les civils, hommes, femmes, vieillards, enfants, et déchargent leur fureur sur tout ce qui a figure humaine.

« Le tumulte du carnage, raconte Malus, *les portes brisées, les maisons ébranlées par le bruit du feu et des armes, les hurlements des femmes, le père et l'enfant culbutés l'un sur l'autre, la fille violée sur le cadavre de sa mère, la fumée des morts grillés par leurs vêtements, l'odeur du sang, les gémissements des blessés, les cris des vainqueurs se disputant les dépouilles d'une proie expirante, des soldats furieux répondant aux cris de désespoir par des cris de rage et des coups redoublés, enfin des hommes rassasiés de sang et d'or, tombant de lassitude sur des tas de cadavres : voilà le spectacle qui s'offrit à cette malheureuse ville jusqu'à la nuit. »*

La suite n'est pas moins horrible. Près de trois mille soldats ottomans qui ont échappé au carnage

هكذا من الاصل



et déposé les armes sont emprisonnés. Bonaparte met à part les Egyptiens (un demi-millier), qui seront conduits dans leur pays, et fait froidement fusiller tous les autres. Faute de munitions suffisantes, on les achèvera à la baïonnette ou à l'arme blanche. L'officier de cavalerie Jacques Miot décrit *« une pyramide effroyable de morts et de mourants dégoulinant le sang »*. Les soldats français, souligne-t-il, *« ne se prêtaient qu'avec une extrême répugnance au ministère abominable qu'on exigeait de leur bras victorieux »*.

Désireux de terroriser la Palestine pour mieux la conquérir, Bonaparte apparaît là dans tout son cynisme. Plus d'un membre de l'Institut d'Egypte commence à regarder avec d'autres yeux cet illustre collègue de la section de mathématiques.

A Jaffa, la peste ne tarde pas à se déclarer dans les rangs français. Pour éviter la panique, Desgenettes et Larrey qualifient le mal de *« fièvre à bubons »*. Cet artifice ne fait pas illusion très longtemps. Malus, qui a été chargé d'organiser un hôpital pour les pestiférés, est atteint à son tour par l'épidémie. Avant d'être évacué sur Damiette, et sauvé, il rencontre son collègue André de Saint-Simon, chevalier de l'ordre de Malte, intégré à la Commission des sciences et des arts après la conquête de l'île. *« Saint-Simon, arrivant d'Egypte, vint me voir,* précise l'officier-physicien. *Il était en parfaite santé ; le surlendemain, il était mort. »*

L'armée française reprend sa marche. Dépassant Haïfa, elle commence le siège de Saint-Jean-d'Acre, où Ahmed pacha, surnommé « le Boucher », s'était imposé par la terreur. Cet Ottoman bénéficie de l'appui de la flottille anglaise de Sidney Smith et des conseils techniques d'Antoine de Phélippeaux, émigré royaliste français, ancien condisciple de Bonaparte à l'Ecole militaire. La typhoïde fait des ravages parmi les assaillants. Monge est atteint de fièvre intermittente compliquée de dysenterie. Son ami Berthollet, qui a commencé sa carrière comme médecin, ne quitte pas sa tente. Il arrive à Bonaparte lui-même de veiller aux côtés du mathématicien et de lui présenter son breuvage. Soigné le mieux possible, Monge échappe à la mort et se retrouve sur pied au bout de quatre semaines.

D'autres ont moins de chance. L'orientaliste Venture de Paradis, précieux collaborateur de Bonaparte, meurt de dysenterie. Horace Say, chef d'état-major du génie et membre de l'Institut, est blessé puis succombe, victime de la peste. Quant au général Caffarelli, atteint d'une balle, il doit être amputé du bras par Larrey. L'homme à la jambe de bois s'arrange pour monter à cheval avec ce qui lui reste de membres. Mais la fièvre l'emporte en moins de trois semaines. Sur son lit de mort, il trouve encore la force de prononcer une sorte de discours-programme sur l'instruction publique… Sa disparition provoque un choc, tant parmi les soldats, qui le vénéraient, que parmi les savants et artistes dont il était responsable depuis le début de l'Expédition. *« L'armée,* déclare Bonaparte, *perd l'un de ses plus braves chefs, l'Egypte un de ses législateurs, la France un de ses meilleurs citoyens, la science un homme qui y remplissait un rôle célèbre. »*

La science gardant ses droits, le général défunt est autopsié par Larrey, devant Desgenettes. Dans son rapport à l'Institut d'Egypte, le chirurgien-chef précisera : *« Pendant la campagne de Syrie, j'ai voulu rechercher jusque dans les entrailles des morts les causes de cette maladie : le premier cadavre dont je fis l'ouverture fut celui d'un volontaire âgé d'environ vingt-cinq ans. »* A côté de cela, il multiplie les exploits techniques, allant jusqu'à recoudre la langue d'un officier grièvement blessé, avant de le faire nourrir à la sonde puis au biberon. Il n'est pourtant pas facile d'éviter les infections dans ces opérations à main nue, effectuées parfois sur un tabouret ou à même le sol. Contrairement aux recommandations d'Ambroise Paré, observées par les chirurgiens depuis deux siècles, Larrey referme des plaies thoraciques accompagnées d'hémorragies. Le succès de cette méthode la fera bientôt entrer dans les manuels de médecine. La peste provoque une telle panique parmi les Français que Desgenettes commet un acte spectaculaire pour calmer les esprits : il s'inocule publiquement le virus.

Sur cet épisode célèbre, son propre témoignage ne manque pas d'intérêt : *« Ce fut pour rassurer les imaginations et le courage ébranlé de l'armée qu'au milieu de l'hôpital je trempai une lancette dans le pus d'un bubon, appartenant à un convalescent de la maladie au premier degré, et que je me fis une légère piqûre à l'aine et au voisinage de l'aisselle, sans prendre d'autre précaution que celles de me laver avec de l'eau et du savon. »* Le médecin-chef est indemne mais cette expérience incomplète n'infirme pas la transmission de la contagion. Son seul but était de remonter le moral des troupes, et il a été partiellement atteint.

A Saint-Jean-d'Acre, Bonaparte est pris à partie, en public, par un jeune ingénieur des Ponts et Chaussées, Louis-Joseph Favier, devenu fou de colère en voyant agoniser un sous-lieutenant de ses amis. Saisi de convulsions, le jeune homme dénonce violemment les conquérants sans scrupules. Le général en chef, impassible, réclame une fiole d'opium et en fait donner une forte dose à Favier, qui se calme.

Après des pertes énormes, Bonaparte reconnaît finalement que Saint-Jean-d'Acre ne tombera pas. La retraite est décidée le 17 mai. On bombarde la ville une dernière fois, pour épuiser les munitions et donner le change. Kléber, qui commande l'arrière-garde, est chargé de tout détruire et brûler après le passage de l'armée française. Il maugréera contre le Corse, mais le fera.

Le chirurgien-chef Larrey met au point un système d'ambulances adapté au pays. Il fait équiper des dromadaires de deux paniers, en branches de palmier, suspendus de chaque côté de la bosse par des courroies élastiques. Les blessés sont couchés sur un matelas, les pieds et les jambes soutenus par une planche à bascule

C'EST la fin d'un rêve. Quelques années plus tard, à Austerlitz, Bonaparte confiera à des intimes : *« Si je m'étais emparé d'Acre, je prenais le turban ; je faisais mettre de grandes culottes à mon armée… Je me faisais empereur d'Orient, et je revenais à Paris par Constantinople ! »*

Le corps expéditionnaire de Syrie a perdu plus d'un millier d'hommes, parmi lesquels douze membres de la Commission des sciences et des arts. Une partie des blessés regagnera l'Egypte par la mer. Les autres devront franchir le désert. Ceux-là souffriront le martyre, même si les chevaux leur sont réservés. Ils goûteront entre autres au supplice de la mouche bleue, qui dépose ses larves dans les plaies, provoquant de terribles démangeaisons.

A Saint-Jean d'Acre puis à Jaffa, des pestiférés sont jugés intransportables. Bonaparte demande à Desgenettes de leur administrer de fortes doses d'opium pour mettre fin à leurs souffrances et empêcher qu'ils ne tombent vivants entre les mains des Turcs. Le médecin-chef refuse. *« Mon devoir,* dit-il, *est de conserver. »* Bonaparte se fâche mais, renonçant à le faire fléchir, s'adresse au pharmacien chef Royer, qui s'exécute sans protester.

La route du désert est encore plus pénible qu'à l'aller. Larrey lui-même tombera en syncope. A Salahieh, des soldats assoiffés se jettent à plat ventre sur le bord de petits lacs, pour boire avidement une eau incertaine. Ils ne tardent pas à ressentir des picotements douloureux dans l'arrière-bouche, puis à cracher un peu de sang. Le chirurgien-chef ausculte l'un d'eux. En abaissant la langue du malade avec une cuiller, il découvre une sangsue dans l'isthme du gosier. Il introduit une pince à pansement pour la saisir mais, au premier attouchement, la bête se rétracte et remonte derrière le voile du palais. *« Il fallut attendre une rechute,* raconte Larrey, *et alors, avec une pince à polype, recourbée sur sa longueur, je l'arrachai du premier coup. »*

Contre ce fléau inattendu, les médecins français improvisent des remèdes, en s'inspirant de la manière dont les Egyptiens traitent leurs chevaux. Dans certains cas, ils parviennent à détacher les sangsues de l'arrière-bouche par des gargarismes de vinaigre et d'eau salée ; mais, parfois, ces maudites bêtes pénètrent dans les fosses nasales, où elles s'introduisent dans l'oesophage, et de là dans l'estomac. D'autres médications, plus ou moins efficaces, devront être trouvées.

Bonaparte se fait organiser un retour triomphal au Caire. Les étendards pris à l'ennemi flottent au-dessus des minarets de la capitale. Le cheikh El Bakri, président du Divan, offre au général en chef un magnifique pur-sang arabe, couvert d'or et de pierreries, conduit par un jeune esclave mamelouk, qui fait partie du cadeau. Le cheval, baptisé Sultan, sera monté par Napoléon à Austerlitz, tandis que Roustam, le jeune esclave, deviendra le plus célèbre *« mamelouk de l'empereur »*…

Au cours de ces quatre mois, le pays est resté calme. C'est un bon point pour Joseph Fourier, secrétaire perpétuel de l'Institut, et commissaire auprès du Divan, qui a exercé une sorte de gouvernorat en l'absence du général en chef. *« Les Egyptiens, pendant la guerre de Syrie, se montrèrent bons Français »,* dira joliment Napoléon à Sainte-Hélène.

L'Institut reprend ses activités, mais la tragique controverse de Saint-Jean d'Acre et de Jaffa a laissé des traces. A la séance du 4 juillet, Bonaparte demande la création d'une commission d'études sur la peste. Desgenettes, flairant un piège, refuse d'y participer : ne va-t-on pas lui imputer l'échec de la campagne de Syrie ? Le général en chef l'accuse en effet de n'avoir pas reconnu assez tôt l'épidémie et dénonce son *« charlatanisme »*. Murmures dans la salle. En retour, le médecin-chef reproche à Bonaparte de l'avoir incité à une action criminelle. Le ton monte. Les cris du président Berthollet, tentant de calmer l'assistance, attirent des guides de Bonaparte, qui se montrent à la porte. Dans l'assistance fusent les mots de *« despote oriental »* – un despote qui utilise *« des gardes armés jusque dans l'enceinte d'une société paisible et littéraire »*.

Desgenettes lance alors, d'un ton solennel : *« Général, puisque vous voulez être ici autre chose que membre de l'Institut, et que vous tenez à être le chef partout, je sais que j'ai été entraîné à dire avec chaleur des choses qui retentiront loin d'ici, mais je ne rétracte pas un seul mot… »* Bonaparte est contraint de s'incliner : la commission d'études sur la peste comprendra Monge, Berthollet, Costaz et Bourrienne, mais pas Desgenettes.

Cette scène – la plus houleuse de l'Institut d'Egypte – n'aura pourtant pas de conséquences graves. Desgenettes est très populaire dans l'armée, et Bonaparte n'a pas intérêt à se priver de lui. Le médecin-chef ajoutera à ses tâches la direction du *Courrier de l'Egypte*, à partir du mois d'août 1799 et, en novembre, prendra même la présidence de l'Institut. Mais Bonaparte ne sera déjà plus en Egypte…

Robert Solé

Dessins : Jacques Ferrandez

Prochain article :
Une pierre devenue célèbre

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Opacité judiciaire

LES juges ne sortiront décidément pas grandis de l'affaire du sang contaminé. Après avoir, en 1992 et 1993, condamné en première instance et en appel, les responsables du Centre national de la transfusion sanguine, les docteurs Michel Garretta et Jean-Pierre Allain, ainsi que le directeur général de la santé, le professeur Jacques Roux, pour *« tromperie sur la qualité substantielle d'un produit »*, ils avaient estimé, en dépit du principe de l'autorité de la chose jugée, que de nouvelles poursuites, pour empoisonnement cette fois, pouvaient être engagées. Cela avait été suivi, dans le dossier de la deuxième affaire du sang contaminé, d'une quarantaine de mises en examen, la plupart pour *« empoisonnement »* ou *« complicité d'empoisonnement »*, concernant aussi bien des médecins spécialistes de l'hémophilie et des responsables de la transfusion sanguine que des membres de cabinets ministériels.

Dans l'autre volet du dossier, qui concerne la responsabilité pénale de trois anciens ministres, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, c'est à une valse des qualifications que l'on a assisté : en 1993, la commission d'instruction de ce qui était alors la Haute Cour avait estimé que seul l'*« homicide involontaire »* pouvait être retenu contre les ministres. Auparavant, le Parlement avait estimé préférable de les juger pour *« non-assistance à personne en danger »*. En 1994, la commission d'instruction de la Cour de justice de la République avait, dans un premier temps, ouvert une information pour *« administration de substances nuisibles à la santé »*, avant de requalifier les faits en *« complicité d'empoisonnement »*. Aujourd'hui, retour à la case départ... Ces zigzags judiciaires prêteraient à sourire s'ils ne concernaient un drame national au cours duquel plusieurs milliers de personnes laisseront la vie. Comment expliquer de telles tergiversations qui malmènent le droit ?

Paradoxalement, la plupart des plaintes déposées devant la Cour de justice de la République par des hémophiles se soldent par un non-lieu ; et ce sont les faits relatifs à la mise en œuvre du dépistage systématique du sida qui vont être le plus largement retenus contre les trois anciens ministres. Situation choquante, chacun s'accordant depuis longtemps à reconnaître que M. Fabius, en tant que chef du gouvernement, a fait en sorte qu'un tel dépistage soit mis en place en France plus rapidement que dans la plupart des autres pays industrialisés.

On dira, pour la défense des juges, qu'ils ont, en refusant d'accorder un non-lieu aux trois anciens ministres, cherché à éviter que l'opinion publique n'ait l'impression d'une impunité des responsables politiques. Pourtant, en ne se donnant même pas la peine de rendre publiques les motivations de leur arrêt, ils renforcent l'impression d'opacité judiciaire qui prévaut depuis le début de cette affaire. Si la démocratie exige qu'un gouvernement et chacun de ses ministres soient responsables de leurs actes, la justice a le devoir d'éclairer les citoyens sur l'action qu'elle entend mener. Son indépendance doit s'entendre aussi à l'égard des pressions de l'opinion et des considérations d'opportunité.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les souvenirs de Churchill

PEU de témoignages sur la crise mondiale de 1918-1945 auront autant de poids que celui de Winston Churchill, le seul homme d'Etat qui ait vécu les deux plus effroyables cataclysmes de l'histoire à des postes ministériels de première importance, le seul peut-être qui eût été capable entre les deux guerres d'opposer une politique cohérente à la montée des périls, et à coup sûr le premier de ceux qui, la tourmente venue, dominèrent les pires événements par une volonté supérieure.

Il se serait contenté de nous livrer, sous forme de notes, un journal de sa vie que la lecture en eût été passionnante : son art de débrouiller et de dominer les problèmes diplomatiques et militaires, le mélange de franchise vigoureuse et de sympathique curiosité avec lequel il juge les hommes, une éloquence naturelle qu'inspirent à la fois le bon sens, l'honnêteté, la passion du bien de son pays et de la civilisation occidentale donneraient déjà à des Mémoires un relief incomparable. Mais, tout en se défendant de faire une histoire qu'il n'appartient pas à notre génération d'écrire, M. Churchill a tenu à confronter sans cesse ses souvenirs, ses discours, les confidences qu'il reçut, avec les documents mis au jour depuis la cessation des hostilités et les dépositions des principaux acteurs du drame.

Ce n'est pas la moindre originalité des *Mémoires* du grand homme d'Etat anglais que de rappeler aux politiques, et de démontrer par les faits, que *« le chemin du devoir et de l'honneur* [est] *aussi celui de la prudence et du bon sens. »*

André Latreille
(20 juillet 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

LE COURRIER DES LECTEURS

La publication par *Le Monde* de comptes rendus détaillés des auditions de Roland Dumas devant la justice provoque la colère de plusieurs lecteurs, qui nous appellent avec insistance au respect du secret de l'instruction. Vincent Carrias dénonce *« une violation méprisante de la législation française »* par des journalistes qui se mettent *« au-dessus des lois et de la morale »*. Jean-Pierre Mariot estime que *Le Monde* glisse ainsi *« sur les pentes du journalisme à sensation »*, Hugues Maizy condamne des *« illégalités commises au nom de la liberté d'information »*.

L'information et le secret

par Thomas Ferenczi

L'AVIS DU MÉDIATEUR

POUR mener à bien leur travail, les journalistes qui suivent les enquêtes judiciaires ont besoin de bénéficier de « fuites ». Celles-ci ne peuvent provenir que des personnes qui, du fait de leurs fonctions, possèdent des informations sur les procédures en cours. Or ces personnes sont, en principe, liées par le secret professionnel, que protège la loi. Les médias qui relayent ces informations ne se rendent-ils pas coupables, à leur tour, d'une violation de la loi ? Plusieurs lecteurs s'indignent que les journalistes qui publient des documents couverts par le secret se placent d'eux-mêmes en dehors de la loi ; et ils ne comprennent pas que les médias protestent quand la justice engage des actions à leur encontre.

Ainsi, l'instruction menée par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky sur les mouvements de fonds qui ont affecté le compte bancaire de Roland Dumas, puis la mise en examen, assortie d'une garde à vue de quarante-huit heures, de Gilles Millet, journaliste à *L'Evénement du jeudi*, dans le cadre d'une enquête liée au terrorisme corse, attirent-elles, une fois de plus, l'attention sur la façon dont la presse prétend s'affranchir du secret de l'instruction.

Rappelons d'abord les textes en vigueur. Article 11 du code de procédure pénale : *« Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement et sans préjudice des droits de la défense, la procédure au cours de l'enquête et de l'instruction est secrète. Toute personne qui concourt à cette procédure est tenue au secret professionnel. »* Article 226-13 du code pénal : *« La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire, soit par état ou par profession soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende. »*

Il ressort de ces textes que le journaliste, qui ne « concourt » pas à la procédure, ne saurait être accusé de violation du secret professionnel. Aussi les juges choisissent-ils, comme l'a fait le juge Jean-Paul Valat à l'encontre de Gilles Millet, de le poursuivre pour « recel » de violation du secret de l'instruction. Encore faut-il pouvoir établir les circonstances de cette violation. Or, selon l'article 109 du code de procédure pénale, *« tout journaliste, entendu comme témoin sur des informations recueillies dans l'exercice de son activité, est libre de ne pas en révéler l'origine »*. On comprend que de telles poursuites, comme le soulignait l'éditorial du *Monde* du 4 juillet, *« aboutissent le plus souvent à des impasses »*.

Ces difficultés illustrent bien l'insurmontable contradiction entre les nécessités du secret et celles de l'information. Cette contradiction, les journalistes la vivent au quotidien. C'est parce qu'elle a su quelquefois enfreindre la loi du silence que la presse s'est montrée capable, en des circonstances importantes, d'aider à la manifestation de la vérité. Des épisodes de l'affaire Dreyfus, qui fut sans doute, il y a un siècle, l'événement fondateur du journalisme d'investigation en France, aux récentes péripéties du financement illicite de la vie politique, l'histoire de la presse française ne manque pas de précédents pour justifier que celle-ci use aussi largement que possible de sa liberté d'action. Qu'il s'agisse de l'enquête mettant en cause le président du Conseil constitutionnel ou de celle qui est conduite en Corse sur l'assassinat du préfet Erignac, le large écho qu'en donnent les médias nous paraît conforme à l'intérêt général.

LES ATHÉES DU FOOTBALL

Que l'équipe nationale de football gagne et dans la rue les gens s'écrient : *« On a gagné... On a gagné ! »* Les journalistes s'empressent d'informer : *« La France a gagné. »* Qu'a-t-elle gagné, la France, au juste ? Et que pouvait-elle perdre ? Insidieusement, cette pléthore de messages laisse penser qu'un peuple ne peut être grand que lorsqu'il gagne au football... Nous plongeons dans le passé, quand une armée de conquête battait les campagnes et que des généraux avides de gloire avaient des vues sur de nouveaux territoires. Le nationalisme est devenu sportif ; il est comme une fièvre et véhicule des rêves de grandeur indicibles et honteux. Le football est devenu une religion. (...)Comme au Moyen-Age, des gens se dessaisissent de leurs derniers sous pour s'engouffrer par milliers dans ses églises, et se pressent au premier rang pour voir les grands maîtres officier. Qu'importe qu'eux-mêmes vivent dans la misère, puisque leurs idoles leur montrent le chemin du paradis (fiscal) à suivre. Ils sont semblables à ces pèlerins qui, devant la magnificence des cathédrales, oubliaient leurs misérables conditions de vie, et jusqu'au calvaire de leur voyage. Pèlerinage : je pense encore à ces étrangers qui sont venus en grand nombre de tous les coins du monde pour voir jouer leur équipe préférée en France.

Face à l'hostilité de certains, aujourd'hui, je pense qu'il est plus facile d'avouer qu'on ne croit pas en Dieu, plutôt que de dire que l'on n'aime pas le football. Il a, comme autrefois la religion, ses dogmes, ses livres sacrés (*L'Equipe*), ses inquisiteurs (les hooligans) et ses hérétiques. Heureusement : il a aussi ses athées.

Thierry Myotte
Besançon (Doubs)

MAÎTRISER LA LANGUE FRANÇAISE

Dans son point de vue intitulé « Les faux-semblants du français branché » (*Le Monde* du 26 mai), Alain Bentolila affirme que *« plus de 10 % des jeunes adultes de langue française vivent en situation d'insécurité linguistique »*. L'objectif étant de dénoncer la grande misère des illettrés, sans doute n'a-t-il pas voulu parler des nombreuses situations d'inconfort linguistique. Finalement, seuls les lettrés sont véritablement à l'aise en français, car notre langue est devenue trop complexe à force de codification (orthographe tatillonne et formulations sacralisées). Pour résumer, on pourrait dire que la France comporte 10 % de lettrés, 10 % d'illettrés et... 80 % de Français anxieux quand il s'agit de prendre la parole ou d'aligner trois mots.

Bien sûr, il faut assurer la maîtrise de la langue. Mais n'est-il pas également nécessaire de faire en sorte qu'elle reste, par sa simplicité, accessible à tous ? Nous devons préserver le caractère commun de ce patrimoine. C'est d'autant plus urgent que des machines à lire et à écrire commencent à se substituer aux compétences linguistiques « naturelles ». C'est d'autant plus important que, en plus du français, tous les jeunes d'aujourd'hui vont devoir se frotter à un anglais fonctionnel indispensable pour piloter les outils numériques, vecteurs de la culture du troisième millénaire.

Jean-Louis Malandain
La Pommeraye
(Maine-et-Loire)

LES BIENS SPOLIÉS DES JUIFS D'ÉGYPTE

A propos des points de vue d'Edward Saïd « Les Palestiniens, victimes des victimes », et de Shmuel Trigano « Israël-Palestine, sortir du cercle victimaire », je voudrais apporter le témoignage de quelqu'un qui a vécu de l'intérieur, dans un pays arabe, l'Egypte, la période incriminée par M. Trigano, 1947-1964, comme étant celle où les juifs ont été *« jetés sur les routes de l'exil, le plus souvent dans un dénuement total, en perdant tous leurs biens ainsi que les bases matérielles de leur culture et de leur identité vivante »*. Ces paroles excessives relèvent de l'amalgame, et ne peuvent que discréditer la cause qu'elles prétendent défendre par leur outrance et leur éloignement de la vérité.

L'affirmation *« Juifs jetés sur les routes de l'exil... »* ne peut s'appliquer aux juifs d'Egypte. Comme des dizaines de milliers d'Egyptiens musulmans et chrétiens qui ont subi le même sort, et qui se sont expatriés de leur plein gré, des juifs ont été expropriés, spoliés et mis sous séquestre. Cela n'avait rien à voir avec leur religion, mais avec leur statut social et économique privilégié de possédants, visés par le régime Nasser et sa terminologie jalouse et douteuse de pseudo-gauche concernant la redistribution des biens. Il faut dire, à la décharge des pouvoirs égyptiens qui ont succédé à Nasser, que justice a été faite par les gouvernements successifs, avec retard certes mais faite quand même, puisque leurs biens, y compris ceux des juifs, ont été, ou sont en cours, de restitution. On ne peut pas dire la même chose pour les biens palestiniens spoliés en Israël, et qui continuent à l'être jour après jour, au su et au vu des communautés locales, nationales et internationales. Telle est la vérité en ce qui concerne les juifs d'Egypte. Elle méritait d'être dite.

Elias Dermarkar
Revel (Haute-Garonne)

UN NOUVEL ENTHOUSIASME ?

L'article, publié dans *Le Monde* du 21 mai, de Pierre Larrouturou et Michel Rocard regrette *« le manque d'enthousiasme que suscitent les 35 heures »* et veut nous convaincre que la semaine de 4 jours, elle, *« peut apporter à notre pays un grand souffle d'enthousiasme »*.

Il s'agit donc, pour lutter contre le chômage, de pousser le plus loin possible la réduction du temps de travail en créant *« une dynamique nationale »* autour de cet objectif. Tout en admettant que *« contre le chômage, il n'y a pas de solution unique »*, les auteurs privilégient celle qui consiste à répartir la quantité de travail existante plutôt qu'à l'augmenter par le développement d'entreprises dynamiques ou la création de nouvelles entreprises.

On pourrait souhaiter, au contraire, qu'une politique cherchant à *« mettre l'économie au service de l'homme »* s'emploie à créer les conditions favorables à l'innovation et à la création d'entreprises, notamment par des réformes dans le domaine de la formation, des règlements administratifs et des moyens financiers. Mais avant tout, c'est l'esprit d'entreprise qu'il s'agit de promouvoir par tous les moyens possibles. Susciter *« un nouvel enthousiasme »* ? Oui, mais pas pour travailler moins, sous prétexte de travailler tous. On rêve, au contraire, de cette dynamique qui donnerait à un plus grand nombre de nos concitoyens l'envie et les moyens d'entreprendre, d'innover, et de multiplier les emplois nouveaux pour répondre aux innombrables besoins non satisfaits de nos contemporains.

Henri Bichot
Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

Charles Pasqua à contre-emploi

Suite de la première page

Hormis les Verts, qui trouvent là un bon moyen de se payer la tête de Jean-Pierre Chevènement, avec qui ils entretiennent des relations exécrables, aucun d'entre eux ne s'engage sur le fond de la question soulevée par le sénateur des Hauts-de-Seine : que faire des 70 000 déboutés, dont il est peu probable qu'ils seront renvoyés chez eux par charter ? La question mérite-t-elle une réponse au moment où le ministère de l'intérieur, à l'instar du protocole signé avec les grévistes de la faim du temple des Batignolles, cherche à traiter le dossier morceau par morceau ? Charles Pasqua attendait-il d'autres réactions alors même que son *« coup au plexus »*, comme il le dit lui-même, veut avoir une portée dépassant la régularisation des sans-papiers ?

Car il ne faut pas s'y tromper : Charles Pasqua vise une autre cible. Si l'ancien ministre de l'intérieur a délibérément choisi de réduire, à court terme, la surface de son fonds de commerce, en prenant l'électorat de droite à rebrousse-poil, il espère, à plus longue échéance, en tirer les bénéfices. Son ambition est bien de renouveler le discours politique autour de l'idée nationale. Le prétexte : l'élan engendré par le Coupe du monde de football. *« La victoire de l'équipe de France dans le Mondial a réuni la communauté nationale, toutes origines confondues, dans un même sentiment de fierté, retrouvée pour beaucoup, enfin découverte pour tous les jeunes issus de l'immigration. Ce symbole, pour inattendu qu'il ait été, a fait le tour du monde et c'est cette vitalité nouvelle de la France qui fait maintenant l'admiration des autres peuples de la terre. Elle est aussi la revanche de l'intégration républicaine sur la dérive communautariste »*, est-il écrit, à destination de militants déboussolés, dans le bulletin de son association, « Demain la France », rédigé après les propos iconoclastes.

Ce faisant, Charles Pasqua se place surtout en opposition directe avec le président de la République et avec les dirigeants les plus européens du RPR, en trouvant le moyen de créer un troisième front entre Philippe Séguin et Edouard Balladur. Il amplifie non seulement la crise stratégique mais aussi la crise idéologique de la droite. Comment ne pas comprendre, alors même que Jacques Chirac revendique une *filiation gaulliste*, que Charles Pasqua pense très fort au président de la République, et pas forcément amicalement, quand il affirme, dans *Le Monde* du 17 juillet, parlant de ce *« geste »* de régularisation : *« De Gaulle l'aurait probablement fait. »* Il se retient presque d'ajouter : lui ! Il est vrai que la récupération du fondateur de la Ve République est chose assez courante au RPR.

FRACTURE AU SEIN DU RPR

Critique à l'égard du chef de l'Etat, à qui il réclame une *« autonomie »* pour l'opposition alors même que celui-ci, le 14 juillet, a exigé une *« harmonie parfaite »* avec l'Elysée, Charles Pasqua se met progressivement en situation de créer une fracture au sein du RPR. Ainsi donc, il s'oppose également à Philippe Séguin qui tente, avec un succès relatif, de maintenir l'unité d'un mouvement guetté par le délitement. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de la part d'un homme qui est censé être le conseiller politique du président du mouvement gaulliste.

Ce parti devra bien choisir clairement, un jour, entre les tenants de la préférence nationale et ceux qui ne veulent pas ouvrir un boulevard au Front national, entre les partisans de l'Europe, modèle Maastricht rectifié Amsterdam, et ceux qui privilégient la nation habillée Coupe du monde, entre ceux qui soutiennent Jacques Chirac et ceux qui rêvent à 2002... sans lui. Le salmigondis actuel n'est pas de nature à rassurer les électeurs de l'opposition.

Une fois de plus, Charles Pasqua va-t-il tirer son épingle du jeu ? Certains de ses « compagnons » pensent qu'il cherche seulement à exister. Comme il en avait éprouvé le désir aux élections européennes de 1994, quand, avec Philippe Séguin, il supportait mal de voir la liste du RPR et de l'UDF conduite par le centriste Dominique Baudis. Comme en 1995, quand son entourage l'encourageait à livrer bataille pour son propre compte à l'élection présidentielle.

La première fois, il avait renoncé à se lancer. La deuxième, il avait mis son drapeau dans sa poche pour se rallier à Edouard Balladur. La troisième fois sera-t-elle la bonne, en juin 1999 ? Une telle entreprise risquerait d'être fatale au mouvement gaulliste, catastrophique pour l'opposition républicaine et inquiétante pour le chef de l'Etat.

Olivier Biffaud

DISPARITIONS

Roger Quilliot

Un réformiste intransigeant qui a voué sa vie à Clermont-Ferrand et laissé son nom à une loi sur le logement

L'ANCIEN ministre Roger Quilliot s'est donné la mort vendredi 17 juillet à son domicile de Clermont-Ferrand. Il était âgé de soixante-treize ans (*Le Monde* du 18 juillet). Son épouse, Claire, qui a tenté de l'accompagner dans la mort, a été admise au service de réanimation du centre hospitalier de Clermont-Ferrand, mais ses jours ne semblaient pas en danger.

Quelle image la mémoire collective conservera-t-elle de Roger Quilliot ? L'universitaire, spécialiste de Camus et fin lettré ? Le ministre du logement ? Le maire de Clermont-Ferrand, Auvergnat d'adoption ? L'écrivain, qui associait à son œuvre Claire, sa femme, elle-même universitaire et romancière ? Il y a bien d'autres facettes de sa personnalité dont on pourrait se souvenir tant cet homme discret, affable, mais rigoureux et ferme, accumula expériences et compétences diverses.

Né à Hermaville (Pas-de-Calais), le 19 juin 1925, où ses parents formaient un couple d'instituteurs à l'ancienne, il hérita de son grand-père mineur le sens du monde ouvrier, et de son père le goût du militantisme socialiste. Professeur agrégé à Evreux (Eure), puis à Angers (Maine-et-Loire), il devient, dès 1954, conseiller municipal de cette ville, puis secrétaire de la fédération socialiste de Maine-et-Loire. Nommé à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, en 1963, il est, en 1971, premier adjoint de l'inamovible Gabriel Montpied, maire depuis la Libération. Il le remplacera, en 1973, à la mairie puis, en 1974, au Sénat, toujours bien élu ou réélu. Il connaît cependant un échec aux cantonales de 1979.

En 1964, il est le porte-parole du comité directeur de la SFIO dans la confrontation doctrinale avec le Parti communiste. Il en naît un essai, *Les Communistes et nous*, publié par *Le Populaire*, organe de la SFIO. « *Si demain*, écrivait-il bien avant le programme commun de 1972, *socialistes et communistes devaient susciter de grands espoirs et de grandes craintes – par l'établissement d'un programme commun –, ce ne pourrait être que pour aller au-delà d'un réformisme de circonstance et pour avancer dans la voie du socialisme. Mais il leur faudrait alors s'accorder sur l'objectif lui-même et les moyens d'y atteindre, donc s'élever au niveau des principes.* »

UN SPÉCIALISTE DE CAMUS

Directeur d'*Horizon 80*, périodique créé pour soutenir la candidature de Gaston Defferre à l'Elysée, en 1964, il est mêlé de près à l'aventure de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS). Membre du comité directeur de la SFIO, puis du Parti socialiste jusqu'au congrès d'Epinay de juin 1971, il traçait, dans un essai en 1967, *La Liberté aux dimensions humaines*, les perspectives d'un « *réformisme intransigeant* ».

L'Homme sur le pavois, écrit en collaboration avec Claire Quilliot, en 1976, est une « lecture » au second degré du suicide de Roger Salengro, ministre de l'intérieur du Front populaire. Mais en littérature, Roger Quilliot est surtout le spécialiste d'Albert Camus, qu'il a connu – sans en avoir été l'ami intime, comme on l'a souvent écrit à tort – et dont il réalisa l'édition des œuvres complètes dans « La Pléiade », en 1962 et 1965. En 1956, il lui avait consacré un essai, *La Mer et les Prisons*. L'ensemble de ces travaux lui valut, en 1970, le titre de docteur ès lettres.

Après l'élection de François Mitterrand, en 1981, il devint ministre de l'urbanisme et du logement dans les trois premiers gouvernements de Pierre Mauroy jusqu'en 1983. Il n'était pas novice en la matière, ayant présidé l'office municipal d'HLM de Clermont-Ferrand et même, depuis 1978, la Fédération nationale des offices. Sans vouloir être le ministre des HLM, il axa cependant son action sur le logement social. S'il dut mettre sous le boisseau une réforme foncière qu'il jugeait indispensable, sa loi du 12 juin 1982 sur les rapports entre les locataires et les propriétaires, à laquelle son nom est resté attaché, souleva un tollé à droite et chez les partenaires du logement locatif privé. Le texte, qui se voulait une loi d'équilibre, déchaîna les passions. Même si l'effort budgétaire en faveur du logement fut, sous son ministère, à la mesure des promesses socialistes, les investisseurs privés boudèrent, et le nombre des mises en chantier continua de chuter.

Travailleur infatigable, peu soucieux d'élégance, sauf littéraire, Roger Quilliot sut très mal « vendre » ses initiatives ministérielles. Redoutable homme de débats, mais plus amateur de réunions intimes que de mondanités, il abattit modestement son travail. C'est sans états d'âme qu'il retrouva son cher Clermont-Ferrand et la politique locale, sans toutefois quitter le logement social, puisqu'il devint, dès 1985, président de l'Union nationale des HLM. Les combats électoraux ont été le véritable champ clos de son activité politique. Son professionnalisme électoral connut son apogée en 1986, lorsqu'il abandonna le Sénat pour sauver un siège du PS à l'Assemblée nationale : élu député le 16 mars, il laissait son siège à Maurice Pourchon et redevenait sénateur le 28 septembre... « *J'ai beaucoup plus de pouvoir à la mairie de Clermont qu'au ministère, à Paris* », nous avait-il déclaré. Aux élections municipales du 18 juin 1995, il avait battu, de huit cent soixante et une voix, Valéry Giscard d'Estaing, son adversaire de toujours en Auvergne.

DÉSENGAGEMENT

Pour défendre sa ville, il n'hésitait pas à sortir de sa réserve. Le 14 octobre 1991, il annonçait à son conseil municipal qu'il avait remis son mandat de maire au préfet. Il criait ainsi sa lassitude devant l'indifférence de l'Elysée et de Matignon (où régnait Edith Cresson) aux problèmes d'une agglomération de trois cent mille habitants : une région enclavée, une ville industrielle dépendant étroitement des choix de Michelin. Reçu, après son coup d'éclat, par Mme Cresson et par François Mitterrand, il engrangeait des crédits supplémentaires... et reprenait sa démission, le 8 novembre.

De plus en plus affaibli physiquement, Roger Quilliot s'était progressivement désengagé de la politique. En 1997, il avait abandonné son poste de maire au profit de Serge Godard, son adjoint, et, il y a quelques jours, le 15 juillet, son siège de sénateur. Il était resté conseiller municipal. De par sa propre volonté, une vie s'achève, tout entière consacrée à la ville et à la province qu'il avait choisies et qui l'avaient adopté.

Josée Doyère

Nour El Hoda

« La voix d'or » de la chanson arabe

L'ACTRICE et chanteuse libanaise Nour El Hoda est morte, jeudi 9 juillet à Beyrouth, des suites d'une infection pulmonaire, à l'âge de soixante-quatorze ans.

De son vrai nom Alexandra Badrane, Nour El Hoda a chanté en public dès l'âge de dix ans. Son répertoire regroupe plus de cent chansons, dont certaines puisent dans les formes traditionnelles du chant arabe – tels que le *tarab* égyptien ou le *mijana* libanais –, alors que d'autres se veulent volontiers populaires. Elle a travaillé avec les compositeurs les plus connus du Proche-Orient, comme Mohammad Abdel Wahab – qui la surnomma « *la voix d'or* » –, Farid El Atrache et Ryad El Sounbati. Elle était également attachée aux chants orthodoxes byzantins et aux mouachahates, qui se sont épanouis sous les royaumes arabes en Andalousie entre le VIIIe et le XVe siècle. L'interprète de *Je ne suis pas un ange* a aussi frayé avec le septième art, participant à près de vingt-quatre films, souvent en tête d'affiche.

Née à Mersin, dans le sud de la Turquie, Alexandra Badrane a passé son enfance à Beyrouth, connu la notoriété au Caire, et s'est enlisée dans une retraite prématurée après son retour au Liban. Très tôt son talent s'est manifesté, mais son père était opposé à ce qu'elle chante. Alexandra pouvait néanmoins compter sur l'un de ses oncles mélomane, qui l'a introduite dans le milieu musical. Ainsi plusieurs compositeurs lui ont écrit ses premières chansons. D'abord accompagnée par un oudiste, elle se fit ensuite entourer d'un petit orchestre. Sa renommée a éclos dès l'âge de douze ans, et elle s'est confirmée tout le long de son périple, grâce à une voix de velours, d'une vaste étendue tonale, et à une maîtrise du chant alliée à une capacité innée d'improvisation.

La vie d'artiste, faite entre autres de hasards, sera prodigue avec Alexandra Badrane au début de son parcours. En 1942, alors qu'elle est sous contrat pour six mois à Alep, l'acteur phare du théâtre et du cinéma égyptiens, Youssef Wahba, qui se trouve un soir dans la salle, succombe au charme de sa voix et de sa présence sur scène, et lui propose un contrat de cinq ans en Egypte. Alexandra s'installe alors au Caire, accompagnée de son inévitable père. Son premier film, *Al Gawhara* (« le bijou »), face à l'imposant Youssef Wahba, est un grand succès qui lui ouvre les portes. Elle adopte alors un nom d'artiste, Nour El Hoda (« lumière de la providence ») après, dit-on, un tirage au sort. Accaparée par le cinéma, la comédie musicale surtout, Nour El Hoda délaisse la scène et la relation directe avec le public.

Elle tentera de la rétablir quand, de retour au Liban en 1953, elle se consacre aux concerts, mais aussi aux enregistrements de chansons. Sa carrière s'étiole à la fin des années 60. « *Elle est partie seule, elle qui fut entourée de tant d'admirateurs* », a reconnu le compositeur libanais Mansour El Rahbani en commentant sa disparition.

Nour El Hoda a vécu, les dernières années, dans la banlieue sud de Beyrouth. Sa voix et ses chansons assureront sans doute sa postérité ; une rue de la capitale libanaise porte déjà son nom d'artiste.

Hani Boutros

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marie-Pierre et Francis TEITGEN
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Nicolas,

le 9 juillet 1998, à Neuilly-sur-Seine.

Anniversaires de naissance

Francesca
(Les Treilles).

Bon anniversaire.
Tu es bien loin, aujourd'hui.
A bientôt, proche.
Je t'aime.
R. (Paris).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Décès

– Saint-Pierre-sur-Dives. Paris. Saint-Pierre-de-Mailloc.

Didier Berl,
Le docteur Hélène Berl
et Roland Fournier,
Yvon Berl
et le docteur Monique Berl,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants,
Marion Lang,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Léopold BERL,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 juillet 1998, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Un « Au revoir » lui a été rendu le vendredi 17 juillet, au crématorium de Caen, selon ses vœux, dans l'intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Hameau Bourdon,
14290 Saint-Pierre-de-Mailloc.

– Yvan et Aline Rey,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Laurent CAPDECOMME,
correspondant de l'Institut,
membre de l'Académie des sciences,
ancien directeur général
de l'enseignement supérieur,
recteur honoraire de l'Académie d'Alger,
doyen honoraire de la faculté
des sciences de Toulouse,

survenu le 9 juillet 1998.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière de Rabastens-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

21, rue Pierre-Lescot,
66000 Perpignan.

– André et Janine Catrice Deletre,
ses enfants,
Monique Catrice Chaminaud,
Michel et Yolande Catrice Lemarié,
Jacqueline et Philippe Ducoulombier Catrice,
Bernadette et Antoine Mayolle Catrice,
Nicole et Loeiz Laurent Catrice,
Marc et Edouard Catrice,
Antoine et Marie-Cécile Catrice Quien,
Marie-France et Georges Delmar Catrice,
Bruno et Bernadette Catrice Roland,
Jean-Loup et Véronique Catrice Messié,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ses frères et sœurs,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme André CATRICE,
née Antoinette DHELLEMMES,

le 15 juillet 1998, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Elle sera inhumée le lundi 20 juillet, au côté de son époux, dans le caveau de la chapelle d'Aligny. La messe de funérailles aura lieu le même jour, à 11 heures, en l'église de Grézillé (Maine-et-Loire).

– Karin Steinfeld-Irigoin,
son épouse,
Christophe et Maxime,
ses enfants,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Bernard IRIGOIN,

survenu le 14 juillet 1998, à l'âge de quarante-cinq ans.

367, chemin de la Foux,
06370 Mouans-Sartoux.

– Antibes. New York. La Rochelle.

Le docteur Edouard Laffont,
M. Jean-Pierre Lafont,
M. Claude Henri,
frère, neveu et beau-frère,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean LAFFONT,
directeur honoraire
du Crous de Limoges,

survenu le 14 juillet 1998, à Biscarrosse-Plage, à la suite d'une longue maladie.

– Mme Aimé Monill,
née Catherine Pouliot,
son épouse,
M. Benoît Vallès,
son beau-fils,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Aimé MONILL,

survenu le 11 juillet 1998, à Paris, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Laas, son village natal.

16, rue de Trétaigne,
75018 Paris.
Laas village,
32170 Miélan.

– Clermont-Ferrand. Paris. Lille.

Claire Quilliot, née Trougnac,
son épouse,
Roland et Alain,
ses enfants, et leurs épouses,
Manuel, Daniel et Denis,
ses petits-enfants,
André Lebel,
son cousin, et son épouse Marinette,
Les familles Quilliot, Marchand, Lebel, Gorce-Passebois, Chollet,
ont le regret de faire part du décès, dans sa soixante-quatorzième année, de

M. Roger QUILLIOT,
professeur d'université,
ancien ministre,
ancien maire de la ville
de Clermont-Ferrand,
sénateur,

qui les a tant aimés et qu'ils ont tant aimé.

M. Roger QUILLIOT repose à la chambre funéraire Saint-Jacques, 29, boulevard Louis-Loucheur, à Clermont-Ferrand.

Les obsèques auront lieu le lundi 20 juillet 1998, à 10 h 30, au crématorium du Puy-de-Crouel, à Clermont-Ferrand.

– Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise,
Son président, Serge Godard,
Ses vice-présidents, Claude Wolff et Louis Virgoulay,
Les membres du comité syndical,
Et l'ensemble du personnel,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger QUILLIOT,
ancien président du SMTC.

– M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement,
M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement,
Les personnels du ministère,
ont la tristesse de faire part du décès de

Roger QUILLIOT,
sénateur du Puy-de-Dôme,
ancien maire de Clermont-Ferrand,
ancien ministre
de l'urbanisme et du logement,
ancien député du Puy-de-Dôme,
président de l'Union nationale
des fédérations et organismes HLM,

survenu le 17 juillet 1998.

(Lire ci-dessus.)

– Sa famille
a la douleur de faire part du décès de

Thérèse LIBERMAN-JASMIN,

survenu le 11 juillet 1998.

– La famille de

Lauri ROCCA

a la tristesse d'annoncer sa mort, le 5 juillet 1998, à son domicile d'Oullins (Rhône). Il était né le 1er février 1926 à Aurec-sur-Loire (Haute-Loire).

Condoléances

– Le président,
Et la direction générale du groupe Nestlé,
profondément touchés par le décès de

Michaël KOPECKY,
directeur général
de Cokoladovny AS
(République tchèque),

s'associent à la peine de sa famille et de tout le personnel de Cokoladovny et leur expriment leur profonde tristesse.

Anniversaires de décès

– Dominique et Jeanine
vous demandent une pensée pour

Paul MONDOLONI,

parti le 19 juillet 1994.

In memoriam

– Le 17 juillet 1918, le docteur E.S. Botkine donnait sa vie à Ekaterinburg par fidelité à son serment de médecin.

Le 17 juillet 1998, ses restes ont été inhumés aux côtés de l'empereur Nicolas II et de sa famille dans la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Saint-Pétersbourg.

Ses descendants, les familles Melnik, Duhamel et Pluyette, vous prient de vous associer à leurs prières.

74, rue de l'Université,
75007 Paris.

Soutenances de thèse

– **Benjamin Grévin** a soutenu, le 10 juillet 1998, au laboratoire de spectrométrie physique de l'université Joseph-Fournier-Grenoble-I, sa thèse de doctorat.

Le jury, présidé par M. le professeur Thierry Dombre (UJF-Grenoble), composé de MM. Henri Alloul, directeur de recherche au CNRS (Orsay), Yves Berthier, directeur de recherche au CNRS (UJF-Grenoble), Gaston Collin, directeur de recherche au CNRS (CEA-Saclay), Oystein Fischer, professeur à l'université de Genève, et Philippe Monod, directeur de recherche au CNRS (ENS), lui a décerné le titre de docteur ès sciences physiques avec mention Très Honorable et félicitations.

BOURSE *Martin Bouygues et son* **frère Olivier ont décidé de contre-attaquer face à Vincent Bolloré, deuxième actionnaire du groupe.** *Vendredi, les deux frères ont demandé au Conseil des marchés financiers* **(CMF) de constater** *« l'inexistence de l'action de concert »* **conclue entre eux et M. Bolloré en décembre. ● LE PDG de Bouygues justifie cette inexistence par les désaccords constants apparus entre les deux camps. ● VINCENT BOLLORÉ conteste cette version et rappelle que le pacte qui le lie avec les frères Bouygues est valable cinq ans. ● LE CMF devrait trancher le débat, mercredi 22 juillet. Sa réponse sera lourde de conséquences sur l'avenir du groupe de BTP et de communication. S'il lui donne raison, Martin Bouygues retrouvera sa liberté d'action et aura le droit de se renforcer dans le capital de son groupe et de s'appuyer sur d'autres alliés.**

Martin Bouygues contre-attaque face à son actionnaire Vincent Bolloré

Après avoir pris 10 % du capital de Bouygues, M. Bolloré a conclu un pacte avec les frères Bouygues, qui figeait les positions. Ces derniers veulent marginaliser cet actionnaire encombrant. Le Conseil des marchés financiers devra trancher le 22 juillet

MARTIN BOUYGUES a décidé de contre-attaquer. Le PDG du groupe de BTP et de communication et son frère Olivier ont annoncé, vendredi 17 juillet, leur demande auprès du Conseil des marchés financiers (CMF) d'accepter qu'il soit mis fin à « l'action de concert » établie en décembre avec Vincent Bolloré, actionnaire avec 10,2 % du capital. Pour justifier cette rupture, le PDG du groupe Bouygues et son frère mettent en avant *« l'attitude négative du groupe Bolloré, notamment au sein du conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires »*.

A l'automne dernier Vincent Bolloré avait acquis discrètement des actions Bouygues, puis se déclarant actionnaire amical, il avait signé un pacte avec les frères Bouygues. Les deux partenaires convenaient notamment d'agir ensemble sur le capital de Bouygues (action de concert). Mais M. Bolloré a contesté très vite la direction du groupe. Quelques semaines après son arrivée, il s'inquiétait de la fidélité des comptes de Bouygues, contestait sa stratégie de développement dans le téléphone mobile, puis s'abstenait d'approuver les comptes lors de l'assemblée générale. Lors du dernier conseil d'administration, le 7 juillet, il s'abstenait encore avec Jean-Paul Parayre, vice-président du groupe Bolloré, lors du vote sur l'acquisition des 10 % d'actions Bouygues Telecom détenues par Cable & Wireless.

Du côté de Vincent Bolloré, on conteste vivement cette présentation des faits. *« Nous avons signé un pacte de cinq ans avec Martin Bouygues, qui est la base de l'action de concert, et nous l'avons respecté. Le texte prévoit la liberté de vote pour les actionnaires. Vincent Bolloré a donc le droit de voter comme il l'entend. D'ailleurs, il s'est abstenu mais n'a jamais voté contre une proposition du conseil »*, fait valoir un porte-parole de M. Bolloré.

Mercredi 22 juillet, le CMF devrait rendre un avis sur la réalité ou l'inexistence d'une action de concert entre les deux parties. Sa réponse sera lourde de conséquences pour l'avenir du groupe Bouygues. Si l'autorité boursière considère que l'action de concert existe bien en raison du pacte très contraignant signé en décembre entre les deux parties, qui leur interdit pendant cinq ans toute vente de leurs actions, la situation restera bloquée au sein du groupe de BTP et de communication. Martin Bouygues et Vincent Bolloré, en opposition permanente sur la conduite du groupe, seront obligés de poursuivre leur cohabitation hostile, sans pouvoir ni l'un ni l'autre changer le rapport de force.

« PILULE EMPOISONNÉE »

Si le CMF, en revanche, entérine la fin de l'action de concert, les frères Bouygues se trouveront dans une position renforcée face à Vincent Bolloré. Surtout si, comme ils le demandent, le pacte privé reste validé par la justice nonobstant la fin de l'action de concert car, alors, M. Bolloré se verrait interdit de vente de ses titres.

Mais quoi qu'il en soit de ce dernier point, MM. Bouygues retrouveraient toute liberté de se renforcer dans le capital ou de s'associer avec d'autres partenaires. Auparavant, les deux partenaires *s'étaient paralysés puisqu'engagés* dans l'action de concert, ils avaient une participation cumulée proche des 33 %, seuil de déclenchement de l'offre publique d'achat (OPA) obligatoire.

C'est cette liberté retrouvée que Vincent Bolloré veut éviter à tout prix car il se retrouverait isolé au sein du conseil d'administration. Il avait un certain pouvoir grâce au pacte qui le lie à Martin Bouygues et son frère Olivier ; sans celui-ci il devient un actionnaire comme un autre.

Peut-il reprendre son offensive et racheter des titres Bouygues en Bourse ? Les conditions sont beaucoup moins favorables que l'an dernier. Même si le patron breton conserve d'importantes capacités financières, grâce aux ressources tirées du groupe Rivaud, une offensive boursière coûterait très cher : depuis septembre dernier, la capitalisation boursière du groupe est passée de 13 à 30,3 milliards de francs. En outre une attaque serait loin d'être assurée de succès. Car, depuis la fin de l'an dernier, le groupe Bouygues s'est doté d'un arsenal de dispositions pour se préserver, avec notamment une « pilule empoisonnée » lui permettant d'augmenter son capital de 10 %, en cas d'OPA.

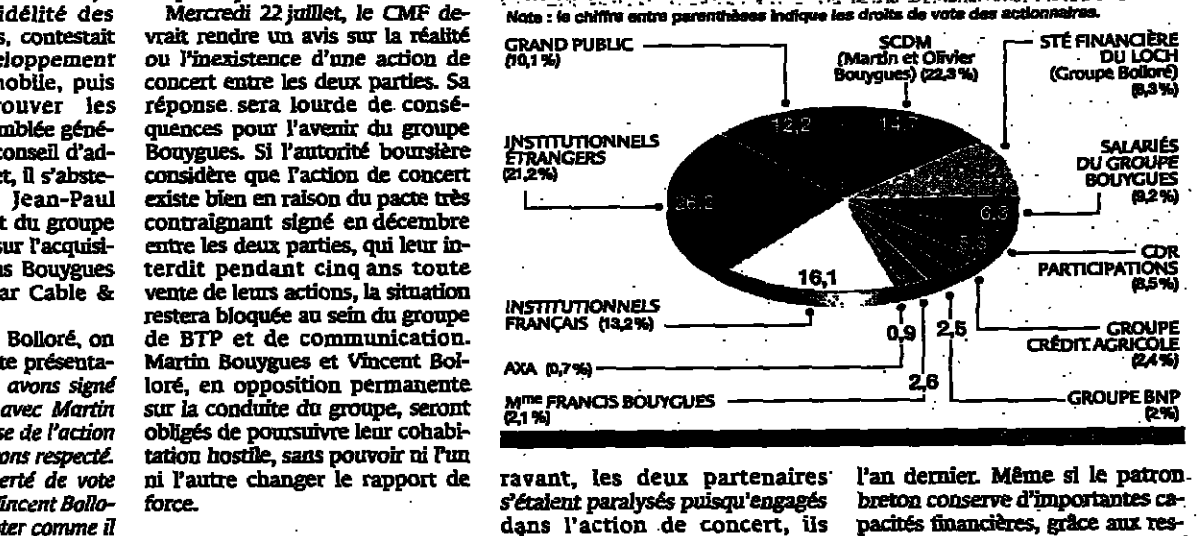
En parallèle, de nombreuses manœuvres semblent se dérouler autour du capital très éclaté de Bouygues. Considérée comme une des fragilités du tour de table, la participation du CDR (Consortium de réalisation), chargé de la vente des anciens actifs du Crédit lyonnais, paraît l'objet de toutes les attentions. Une banque aurait un mandat pour gérer au mieux la sortie de l'organisme du capital de Bouygues. Depuis mars, le CDR a ramené sa part de 6 à 5,3 % dans Bouygues, en vendant, semble-t-il, ses actions sur le marché.

SÉRÉNITÉ

Le titre Bouygues est très recherché en Bourse. A la mi-juin, et depuis juillet, les transactions ont dépassé, certains jours, les 400 000 titres, soit dix fois la moyenne habituelle. Bouygues, qui s'inquiétait beaucoup en janvier lorsque les échanges atteignaient de tels niveaux, s'affirme aujourd'hui très serein. *« Nous ne savons pas qui achète. Ce sont sans doute des investisseurs convaincus par notre stratégie dans le téléphone... »*, explique-t-on dans le groupe.

Une tranquillité qui laisse penser que ces mouvements sont les prémices d'une recomposition du capital du groupe, organisée par ou en accord avec Martin et Olivier Bouygues. Encore faut-il annuler l'accord de décembre pour réussir à faire sauter le verrou posé par Vincent Bolloré. Ce dernier va devoir trouver une parade inédite.

Martine Orange



Une plus-value de 1,5 milliard de francs

Tout en insistant sur sa volonté d'être un investisseur de long terme, Vincent Bolloré ne manque jamais de souligner que sa prise de participation dans Bouygues est aussi une excellente affaire financière. Entré en septembre, alors que le cours de Bouygues valait moins de 500 francs, il a investi environ 1,5 milliard de francs pour prendre en trois mois 10,2 % du capital.

Depuis, le prix de l'action a doublé. Pour Vincent Bolloré, cette hausse se traduit par une plus-value latente de 1,5 milliard de francs. Malgré cette perspective de gain, il ne semble pas prêt à se désengager de Bouygues : les trésors cachés dans certaines parties du groupe lui semblent valoir beaucoup plus que quelques milliards obtenus.

Le roi du crédit victime du diktat de la finance

CRAZY GEORGE'S, le roi du crédit, subit les rudes impératifs de son monde. Le groupe britannique Thorn, propriétaire en France de deux enseignes Crazy George's, va les fermer. En novembre 1996, l'ouverture du premier magasin, à Bobigny (*Seine-Saint-Denis*), avait provoqué un véritable tollé. Le groupe, spécialisé dans la location et la location-vente, proposait une formule commerciale entrée dans les mœurs en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis : permettre à des personnes à faible revenu d'acheter des biens de consommation en ne payant que quelques dizaines de francs par mois. Crazy George's n'est pas soumis à l'encadrement du crédit à la consommation car, officiellement, il propose à ses clients une location avec option d'achat (LOA).

120 % PLUS CHER

Cette solution lui permet de faire payer un bien environ 120 % plus cher que sa valeur au comptant, soit un taux de crédit annuel de 40 %. En cas de retard de paiement, les salariés de Crazy George's vont reprendre le bien chez le locataire. Pour cette raison, Crazy George's n'accepte que les personnes habitant à proximité du magasin.

Un an après Bobigny, Thorn a ouvert un deuxième magasin au Havre en novembre 1997 et projetait d'en ouvrir une douzaine cette année. Mais, le 17 juillet, dans un communiqué laconique, le groupe annonce sa volte-face : *« Le constat du groupe Thorn» résulte d'un contexte commercial moins favorable que prévu, qui nécessiterait sur plusieurs années un investissement supérieur à ce que le groupe peut assurer avant d'atteindre la rentabilité souhaitable sur cette activité. »* Le groupe ne fournit aucun chiffre.

Crazy George's est-il rentable en France ? La direction explique que ce genre d'activités n'est bénéficiaire qu'au bout de six ans. Or le groupe, qui souffre, selon ses responsables, d'une *« étroitesse de trésorerie »*, a décidé à la fin de l'année dernière de réduire son périmètre et de se séparer de toutes ses activités non rentables. En France, il a fermé sa chaîne de magasins Visea spécialisée dans la location de matériel audiovisuel. Aux Etats-Unis, Thorn Americas a été revendue pour plus de 5 milliards de francs. Du coup, le groupe fait l'objet de convoitises : le 30 juin, le groupe financier japonais Nomura a lancé une offre publique d'achat sur Thorn. Selon le directeur adjoint du Crazy George's de Bobigny, la fermeture du magasin s'explique par cette OPA : *« Nomura a décidé de se retirer de toutes les activités Crazy George's dans le monde, sauf en Angleterre*, affirme-t-il. *Cette opération répond à une stratégie plus financière que commerciale. »*

La fermeture de Crazy George's n'a provoqué aucune réaction des pouvoirs publics français. Une enquête menée par l'Institut CSA en octobre 1997 montrait que 39 % des foyers clients de Crazy George's disposent de plus de 8 000 francs de revenus par mois. Seuls 13 % gagnent moins de 4 000 francs mensuels.

Frédéric Lemaître

La Bourse de Paris veut concurrencer Londres-Francfort

CRITIQUE DE L'ACCORD passé la semaine dernière entre le London Stock Exchange et la Deutsche Börse, Jean-François Théodore, président de la Bourse de Paris annonce vouloir *« développer le concept d'un réseau européen concurrent multipolaire et fédérateur »* dans une interview au *Figaro* du samedi 18 juillet. Il estime que les clients refusent le monopole que souhaitent constituer Londres et Francfort et qu'il y a de la place pour plusieurs systèmes de négociation. Le projet sera présenté à la rentrée.
Londres et Francfort ont passé un accord pour créer une filiale qui vise à traiter les 300 plus grandes valeurs européennes. Les deux partenaires ont dit vouloir ouvrir le capital de cette société à d'autres Bourses européennes.

Les mauvaises créances des banques japonaises

DE NOUVELLES MÉTHODES de calcul – plus proches des standards américains – appliquées par l'Agence de surveillance des banques japonaises créée en juin, ont permis d'estimer les mauvaises créances accumulées par celles-ci à 35 000 milliards de yens (2 100 milliards de francs) contre 25 000 milliards selon les chiffres précédents.
L'Agence, qui a publié ces estimations vendredi 17 juin, n'a pas les moyens de contraindre les banques à réviser leurs politiques de provisions. Mais son existence, ainsi que la création de la future banque-relais qui reprendra les établissement en faillite, participent des mesures prises progressivement par le Japon pour faire face à la réalité de sa crise financière.

DÉPÊCHES

■ **JP MORGAN : Philippe Lagayette**, ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et ancien sous-gouverneur de la Banque de France, a été nommé président-directeur général de la banque américaine en France, a confirmé JP Morgan vendredi 17 juillet dans un communiqué. Cette nomination avait été annoncée par le quotidien l'*Agefi* début juillet.

■ **GENERAL MOTORS : la secrétaire américaine au travail**, Alexis Herman, a proposé ses services comme médiateur dans le conflit social qui paralyse depuis début juin la production en Amérique du Nord du géant automobile General Motors.

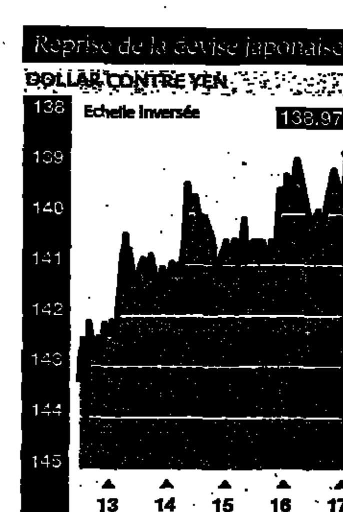
هكذا من الأصل

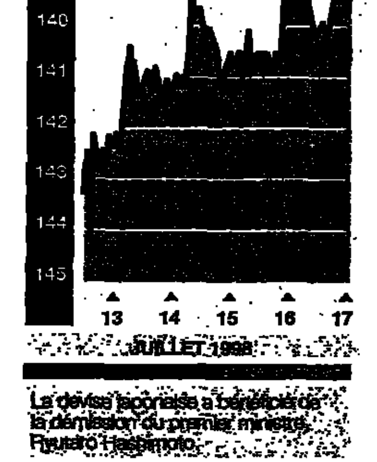
La Russie et le Japon inquiètent un peu moins les marchés

Le dollar et les obligations américaines et européennes, considérés comme des valeurs refuges, ont reflué cette semaine après la démission du premier ministre japonais et l'annonce d'une aide internationale massive à Moscou

La démission du premier ministre japonais et la décision prise par le FMI d'apporter une aide massive à la Russie ont changé la donne sur les marchés. Le dollar et les obligations américaines et européennes qui avaient joué un rôle de valeur refuge face à la crise en Asie et à Moscou ont reflué. Ce mouvement s'est *même accentué vendredi pour le dollar* et les emprunts d'Etat américains après l'annonce d'un déficit commercial record pour les Etats-Unis en mai, à 15,75 milliards de dollars. Sur les cinq premiers mois de l'année, le déficit *commercial s'est creusé à 64,9 milliards de* dollars, contre 46,5 milliards il y a un an. La semaine a été marquée par les fluctuations du dollar face au yen au gré des rumeurs sur le nom du nouveau premier ministre japonais et *des jugements portés par les milieux financiers* sur les capacités des candidats à sortir l'économie nippone du marasme.

LA DÉCISION prise lundi par le Fonds monétaire international (FMI) et la communauté internationale d'apporter une aide massive à la Russie (22,6 milliards de dollars) et la démission quelques heures auparavant du premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto ont rassuré les marchés. La crainte de voir la Russie se retrouver en faillite et l'incapacité du gouvernement japonais à sortir le pays de la récession avaient provoqué lors des dernières semaines une fuite vers ces valeurs refuges traditionnelles : le dollar et les obligations d'Etat américaines et européennes. Ces inquiétudes s'étant en partie dissipées, le dollar a perdu une partie du terrain gagné, face au yen et aux devises européennes, et les taux des emprunts d'Etat se sont légèrement tendus (les cours baissent quand les taux montent).





La devise japonaise a bénéficié de la démission du premier ministre, Ryutaro Hashimoto.

Le petit jeu des spéculations sur le nom du successeur de Ryutaro Hashimoto à la tête du gouvernement japonais a animé le marché des changes tout au long de la semaine. La candidature devenue finalement officielle vendredi de l'actuel ministre des affaires étrangères Koiji Obuchi (soixante et un ans) a été accueillie froidement par les milieux financiers. Ces derniers reprochent à M. Obuchi son manque de connaissance des problèmes économiques. Son rival, Seiroku Kajiyama, dont la candidature a été aussi confirmée officiellement vendredi, bénéficie, lui, de la faveur des investisseurs. La perspective présentée comme *« sérieuse »* par les analystes politiques de voir M. Kajiyama (soixante-douze ans) l'emporter explique à elle seule la hausse de la devise japonaise d'un vendredi à l'autre de 141,04 à 139,61 yens pour un dollar. Ancien directeur du cabinet du premier ministre, M. Kajiyama s'était montré très critique sur la politique frileuse de Ryutaro Hashimoto. Il avait appelé à des mesures fiscales radicales pour relancer l'économie de l'archipel et à un assainissement rapide du secteur bancaire.

« Le marché a choisi l'espoir au lieu de l'inquiétude après la défaite aux sénatoriales du parti gouvernemental libéral-démocrate », estime Masaaki Higashida, de Nomura Securities. *« Les investisseurs ont commencé à se convaincre que le successeur de Hashimoto tiendra compte de l'avertissement sévère des électeurs et accélérera les efforts de rétablissement économique et de stabilisation du système financier »*, ajoute M. Higashida.

ÉCONOMIE STAGNANTE

Mais si la remontée du yen est bien réelle, elle devrait rester limitée tant demeurent importantes les difficultés de l'économie et les incertitudes sur la politique que va mener le futur gouvernement japonais. Ainsi, le rapport mensuel de l'agence japonaise de planification publié vendredi souligne que l'économie nippone va continuer à stagner, avec un niveau record de chômage et l'augmentation du nombre de faillites.

Dans ces conditions, la devise japonaise n'a pas pu se maintenir longtemps dans la journée de vendredi au-dessous des 139 yens pour un billet vert. Et pourtant le dollar a été affaibli par l'annonce vendredi d'un déficit commercial américain record en mai, à 15,75 milliards de dollars contre 14,3 milliards en avril (chiffre révisé). Les analystes s'attendaient à un déficit d'environ 14,5 milliards de dollars. Sur les cinq premiers mois de l'année, le déficit commercial s'est creusé à 64,9 milliards de dollars, contre 46,5 milliards il y a un an.

La devise américaine s'est ainsi affaiblie cette semaine assez nettement face au deutschemark et aux autres monnaies européennes. Le billet vert est revenu de 1,8189 mark et 6,0880 francs à 1,7874 mark et 5,9910 francs. Le deutschemark et avec lui l'ensemble des devises qui participeront à l'euro, a aussi profité de l'annonce du sauvetage financier de la Russie. Le vote jeudi par la Douma (la Chambre basse russe) des mesures-clés de réforme économique – une condition essentielle au déblocage de l'aide internationale – a été suivi immédiatement d'une forte reprise du deutschemark. L'Allemagne est le pays dont les établissements financiers sont les plus engagés en Russie. Les prêts des banques allemandes à ce pays représentent environ 200 milliards de francs. Le conseil d'administration du FMI doit donner son feu vert lundi à un premier versement de 6 milliards de dollars à la Russie. Le plan anti-crise prévoit une réduction des dépenses de près de 6,7 milliards de dollars et une augmentation des recettes de 3,2 milliards.

DÉFICIT COMMERCIAL RECORD

La devise allemande s'est aussi appréciée face à la livre sterling (à 2,9234) après la publication ces derniers jours de plusieurs statistiques qui ont encore une fois donné des signes contradictoires sur l'économie britannique. *« La baisse de l'inflation mardi a suggéré que les taux d'intérêt ne monteraient plus tandis que la vigueur de la progression des salaires mercredi indiquait qu'une nouvelle hausse était encore possible »*, hésitait un cambiste.

Du côté des marchés obligataires, les taux des emprunts d'Etat à dix ans allemands et français ont légèrement augmenté, à respectivement 4,69 % et 4,83 % contre 4,66 % et 4,78 % une semaine auparavant. Sur le marché américain, le rendement des bons du Trésor à trente ans est remonté plus nettement, surtout vendredi après l'annonce du déficit commercial record en mai pour les Etats-Unis. Les taux à trente ans ont fini la semaine à 5,74 % contre 5,63 % sept jours auparavant.

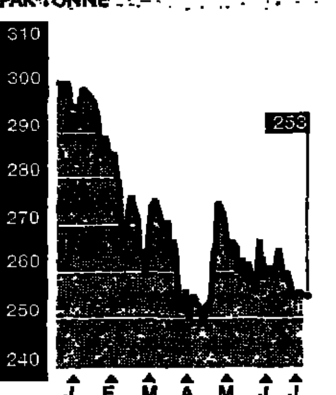
Eric Leser

Le FMI prévoit une hausse des taux aux Etats-Unis

Le Fonds monétaire international (FMI) estime, dans un rapport publié mardi, que les autorités monétaires des Etats-Unis seront probablement amenées, dans les trois à six mois, à relever leurs taux si les effets déflationnistes attendus de la crise asiatique ne se matérialisent pas ou si la vigueur de l'économie américaine ne se modère pas. Le FMI juge qu'étant donné les bonnes performances actuelles de l'inflation et les perspectives d'une modération de la croissance de la demande en 1998, la politique monétaire mise en œuvre par la Fed *« est appropriée pour le moment »*. Mais, apprécier les forces sous-jacentes de l'activité économique américaine représente *« un défi majeur »* pour les autorités monétaires.

Le comité monétaire de la Fed a laissé le loyer de l'argent inchangé depuis mars 1997 quand le taux interbancaire au jour le jour avait été relevé d'un quart de point. L'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis a augmenté de 0,1 % en juin après une augmentation de 0,3 % en mai, a annoncé mardi le département américain du travail.

MATIÈRES PREMIÈRES



LES PRIX MONDIAUX du sucre sont en nette reprise. A première vue, c'est à n'y rien comprendre, étant donné les récoltes abondantes dont les consommateurs vont être bientôt gratifiés. Le roux coté sur le CSCE new-yorkais a terminé la semaine à 8,95 cents la livre-balle (une LB égale 0,4535 kilo) pour le contrat d'octobre et à 9,35 cents pour celui de mars. Quel redressement, si l'on se rappelle que début juin les cours s'échouaient à 8,33 cents ! Quant au sucre blanc, il a fini à Londres en cette mi-juillet à 253 dollars la tonne, en hausse de deux modestes dollars depuis juin.

Dans le contexte de surproduction qui nous est annoncé, il apparaît que les opérateurs ne suivent pas les fondamentaux. En réalité, les cours sont tirés par des facteurs techniques liés au fonctionnement du marché et par des achats à court terme opérés par des fonds spéculatifs (cela devient désormais une constante sur les marchés des matières premières). On s'interroge aussi sur les achats continus sur octobre et mars de la maison de négoce Cargill. Le marché de New York est également porté par l'espoir d'achats de quelques pays d'Asie, ce que l'on n'attendait plus. Ainsi les Philippines, frappées par la sécheresse, ont besoin rapidement de 200 000 tonnes de roux qui pourraient lui être fournies par la Thaïlande et l'Australie, pour moitié chacune. De son côté, la Russie, désireuse de protéger son marché intérieur, pense imposer dès le 25 juillet et jusqu'au 1er janvier 1999 une taxe à l'importation de 45 % sur le blanc et de 75 % sur le roux.

Les perspectives de pléthore se précisent. Qu'on en juge : ED & F Man a relevé dans son dernier rapport mensuel ses estimations de récolte mondiale, qui passent à 126,28 millions de tonnes, contre une évaluation antérieure à 124,21 millions. La demande reste pratiquement inchangée, à 122,68 millions de tonnes (au lieu de 122,77 millions). L'excédent créé sera donc de 3,6 millions de tonnes. C'est cette éventualité qui fait dire aux professionnels que *« les prix ne pourront pas échapper longtemps à la réalité des fondamentaux »*. C'est une vérité que le marché pourra méditer quand les détenteurs de fonds d'investissement voudront récupérer leur profit.

Carole Petit

Marché international des capitaux : les épargnants préfèrent les actions

LES ÉPARGNANTS qui placent eux-mêmes leurs économies sont moins nombreux que naguère à acheter des obligations de type classique à revenu fixe. Ils jugent le niveau de l'intérêt trop bas et préfèrent les actions. Sur le marché international des capitaux, les intermédiaires financiers ne manquent pas de répondre aux souhaits de leurs clients. De nombreuses banques arrangent des emprunts pour le compte de débiteurs très connus du grand public, qui seront remboursés soit en actions cotées en Bourse, soit en espèces comme le sont les obligations normales. Le choix appartiendra aux émetteurs. Ces affaires sont généralement de courte durée, un ou deux ans. Elles connaissent un très grand succès. Les souscripteurs sont attirés par l'association de deux signatures réputées (celle de l'emprunteur et celle de la société dont les actions seront éventuellement accessibles) ainsi que par une rémunération inhabituellement élevée (d'au moins 10 % par an). Ceux qui achètent de tels titres limitent évidemment leurs chances de gain par rapport à un placement direct en Bourse. Si le cours s'envole, ils seront remboursés en espèces : en gros, ils récupéreront leur mise de départ. Dans le cas contraire, ils auront des actions qui vaudront moins qu'au moment de leur investissement ; mais, du fait de l'intérêt qui aura été servi entre-temps, le risque paraît supportable.

Les opérations de ce genre se multiplient dans la plupart des grandes monnaies, sauf en francs français. Par ailleurs, depuis quelques semaines, aucune émission nouvelle n'est offerte dont le remboursement soit lié à l'évolution d'une action française. Cela tient à la réglementation très stricte des autorités de surveillance boursière qui n'admettent la sortie de telles affaires que dans des cas bien précis. Ainsi, une banque française qui emprunterait sous son propre nom pourrait associer ces actions à sa transaction. Mais il n'est pas permis qu'un tiers émette des obligations dont le remboursement dépendrait du cours de ces mêmes actions. Il y a, certes, eu de tels emprunts en juin (*Le Monde* daté 7 - 8 juin). Les services du ministère de l'économie et des finances ont rapidement rappelé les fautifs à l'ordre.

EMPRUNTS UKRAINIENS

Ailleurs – aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse notamment –, de telles restrictions n'existent pas. C'est ainsi que la Banque internationale du Luxembourg est en train de lever des francs suisses pour une durée d'un an en lançant un emprunt qui rapportera 10 % d'intérêt et dont le remboursement dépendra du cours des actions nominatives Nestlé. Cette affaire est érigée par le Crédit lyonnais. Pour sa part, une banque allemande a confié à un établissement financier américain, Merrill Lynch, le soin de lancer un emprunt en deutschemarks dont le remboursement sera fonction du cours des actions ordinaires BMW. Cette seconde transaction sort du lot parce que les titres offerts au public ne sont pas des obligations mais des warrants dépourvus de coupons d'intérêt qui, s'ils devaient être remboursés en espèces, le seraient à un niveau bien plus élevé que le prix d'émission. Le gain en capital serait alors exonéré d'impôt en Allemagne.

De tels exemples illustrent tout à la fois le côté vraiment international de ce compartiment du marché et mettent en évidence le lien très étroit qui existe entre les émissions nouvelles et le mode d'imposition du revenu des placements des capitaux. A moins de six mois de l'introduction de la monnaie commune, aucune solution d'ensemble ne paraît se dessiner sur le plan fiscal dans les onze pays qui vont partager l'euro.

D'un point de vue technique, il convient de rappeler pourquoi les meilleurs emprunteurs européens lèvent des fonds sous cette forme. Ils n'ont pour leur part aucune incertitude quant au remboursement car ils ont demandé à des banques de couvrir le risque, lequel, pour les spécialistes, est une option qu'ils savent bien valoriser. Les émetteurs en profitent pour se procurer des ressources à très bon compte.

Pour ce qui est de l'environnement financier, alors que la situation en Russie paraît s'améliorer à la suite des mesures prises dans ce pays afin de bénéficier de l'aide du Fonds monétaire international, c'est de l'Ukraine dont on se préoccupe maintenant. On s'inquiète à ce sujet d'une importante échéance en dollars à laquelle Kiev doit faire face en août. Les cours des emprunts ukrainiens ont beaucoup baissé ces derniers jours : les obligations en écus qui ont moins de deux ans à courir rapportaient 22,5 % à la veille du week-end.

Christophe Vetter

Paris, Londres, Francfort et New York terminent sur de nouveaux records

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
↗ + 2,98%	↗ + 2,55%	↗ + 3,10%	↗ + 4,11%	↗ + 2,44%
16 570,78 points	9 357,98 points	4 388,48 points	6 174 points	6 147,87 points

SEMAINE euphorique pour les principales places boursières mondiales. A la Bourse de Paris, les opérateurs ont voulu rattraper le retard qu'avait pris le marché parisien après sa fermeture pendant deux jours pour cause de fête nationale. Mercredi, le CAC 40 a bondi de plus de 2 % en une seule séance puis a gagné encore 0,32 % jeudi. Vendredi, cette course à la hausse s'est poursuivie avec un gain final de 0,70 % et l'établissement du 49e record depuis le début de l'année à 4 388,48 points.

Rien ne semble troubler l'optimisme des opérateurs. Le marché est resté insensible à la baisse du dollar qui a pourtant traditionnellement un effet négatif sur les actions françaises. Il faut dire que la Bourse de Paris conserve tous ses charmes. *« Même avec les hausses intervenues depuis le début de l'année, il n'y a pas de signes de surévaluation des actions françaises »*, estime le stratégiste d'une grande banque française. *L'horizon qui semble se dégager* au Japon a favorisé certaines sociétés financières comme la Société générale ou des titres comme LVMH. AXA et NRJ ont également vu leur cours de Bourse s'apprécier. Le numéro un mondial de l'assurance va augmenter sa participation dans Donaldson, Lufkin Jenrette, une banque d'affaires qui a annoncé une augmentation de 42 % de son résultat au deuxième trimestre. La radio privée a bénéficié pour sa part de bons indices d'écoute.

Les premiers résultats communiqués cette semaine semblent indiquer que les bénéfices des sociétés seront à la hauteur des prévisions. Le titre Danone a gagné 1,6 % vendredi après la publication de ventes en progression de 5,5 % au premier semestre. En revanche, tous les résultats non conformes aux attentes des analystes ont été sévèrement sanctionnés. Jeudi, l'action Chargeurs a perdu plus de 7 % en une seule séance après que le groupe textile eut annoncé une chute de 9 % de son chiffre d'affaires. Les valeurs technologiques qui avaient été dopées au milieu de la semaine par des anticipations positives sur le chiffre d'affaires de STMicroelectronics ont clôturé dans le rouge vendredi. Cette société, dixième fabricant mondial de semi-conducteurs et l'un des premiers du secteur à publier ses résultats, a vu ses ventes progresser de 10,4 % au deuxième trimestre mais il ne prévoit pas de hausse supplémentaire pour le troisième trimestre. Sur les autres grandes places, la semaine a été plus irrégulière qu'à Paris.

RÉDUCTION D'IMPÔTS

Au Japon, l'indice Nikkei a terminé finalement en hausse lundi, en dépit de la défaite surprise du parti du premier ministre Ryutaryo Hashimoto aux élections de la Chambre haute. Très rapidement, les opérateurs ont anticipé le départ *du chef du gouvernement qui a été confirmé dès le lendemain*. Les jours suivants, les investisseurs ont tablé sur une accélération des réformes économiques avec le changement de l'éxécutif. L'entrée dans la course au poste de premier ministre de Seiroku Kajiyama a entousiasmé le marché qui voit en lui un homme capable de prendre des mesures drastiques, notamment pour résoudre la crise bancaire. L'ancien secrétaire général du gouvernement prône une réduction d'impôts permanente et souhaite mener une *« opération chirurgicale de grande ampleur »*, sur le système financier japonais. Cependant, la Bourse japonaise a clôturé la semaine sur des prises de bénéfices après quatre séances de hausse consécutives et à la veille d'un long week end. *« Les opérateurs se rendent compte que les problèmes restent à régler. Par exemple, les modalités de sauvetage des banques japonaises n'ont toujours pas été précisées »*, souligne Hubert Goyé responsable de la gestion des actions américaines et japonaises à la Banque Paribas.

Après avoir débuté la semaine en hausse, Londres et Francfort ont marqué une pause jeudi pour repartir vers de nouveaux sommets. L'indice DAX des trente valeurs vedettes terminait vendredi sur un nouveau record à 6 147,87 points. Le vote à la Douma russe du plan de rigueur gouvernemental dont l'adoption conditionnait le versement de l'aide du FMI a levé une épée de Damoclès qui planait au-dessus de la Bourse allemande. Outre-Manche, la publication d'une étude pessimiste des chambres de commerce britanniques sur l'état de l'économie a poussé jeudi les investisseurs à prendre leur bénéfices. Mais le lendemain, l'indice Footsie parvenait à atteindre un nouveau sommet à 6 174 points, entraîné par le record enregistré la veille à Wall Street. La Bourse américaine a en effet été portée par l'annonce de résultats semestriels de sociétés plutôt meilleurs que prévu. Vendredi, la première place boursière mondiale gagnait à nouveau 0,1 % établissant à nouveau un record à 9 337,98 points. Les valeurs de technologie ont été bien orientées tout au long de la semaine. Pour la première fois de son histoire, l'indice Nasdaq a franchi jeudi, la barre des 2 000 points. Des poids lourds du secteur informatique comme Microsoft, Sun Microsystems ou Apple ont publié des résultats qui ont étonné agréablement les analystes. Hubert Goyé explique : *« Les mauvaises surprises sont rares. Le ralentissement de l'économie américaine n'est pas dramatique, et la consommation reste vigoureuse. De plus, les entreprises américaines ont un savoir-faire certain dans la gestion de leurs relations avec les analystes. Seules, certaines valeurs de services pétroliers ont déçu. »*

Joël Morio

TOUR DE FRANCE 1998 L'équipe Festina a été exclue, vendredi 17 juillet, au soir de l'étape La Châtre-Brive, après que Bruno Roussel, le directeur sportif, interpellé le 15 juillet, a admis qu'il existait une organisation d'approvisionnement des coureurs en produits dopants *« sous strict contrôle médical »*. ● RICHARD VIRENQUE et ses coéquipiers, contestant la légalité de la décision, ont longtemps tenté de se présenter, samedi 18 juillet, au départ du contre-la-montre de la 7e étape. ● L'AUSTRALIEN STUART O'GRADY (GAN) avait conservé, vendredi 17 juillet, le maillot jaune après 205 km d'une étape enlevée au sprint, comme la veille, par l'Italien Mario Cipollini (Saeco).



L'exclusion de l'équipe Festina illustre la pratique du dopage dans le peloton

Sixième étape : La Châtre-Brive. L'affaire Festina a connu un rebondissement spectaculaire avec les aveux de Bruno Roussel, le directeur sportif, et la décision de la direction du Tour de France d'exclure de la course l'équipe de Richard Virenque et d'Alex Zülle

BRIVE
de nos envoyés spéciaux

Remerciés du Tour de France. Non pas pour avoir été pris à un contrôle antidopage, mais pour cause de scandale. Richard Virenque, Alex Zülle, Laurent Brochard, Laurent Dufaux et leurs coéquipiers de Festina ne parvenaient pas s'y résoudre, samedi 18 juillet. Exclus de l'épreuve la veille au soir par la société du Tour de France, les neufs coureurs de la formation montrée du doigt depuis le début de l'épreuve avaient l'intention de se présenter au départ de la septième étape, un contre-la-montre individuel de 58 km entre Meyrignac-l'Eglise et Corrèze.

L'affaire Festina avait pourtant donné l'impression d'avoir trouvé son épilogue sportif. La course était achevée depuis six heures, vendredi 17 juillet, à Brive, lorsque le Tour de France entamait l'étape la plus difficile de sa riche histoire. Il était 22 h 50 et Mario Cipollini, le vainqueur du sprint du jour, dormait déjà, quand Jean-Marie Leblanc, directeur de l'épreuve, fit son entrée en salle de presse.



PATRICK PICHON / TEMPSPORT

On ne verra plus ces deux protagonistes essentiels pendant le Tour 1998 : Bruno Roussel, le directeur sportif de l'équipe Festina, et Richard Virenque, le leader de son équipe, le coureur cycliste le plus populaire de France.

DÉCISION « SALUTAIRE »

« Nous avons pris la décision d'exclure l'équipe Festina du Tour de France à compter de ce jour, décision que nous espérons salutaire et pour le Tour de France et pour le cyclisme », déclara-t-il.

Dix minutes plus tard, non loin de là, à Varetz (Corrèze), les mécanos abandonnaient subitement leurs tâches et rejoignaient les dépendances du château où logeait la formation. Les coureurs avaient rejoint leur chambre quand Michel Gros, l'adjoint de Bruno Roussel, leur annonçait la sanction.

Tard dans la nuit, les lumières restaient allumées. La nouvelle de l'exclusion a d'autant plus surpris les coureurs que le juge d'instruction Patrick Keil ne l'a jamais demandée. Le magistrat avait fait savoir qu'il les laisserait *« libres d'effectuer le Tour de France dans son ensemble, sans être inquiétés. »* *« J'ai travaillé des années pour réussir ce que je fais en ce moment*, protestait Pascal Hervé. *Il est hors de question que je me retire du Tour. »*

*Le scandale avait pris une nouvelle dimension, dès la fin de l'après-midi. Le juge d'instruction avait prononcé les mises en examen de Bruno Roussel, le directeur sportif, et d'Eric Ryckaert, le médecin de la formation. Incarcérés à Arras (Pas-de-Calais) et à Douai (Nord), les deux hommes devront notamment répondre *« d'importation en contrebande et circulation irrégulière de marchandises prohibées »*, ainsi que de *« transport, détention, emploi de produits stupéfiants, administration, incitation à l'usage, facilitation à l'emploi de substances ou procédés dopants, à l'occasion de compétitions ou manifestations sportives »*.

A 18 heures, Thibault de Montbrial, l'avocat de Bruno Roussel, avait déclaré que son client était passé aux aveux : *« Bruno Roussel a expliqué aux enquêteurs, lesquels avaient les éléments, les conditions dans lesquelles une gestion concertée de l'approvisionnement des coureurs en produits dopants était organisée entre la direction, les médecins, le soigneur et les coureurs. L'objectif était d'optimiser les performances sous contrôle médical et d'éviter l'approvisionnement sauvage des coureurs dans des conditions susceptibles d'atteindre gravement à leur santé comme ça a pu être le cas dans le passé. »*

Un juge lillois a donc réussi ce que nulle autorité sportive n'était parvenue à faire : briser la loi du silence et faire admettre de manière irréfutable que la tricherie dans le cyclisme n'était pas le fait de coureurs isolés. Pour la première fois, une équipe entière est sanctionnée. Pour la première fois, un directeur sportif a parlé et un procès-verbal établit ce que la rumeur colportait depuis des décennies.

« DANS TOUT LE PELOTON »

Cinq heures après la déclaration de l'avocat, la direction du Tour de France s'est donc résolue à sévir, ce qu'elle se refusait à faire depuis le début de cette embarrassante histoire.

« Ces quelques phrases nous ont paru terribles à nous, organisateurs du Tour de France, organisateurs de la plus grande compétition cycliste du monde car elles constituent ni plus ni moins un aveu, l'aveu que le dopage avait cours au sein de l'équipe Festina, et était même organisé », a insisté Jean-Marie Leblanc.

Il aura fallu la perspective d'une confrontation de Bruno Roussel et du docteur Eric Ryckaert avec le soigneur Willy Voet (programmée vendredi 24 juillet à Lille), pour que la lumière soit faite. Dire si l'*omertà* était forte. Il semble, cependant, qu'on ne fasse là que dévider le début de la pelote.

Dès l'annonce des aveux de Bruno Roussel, Michel Gros, son adjoint, se laissait aller à son tour à quelques confidences. *« Je n'ignore pas que cela se produisait : je sais bien que dans tout le peloton cela existe »*, concédait-il. Dans le même hôtel que la formation Festina logeait l'équipe Mapei, l'autre grosse armada du peloton. Son directeur sportif, Patrick Lefévère, réagissait à son tour : *« Le cyclisme est en crise : qu'est-ce qu'on fait ? Nous les groupes sportifs, l'UCI et la société du Tour de France, nous sommes tous dans le même bateau. On ne peut pas se situer au-dessus des lois. »*

Le peloton parle. Dans son édition de samedi, *Ouest-France* publie le témoignage d'Alain Reverdy, ancien soigneur de La Vie Claire et de Toshiba. Certains soigneurs *« sont pris dans un engrenage où ils font un diagnostic et des prescriptions de traitements récupérateurs ou destinés à améliorer les performances*, explique l'homme aujourd'hui ambulancier à l'hôpital de Rennes. *Ils sont recherchés pour leur capacité à se procurer de manière illicite des produits prohibés avec l'assentiment des coureurs et la bénédiction des responsables d'équipe. »*

UNE AFFAIRE TVM ?

Samedi toujours, *Le Parisien* révélait que deux mécaniciens de de la formation néerlandaise TVM, à laquelle appartiennent notamment le grimpeur français Laurent Roux et le sprinter néerlandais Jeolen Blijlevens, ont été arrêtés, le 4 mars, à Reims en possession de 104 seringues d'EPO alors qu'ils se dirigeaient vers la frontière belge à bord d'un camion réfrigéré aux couleurs de l'équipe.

A l'époque, l'affaire n'ayant pas été jugée prioritaire par le parquet de Reims, aucune procédure judiciaire ne fut ouverte. Le dossier devrait être néanmoins confié à un juge d'instruction. L'affaire Festina devrait accélérer la procédure et permettre que la lumière soit vraiment fairte sur les pratiques du peloton. Mais le milieu cycliste peut-il encore se permettre de prononcer des excommunications ?

Eric Collier, Nicolas Guillon, Benoît Hopquin (avec Nadia Lemaire, à Lille)

Neuf victoires d'étape en sept ans

● **L'équipe cycliste Festina,** soutenue par le groupe horloger Festina-Lotus, dirigé par l'Espagnol Miguel Rodriguez, a été montée voilà sept ans. Son budget est de 35 millions de francs. Elle figure à la deuxième place du classement mondial établi par l'Union cycliste internationale (UCI) derrière l'équipe italienne Mapei. Dépendant de la Fédération andorrane, l'équipe est affiliée à la Fédération française de cyclisme (FFC) depuis 1997.
● **Elle est dirigée** par Bruno Roussel, 42 ans, ancien directeur sportif adjoint de l'équipe RMO, où s'illustrèrent, notamment Charly Mottet et Richard Virenque, alors néo-professionnel.
● **Dans le Tour de France,** l'équipe Festina a signé neuf victoires d'étape, a terminé quatre fois en tête du classement des grimpeurs (Richard Virenque) et obtenu deux podiums (Richard Virenque, 3e en 1996 et 2e en 1997). En revanche, aucun de ses coureurs n'a jamais porté le maillot jaune.
● **Le Suisse Laurent Dufaux** a porté le maillot jaune de leader du Tour d'Espagne 1997, tandis que Pascal Hervé et le Suisse Alex Zülle ont porté le maillot rose de leader du Tour d'Italie 1998.
● **Laurent Brochard** a été sacré champion du monde sur route 1997, à Saint-Sébastien, en Espagne (Luc Leblanc, champion du monde 1994, a quitté la formation juste après la conquête de son titre à Agrigente, en Sicile).

Les failles étranges du système de contrôle des coureurs

BRIVE
de notre envoyé spécial

A Brive, vendredi 17 juillet, les Italiens Mario Cipollini (Saeco) et Nicola Minali (Riso Scotti), le Tchèque Jan Svorada (Mapei-Bricobi), le Français Frédéric Moncassin (GAN) et l'Allemand Udo Bölts (Telekom) ont donné un échantillon de leurs urines à une commission de contrôle antidopage mandatée par l'Union cycliste internationale (UCI).

Deux flacons sous scellés, par coureur, ont été envoyés au Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD), à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). La routine. A chaque arrivée d'étape, cinq coureurs y satisfont. Vendredi, il s'agissait des quatre premiers de l'étape La Châtre-Brive et d'un coureur tiré au sort. Mais la formule change tous les jours.

Avant de partir sur le Tour de France, l'équipe de contrôle a reçu de l'UCI 22 enveloppes correspondant au prologue et aux 21 étapes de l'épreuve. A l'intérieur de chacune de ces enveloppes, des consignes : tantôt ce sont des numéros de dossard qu'il faut contrôler, tantôt les premiers arrivants. Le maillot jaune aurait tout aussi bien pu être désigné, mais il ne l'a pas été.

Dans l'absolu, il est donc possible de gagner le Tour ou toute autre épreuve sans être contrôlé. L'UCI cachette, bien sûr, ses enveloppes avant que la Société du Tour de France ne publie sa liste d'engagés. Mais les dossards 1 (Jan Ullrich), 11 (Richard Virenque) et 21 (Marco Pantani) n'ont pas de secrets puisqu'ils sont accordés aux trois premiers (dans l'ordre) de l'édition précédente.

Le but de ces contrôles : éliminer les coureurs ayant usé de produits interdits, répertoriés par l'UCI, pour améliorer leurs performances. Les « éliminés » sont peu nombreux (le dernier en date fut l'Ouzbek Djamolidine Abdoujaparov, en 1997), ce qui ne signifie pas pour autant que les tricheurs sont rares.

IMPOSSIBLE À DÉTECTER

Ne pas être positif ne signifie pas qu'on soit non dopé. Les analyses peuvent être rendues inefficaces par un produit masquant. Et puis, toutes les substances dopantes ne laissent pas de traces dans les urines. C'est le cas des corticoïdes, sorte d'antidouleur, et de l'EPO, cette hormone multipliant le nombre de globules rouges, trouvée en quantité dans la voiture Festina du soigneur Willy Voet, mercredi 8 juillet.

Comment détecter l'EPO ? A entendre la commission médicale de l'UCI, c'est impossible. Seul le taux de globules rouges dans le sang, l'hématocrite, est définissable. L'an dernier, l'UCI a donc instauré, à la demande des coureurs, des contrôles sanguins, lesquels peuvent être effectués au matin de n'importe quelle course.

Si un coureur présente un hématocrite supérieur à 50 % (celui d'un homme normal se situe entre 35 % et 45 %), il n'est pas autorisé à prendre le départ. Mis en arrêt maladie, il n'est, en revanche, pas déclaré positif, car un hématocrite supérieur à 50 %, si inhabituel soit-il, n'implique nullement une prise d'EPO.

Depuis l'apparition des contrôles sanguins, plusieurs coureurs ont été privés de départ, dont l'Italien Claudio Chiappucci et le Français Erwan Menthéour (*Le Monde* du 18 juillet). Les deux coureurs ne s'en sont jamais relevés. Coûteux et techniquement lourd, le contrôle sanguin n'est, toutefois, pas systématique. Discrétionnaire, il peut « oublier » une épreuve ou certaines équipes, comme sur le Tour 1997, où seulement 13 formations sur 22 furent choisies. Parmi elles, ne figuraient ni Telekom (Jan Ullrich, finalement vainqueur) ni Festina (Richard Virenque, son second). Pourquoi ?

TRANSPARENCE FACULTATIVE

Plus troublant encore est le cas de Christophe Moreau. Une « fuite » a permis de revéler, début juin, lors du Dauphiné libéré, que le coureur de l'équipe Festina avait été contrôlé positif aux anabolisants au mois de mars. La procédure est en appel. Où a-t-il été contrôlé positif ? Quelle sanction a été prononcée ? On ne saura rien – officiellement – avant la fin août.

D'ailleurs, on n'aurait jamais rien dû savoir. Selon nos informations, Christophe Moreau aurait été « pris » sur le Critérium international, organisé par la société du Tour de France, dont il a gagné le contre-la-montre et le classement général.

Rien n'oblige la Fédération française de cyclisme (FFC) à jouer la transparence. Elle peut sanctionner, éventuellement pendant la période hivernale, et ne pas dévoiler l'« affaire », afin de ne pas nuire au coureur. Lors de la dernière assemblée générale de la FFC, en février, une liste énonçant 21 cas de dopage dans le cyclisme français (toutes catégories confondues) découverts au cours de la saison 1997 a circulé parmi les membres du conseil fédéral. Elle révèle qu'au moins deux professionnels ont été « épinglés », l'un à l'occasion de l'Etoile de Bessèges, une épreuve de début de saison, l'autre sur le Tour du Limousin, au mois d'août. Qui sont-ils ? Disputent-ils le Tour de France ?

Plusieurs scientifiques affirment désormais que l'EPO était parfaitement détectable, dans le sang, à condition d'y mettre le prix. Pourquoi, dans ce cas, ne pas renforcer les contrôles ? Pour preuve de la défiance du ministère de la jeunesse et des sports vis-à-vis du milieu sportif, le projet de loi sur le dopage, déjà voté par le Sénat et qui devrait être adopté prochainement par l'Assemblée nationale, prévoit la création d'une « haute autorité » chargée de pallier les carences des fédérations en matière de contrôles et de sanctions.

A la lumière de ce Tour de France, quelques amendements pourraient bien venir durcir ce projet.

N. G.

Comment détourner les contrôles sanguins

Les tests sanguins mis en place début 1997 pour lutter contre l'usage de l'EPO (érythropoiétine) ont fait long feu. Certains n'hésitent pas à dire qu'en fixant à 50 % le taux maximum d'hématocrite (concentration de globules rouges) contenu dans le sang, l'Union cycliste internationale (UCI) a « légalisé » l'EPO. Le premier défi des dopés fut de se maintenir dans la zone des 50 %. Ensuite, pour rendre les tests caducs, les spécialistes ont trouvé une autre parade. Ils ont d'abord recouru à des mélanges d'injections d'EPO et d'hormones de croissance : un savant dosage des deux maintient l'hématocrite en dessous du seuil. Dernière trouvaille, selon Christian Daulonède, médecin du sport à Bordeaux, *« l'injection de sérum glucosé en intraveineuse, quelques dizaines de minutes avant le test, afin de fluidifier le sang. »*

Avec l'arrivée des PFC (perfluore-carboné), les choses sont plus simples : l'hormone se fixe dans le sang. Comme l'EPO, les PFC stimulent l'oxygénisation, mais eux ne laissent aucune trace décelable.



LA CHÂTRE • BRIVE-LA-GAILLARDE
vendredi 17 JUILLET
6e étape • 204,5 km
LA CHÂTRE · Genouillac 300 m · Le Chêne 512 m · La Croix-des-Bois 665 m · Les Treize-Vents 632 m · Peyrat-le-Château 451 m · Eymoutiers 528 m · Lacelle 684 m · Chamboulive 469 m · BRIVE-LA-GAILLARDE
0 km · 26,5 · 35 · 57 · 80 · 105,5 · 117 · 129,5 · 164,5 · 204,5 km
INDRE · CREUSE · H.-V. · CORRÈZE
▲ CATÉGORIE DU COL · S SPRINT · R RAVITAILLEMENT · ● CHRONOMÉTRAGE

Patrick Laure, universitaire, spécialiste des drogues de la performance

« Le dopage est une pratique culturelle dans le cyclisme »

L'évolution de ce sport est intimement liée à celle de la pharmacopée

« De quand date l'apparition du dopage dans le cyclisme ?

– Peu de temps après la création du premier club de vélo en France, à Rouen en 1868, des écrits font référence à des absorptions de substances censées améliorer la performance. Dès 1880, il existait des mélanges de stupéfiants, constitués à partir de morphine ou de cocaïne. Aux alentours de 1892, on commercialisait même des potions à base d'alcool destinées aux cyclistes, comme l'Elixir de Vitesse ou encore le Vélo Guignolet. Le champagne était également très prisé des coureurs à cette époque. Le premier cas de décès, dû au dopage, remonte à 1896 avec la mort du Gallois Arthur Linton quinze jours après sa participation à Bordeaux-Paris. La thèse officielle évoqua une fièvre typhoïde. Il semble, en fait, que le coureur ait été victime d'un mélange à base de morphine qui lui aurait été administré par son soigneur.

– Est-ce parce que le cyclisme a toujours été un « sport de souffrance » que cette recherche de produits miracles s'est instaurée dès les premières heures ?

– Sans doute. Cela dit, il était difficile de jeter la pierre aux sportifs de cette époque-là. On se « dopait » en effet fréquemment dans le monde du travail. Les conducteurs de bateaux à vapeur prenaient du maté, par exemple, pour tenir le coup. Il était également courant de consommer des substances comme le ginseng ou l'éphédra dans des professions soumises à un effort physique. Les cyclistes étaient considérés comme des travailleurs comme les autres. Personne ne parlait de tricherie à leur égard.

– La gamme des produits utilisés par les cyclistes tout au long de l'histoire semble assez invraisemblable...

– Effectivement. Dès le début du XXe siècle, par exemple, les cyclistes utilisaient de la strychnine comme d'un stimulant. Au départ, la strychnine est pourtant un poison assez redoutable. De la même façon, on absorba des mélanges à base d'arsenic pour lutter contre la douleur. Cet usage dura même pendant de nombreuses années. En 1957, un jeune cycliste amateur trouva d'ailleurs la mort après avoir avalé une potion mal dosée en arsenic. Quant à la cocaïne, notamment évoquée par Albert Londres dans le Tour de France 1924, elle aussi fut présente dans les pelotons jusque dans les années 50. On la trouvait sous forme de pommade. Les coureurs en enduisaient leurs cuissards, ce qui leur donnait une impression d'euphorie alors qu'ils étaient en plein effort. C'est dans ces années-là que sont arrivées les amphétamines. Une affaire éclata dans le Tour de France 1955 après le malaise survenu au coureur français Jean Malléjac sur le mont Ventoux en raison d'un abus d'amphétamines. Son soigneur, qui était aussi celui de Charly Gaul, fut expulsé du Tour. Ce fut le premier cas d'expulsion pour cause de dopage. Les « amphés » étaient alors monnaie courante. On se les injectait avec des seringues spéciales que l'on pouvait désinfecter, le soir à l'hôtel, en les branchant dans une prise électrique.

– Le peloton s'est-il tout de suite « intéressé » aux progrès réalisés par la science ?

– Oui. Et pas toujours avec succès. Ce fut par exemple le cas lorsque la médecine trouva une application à la digitale grâce à son extrait – la digitaline – que l'on commença à administrer aux cardiaques afin de réduire la cadence de leur cœur. Les cyclistes se sont dit la chose suivante : « Les grands champions ont tous un cœur qui bat lentement ; il nous faut donc de la digitaline ! » Ce raisonnement, bien sûr, était absurde.

– Les anabolisants ont-ils également été récupérés par le monde du cyclisme dès leur apparition au début des années 60 ?

– Non, car ces produits étaient censés augmenter la force physique. Ils étaient donc davantage destinés à des sports comme l'haltérophilie. Le vélo s'y est mis, néanmoins, mais plus tard. Il faut dire aussi que la gamme des produits « traditionnels » était encore très importante dans les années 60. Il n'y avait pas vraiment besoin de chercher ailleurs.

– Au regard de l'histoire du cyclisme, peut-on considérer l'usage de produits dopants comme une « tradition » ?

– J'en parlerais plutôt comme d'une culture. Un événement illustre bien cela. En juin 1966, les coureurs du Tour de France ont fait grève afin de protester contre la loi antidopage votée quelques mois plus tôt par le Parlement. Ils estimaient qu'il s'agissait d'une atteinte au droit du sportif de disposer de lui-même. La grève n'a duré que quelques minutes : les coureurs sont descendus de machine et ont marché le vélo à la main, tout en étant soutenus par la foule. Autre exemple de la dimension « culturelle » du dopage : le vocabulaire utilisé. Jusque dans les années 70, certains soigneurs possédaient ainsi une mallette qu'ils appelaient « la petite famille des amphétamines ». On y trouvait « la Mémé » (le Meratran), « le Pépé » (la Pervitine), « le Touton » (le Tonedron), « la petite Lili » (le Lidepran) et « le cousin Riri » (la Ritaline).

– Le monde du cyclisme s'est-il toujours caché la face à l'égard du dopage ?

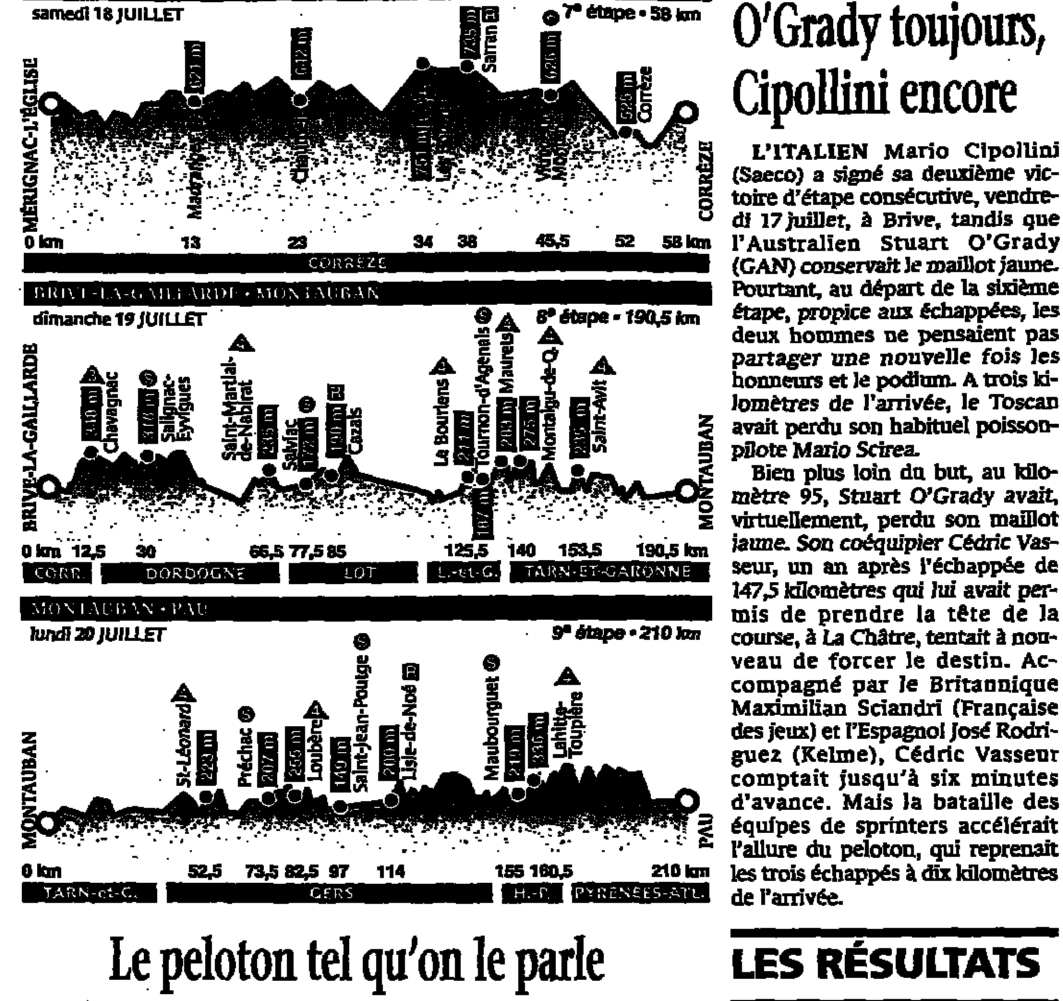
– Non. Lors du Tour 1962, douze coureurs ont dû abandonner en prétextant qu'ils avaient été intoxiqués par des soles avariées. Ils l'avaient été, en vérité, par un mélange de morphine mal dosé. Le Dr Pierre Dumas, qui était le médecin du Tour de France, et le Dr Robert Boncourt, qui était celui du Tour de l'Avenir, avaient réagi en publiant des encarts dans la presse afin de mettre en garde contre les dangers du dopage. Le lendemain, les coureurs ont menacé de faire grève. Il n'empêche que ces deux médecins furent à l'origine des premières mesures de lutte contre le dopage. A leur initiative, un colloque européen fut organisé à Uriage-les-Bains l'année suivante. Et de ce colloque est née la loi contre le dopage de 1965. S'il existe une culture du dopage dans le cyclisme, il y existe également une culture de l'antidopage. Il ne faut pas l'oublier. »

Propos recueillis par Frédéric Potet

★ Patrick Laure a publié « Le Dopage », Presses universitaires de France, 1995.



Peu après le départ de l'étape Bordeaux-Bayonne du Tour 1966, les coureurs décident d'une grève-surprise pour protester contre les contrôles inopinés instaurés par les organisateurs. Au premier rang, Jacques Anquetil (Ford), Raymond Poulidor (Mercier) et Jan Janssen (Pelforth).



Le peloton tel qu'on le parle

● **Avaler une bosse.** Etre en très bonne condition et n'éprouver aucune difficulté à franchir les obstacles représentés par de petites côtes, voire des cols de troisième ou quatrième catégorie. Se jouer des difficultés sans avoir besoin d'employer le dérailleur pour changer de braquet, ni de s'employer à fond.

● **Avoir grand.** Utiliser un développement trop important en fonction du terrain sur lequel évolue le coureur. Il fatigue et devra adopter un développement plus petit, afin de pédaler plus souplement.

● **En remporter une belle.** Emporter une victoire dans une épreuve particulièrement difficile, comme une étape de montagne, un contre-la-montre ou une classique d'un jour.

● **Enrouler le braquet.** Pédaler très souplement, sans effort, quel que soit le développement utilisé et la configuration du terrain. Les spécialistes des épreuves contre la montre, en règle générale, savent utiliser le dérailleur et pédaler sans à-coups.

● **Être collé au goudron.** Ne plus avancer, être sans force et ne pas tenir le rythme imposé par la course.

● **Faire du bec de selle.** Le coureur s'avance sur sa machine et s'assoit à l'extrémité de sa selle pour donner plus de force à ses jambes. Cette méthode dénote un manque de forme à l'instant de produire un effort.

● **Pédaler carré.** Avoir un mouvement saccadé en pédalant. Ne pas avoir ce mouvement coulé du coureur bien en ligne sur sa machine. Souvent, un coureur qui pédale carré ne peut répartir son effort, tant pour appuyer que pour tirer sur les pédales. Cela dénote soit une grande fatigue, soit un manque de condition physique.

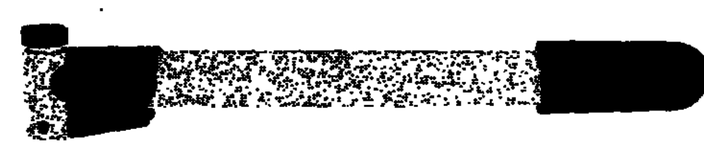
● **Prendre par en dessous.** Si le coureur a l'intention d'imprimer à la course une allure plus soutenue ou si, dans une épreuve contre la montre, il veut donner toute sa mesure, il prend le guidon par les tiges inférieures, pour mieux tirer dessus avec ses bras et donner plus de force à son pédalage.

● **Relancer la mécanique.** Après avoir utilisé un développement approprié mais qui ne correspond plus à l'état du terrain, changer de pignon en adoptant un développement plus grand.

● **Rouler sur la jante.** Etre fatigué. Ne pas être en bonne condition. C'est souvent le cas pour un coureur usé, par comparaison au boyau à plat.

★ Extraits du *Dictionnaire international du cyclisme*, de Claude Sudres, disponible, pour les lecteurs du *Monde*, durant le Tour de France, au prix de 100 F (plus 21 F de frais postaux), auprès de l'auteur (20, rue des Dinandiers, 94440 Marolles-en-Brie).

LE VÉLO MADE IN FRANCE



Les pompes Zéfal

La bicylette est née en France, et nombre d'innovations y ont ensuite vu le jour. La valve, par exemple, dont l'apparition, il y a quasiment cent ans, a aussi conduit au développement de la chambre à air et donc de la pompe. Un produit dont s'est d'emblée saisi la société Zéfal. Cette PME d'environ 250 personnes, dont le siège est à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et l'usine à Jargeau (Loiret), est le premier fabricant mondial de pompes à vélo (de 7 à 8 millions de pièces par an). *« M. Sclaverand, l'inventeur de la valve, a cédé son brevet à notre société, qui s'appelait alors Morin, avant de devenir Morin et Poutrait en 1925 »*, rappelle Joël Glotin, le directeur général de Zéfal.

Ce nom de Zéfal n'a été endossé qu'en 1993, lorsque l'activité de sous-traitance mécanique, menée parallèlement à celle liée au vélo, n'a plus représenté grand-chose. Zéfal était depuis le début des années 50 la marque commerciale des pompes. *« Zef, c'était pour l'idée d'air, al, pour l'aluminium filé que nous avons été les premiers à utiliser »*, explique Joël Glotin, qui ajoute que c'est aussi dans les années 50 que la société s'est lancée à l'export, où elle réalise aujourd'hui 70 % à 80 % de ses ventes, qui sont de l'ordre de 130 à 150 millions de francs.

Outre les pompes, Zéfal continue à fabriquer un produit sur lequel la société Morin s'était engagée vers 1910 : le cale-pied. *« C'est Eugène Christophe qui a eu l'idée et s'est associé à la société*, relève Joël Glotin. *Cela a été notre seconde grande ligne de produit, avec jusqu'à 200 000 paires fabriquées par mois. »* L'arrivée, à la fin des années 80, des pédales automatiques a tout bousculé. Alors, l'entreprise s'est diversifiée. Ainsi, elle fabrique également des bidons, des porte-bidon, des systèmes d'éclairage, des porte-bagages et des bagages, des garde-boue et, depuis peu, des antivols.

Philippe Le Cœur

Pompe Switch : 150 F.

O'Grady toujours, Cipollini encore

L'ITALIEN Mario Cipollini (Saeco) a signé sa deuxième victoire d'étape consécutive, vendredi 17 juillet, à Brive, tandis que l'Australien Stuart O'Grady (GAN) conservait le maillot jaune. Pourtant, au départ de la sixième étape, propice aux échappées, les deux hommes ne pensaient pas partager une nouvelle fois les honneurs et le podium. A trois kilomètres de l'arrivée, le Toscan avait perdu son habituel poisson-pilote Mario Scirea.

Bien plus loin du but, au kilomètre 95, Stuart O'Grady avait, virtuellement, perdu son maillot jaune. Son coéquipier Cédric Vasseur, un an après l'échappée de 147,5 kilomètres qui lui avait permis de prendre la tête de la course, à La Châtre, tentait à nouveau de forcer le destin. Accompagné par le Britannique Maximilian Sciandri (Française des jeux) et l'Espagnol José Rodriguez (Kelme), Cédric Vasseur comptait jusqu'à six minutes d'avance. Mais la bataille des équipes de sprinters accélérait l'allure du peloton, qui reprenait les trois échappés à dix kilomètres de l'arrivée.

LES RÉSULTATS

Les classements ci-dessous ne tiennent pas compte de l'exclusion des coureurs de l'équipe Festina.

6e étape

La Châtre-Brive (205 km)

1. *Mario Cipollini (Ita., SAE), 5 h 5 min 36 s* ; 2. G. Minali (Ita., RIS) ; 3. J. Svorada (Tch., MAP) ; 4. F. Moncassin (Fra., GAN) ; 5. E. Zabel (All., TEL) ; 6. T. Steels (Bel., MAP) ; 7. M. Traversoni (Ita., MER) ; 8. J. Blijlevens (PB, TVM) ; 9. E. Magnien (Fra., FDJ) ; 10. G. Hincapie (EU, USP) ; 11. A. Bongioni (Ita., ASI) ; 12. R. McEwen (Aus., RAB) ; 13. F. Simon (Fra., GAN) ; 14. L. Guidi (Ita., PLT) ; 15. S. Zanini (Ita., MAP) ; 16. A. Turicchia (Ita., ASI) ; 17. A. Tchmil (Bel., LOT) ; 18. S. O'Grady (Aus., GAN) ; 19. A. Ferrigato (Ita., VIT) ; 20. P. Gaumont (Fra., COF) ; 21. B. Julich (EU, COF) ; 22. A. Vierhouten (PB, RAB) ; 23. C. Mengin (Fra., FDJ) ; 24. B. Hamburger (Dan., CSO) ; 25. V. Djavanian (Rus., BIG) ; 26. F. Guesdon (Fra., FDJ) ; 27. L. Brochard (Fra., FES) ; 28. L. Van Bon (PB, RAB) ; 29. R. Aldag (All., TEL) ; 30. M. Scirea (Ita., SAE) ; 31. M. Jemison (US, USP) ; 32. A. Olano (Esp., BAN) ; 33. J. Kirsipuu (Fin., CSO) ; 34. A. Tafi (Ita., MAP) ; 35. F. Fontanelli (Ita., MER) ; 36. G. Di Grande (Ita., MAP) ; 37. R. Virenque (Fra., FES) ; 38. C. Rinero (Fra., COF) ; 39. C. Moreau (Fra., FES) ; 40. R. Brasi (Ita., PLT) ; 41. N. Jalabert (Fra., COF) ; 42. C. Agnolutto (Fra., CSO) ; 43. A. Sivakov (Rus., BIG) ; 44. J. Ullrich (All., TEL) ; 45. B. Riis (Dan., TEL) ; 46. P. Farazijn (Bel., LOT) ; 47. J. Heppner (All., TEL) ; 48. G. Fagnini (Ita., SAE) ; 49. J. Laukka (Fin., SAE) ; 50. M. Boogerd (PB, RAB) ; etc.

Classements

Classement général : 1. S. O'Grady (Aus., GAN), 30 h 7 min 48 s ; 2. G. Hincapie (US, USP), à 9 s ; 3. B. Hamburger (Dan., CSO), à 13 s ; 4. J. Heppner (All., TEL), à 16 s ; 5. X. Jan (Fra., FDJ), à 34 s ; 6. P. Hervé (Fra., FES), à 35 s ; 7. V. Garcia-Acosta (Esp., BAN), à 36 s ; 8. P. Chanteur (Fra., CSO), à 41 s ; 9. E. Zabel (All., TEL), à 43 s ; 10. J. Svorada (Tch., MAP), à 47 s ; 11. F. Cabello (Esp., KEL), à 1 min ; 12. F. Moncassin (Fra., GAN), à 1 min 6 s ; 13. T. Steels (Bel., MAP), à 1 min 14 s ; 14. J. Blijlevens (PB, TVM), à 1 min 18 s ; 15. A. Tchmil (Bel., LOT), à 1 min 21 s ; 16. J. Durand (Fra., CSO) ; 17. A. Olano (Esp., BAN), à 1 min 23 s ; 18. L. Jalabert (Fra., ONC) ; 19. R. McEwen (Aus., RAB) ; 20. B. Julich (US, COF) ; 21. C. Moreau (Fra., FES) ; 22. J. Ullrich (All., TEL), à 1 min 24 s ; 23. N. Minali (Ita., RIS), à 1 min 25 s ; 24. A. Zülle (Sui., FES), à 1 min 26 s ; 25. L. Brochard (Fra., FES), à 1 min 27 s ; 26. L. Dufaux (Sui., FES) ; 27. S. Heulot (Fra., FDJ), à 1 min 28 s ; 28. V. Ekimov (Rus., USP) ; 29. F. Andreu (US, USP) ; 30. A. Casero (Esp., VIT), à 1 min 30 s ; 31. R. Virenque (Fra., FES) ; 32. B. Riis (Dan., TEL) ; 33. S. Knaven (PB, TVM), à 1 min 31 s ; 34. G. Di Grande (Ita., MAP), à 1 min 32 s ; 35. S. Zanini (Ita., MAP) ; 36. D. Baranowski (Pol., USP) ; 37. E. Magnien (Fra., FDJ) ; 38. P. Jonker (Aus., RAB), à 1 min 36 s ; 39. C. Agnolutto (Fra., CSO) ; 40. M. Podenzana (Ita., MER) ; 41. C. Vasseur (Fra., GAN) ; 42. J. Voigt (All., GAN), à 1 min 37 s ; 43. P. Meinert (Dan., USP) ; 44. A. Shefer (Kzk., ASI) ; 45. M. Mauri (Esp., ONC) ; 46. J. Rodriguez (Esp., KEL) ; 47. C. Mengin (Fra., FDJ), à 1 min 38 s ; 48. R. Aldag (All., TEL) ; 49. A. Tafi (Ita., MAP) ; 50. P. Gaumont (Fra., COF), à 1 min 39 s ; etc.

Classement par points : 1. E. Zabel (All., TEL), 151 points ; 2. J. Svorada (Tch., MAP), 137 pts ; 3. F. Moncassin (Fra., GAN), 126 pts ; 4. T. Steels (Bel., MAP), 107 pts ; 5. N. Minali (Ita., RIS), 106 pts ; 6. R. McEwen (Aus., RAB), 100 pts ; 7. M. Cipollini (Ita., SAE), 96 pts ; 8. G. Hincapie (US, USP), 87 pts ; 9. S. O'Grady (Aus., GAN), 79 pts ; 10. J. Blijlevens (PB, TVM), 75 pts ; etc.

Classement de la montagne : 1. Pascal Hervé (Fra., FES), 47 points ; 2. S. Zanini (Ita., MAP), 16 pts ; 3. J. Voigt (All., GAN), 13 pts ; 4. C. Agnolutto (Fra., CSO), 12 pts ; 5. A. Elli (Ita., CSO), 12 pts ; 6. B. Hamburger (Dan., CSO), 7 pts ; 7. J. Durand (Fra., CSO), 6 pts ; 8. D. Nardello (Ita., MAP), 6 pts ; 9. J. Rogriguez (Esp., KEL), 5 pts ; 10. D. Nazon (Fra., FDJ), 5 pts ; etc.

Classement par équipes : 1. Casino, 90 h 26 min 2 s ; 2. GAN, à 31 s ; 3. Festina, à 32 s ; 4. Telekom, à 38 s ; 5. US Postal, à 49 s ; 6. La Française des jeux, à 51 s ; 7. Banesto, à 1 min 2 s ; 8. Kelme, à 1 min 32 s ; 9. Mapei, à 1 min 55 s ; 10. TVM, à 1 min 55 s ; etc.

Les équipes

ASICS (ASI) ; Banesto (BAN) ; Big Mat Auber (BIG) ; Casino (CAS) ; Cofidis (COF) ; La Française des jeux (FDJ) ; Festina (FES) ; GAN (GAN) ; Lotto (LOT) ; Kelme (KEL) ; Mapei (MAP) ; Mercatone Uno (MER) ; ONCE (ONC) ; Polti (PLT) ; Rabobank (RAB) ; Telekom (TEL) ; TVM (TVM) ; Vitalicio Seguros (VIT) ; Riso Scotti (RIS) ; Saeco (SAE) ; US Postal (USP).

La nouvelle « grosse Volvo » joue la nature et... la sveltesse

Plus fluide et mieux motorisée, la S80 reste assez conventionnelle

SI, en 1995, un certain mariage automobile franco-suédois n'avait pas été annulé in extremis, la S80 n'aurait jamais vu le jour. Le premier fruit de cette union devait être un haut de gamme commun à Renault et à Volvo mais les noces n'ayant pas eu lieu, la firme de Göteborg a donc élaboré en solo et sans le moindre état d'âme une remplaçante aux séries 90 (les anciennes 740, à la carrosserie comme taillée à la serpe). Suédoise à cent pour cent, la S80 offre néanmoins une version plus subtile de la stratégie Volvo face aux prestigieuses allemandes qui dominent le marché.

Le style traditionnel, rassurant mais un peu lourd, des 740 n'est plus de mise. Il s'agit toujours d'inspirer confiance mais avec plus d'élégance. Sage et classique, la S80 se démarque du coup de crayon arrondi mais vif du nouveau design germanique. On ne trouve pas, comme chez tant d'autres, un peu de BMW par-ci, un peu de Mercedes ou d'Audi par-là. Conventionnelle car destinée à une clientèle respectable mais discrète, la nouvelle Volvo s'est affinée mais elle conserve quand même de cet embonpoint délibéré propre aux voitures bourgeoises d'hier. Sans doute cette retenue très nordique est-elle dictée par les exigences du marché américain – dont on connaît l'attrait pour les limousines-matrones à l'européenne –, qui devrait absorber à lui seul 40 % des ventes de S80. D'inspiration résolument européenne, les S40 (berline) et V40 (break), sans parler du très beau coupé V70, sont plus séduisantes. Les amateurs de grands breaks, spécialité suédoise mondialement connue, devront patienter encore quelque temps pour découvrir le modèle réalisé sur la base de la S80. Exempt de la moindre faute de goût, l'habitacle est rigoriste, presque froid. Rien de superflu (hormis sans doute les cinq ou six porte-gobelets installés à l'avant pour plaire aux Amériques) et une ergonomie parfaite. Les sièges sont généreux, tout comme l'espace dévolu aux passagers et à leurs bagages (le coffre est abyssal). L'installation en position transversale des six cylindres en ligne du moteur a permis de dégager un précieux volume et, aussi, de mieux équilibrer la voiture tout en protégeant davantage les occupants d'un choc frontal. Côté sécurité, Volvo tient à sa réputation. La S80 reçoit donc un système anti-coup du lapin intégré dans le siège et l'appuie-tête.

En complément des classiques Airbag frontaux et latéraux apparaît un nouvel « écran gonflable », un rideau de protection latéral qui se déploie pour protéger la tête. La S80 est aussi équipée, comme la plupart de ses concurrentes, de dispositifs d'antipatinage sophistiqués, capables de freiner une ou plusieurs roues afin de ramener la voiture dans sa trajectoire.

Première marque automobile à avoir brandi la bannière de l'écologie, Volvo assure que l'« on peut prendre le volant d'une S80 en ayant la conscience tranquille vis-à-vis de l'environnement ». Courant 1999, un radiateur « mangeur d'ozone » sera installé sous le capot de cette voiture qui, pour la première fois, fait l'objet d'une « déclaration environnementale » certifiant que, largement recyclable, ce modèle a été fabriqué en utilisant le moins d'énergie et de produits chimiques possible. Les conducteurs français qui auront les moyens de goûter à la S80 applaudiront sans doute à cette initiative mais il ne fait guère de doute qu'ils s'intéresseront davantage à ses motorisations car Volvo sait aussi exciter chez ses clients des penchants moins politiquement corrects que la préservation de la nature. La S80 T6, dont le six-cylindres de 2,9 litres développe, avec ses deux turbocompresseurs, la bagatelle de 270 chevaux, fait tout pour retenir leur attention. Plus puissante que les versions T4 des S et V 40 (200 chevaux), la T6 offre le feu sous la glace avec des accélérations ébouriffantes (départ arrêté, on atteint les 100 km/h en 7,2 secondes...) mais pas trop brutales. Une suspension très bien élevée et l'affable transmission *Geartronic*, qui associe l'agrément d'une boîte automatique et d'une boîte manuelle à commande séquentielle, jouent le rôle du gant de velours. Moins vigoureuses, les autres motorisations offrent un choix dont il faut louer la diversité (des 2,9 litres six-cylindres, des 2,5 litres et un 2 litres cinq-cylindres avec ou sans turbocompresseur, et bientôt un 2,5 litres diesel TDi d'origine Volkswagen). La conduite est plus tranquille mais toujours confortable.

La « grosse Volvo » lourde, carrée et mollassonne appartient au passé. Voiture de VIP, la S80 reste néanmoins du genre « costume-cravate », celui-là même qui ne se laisse pas facilement aller, même dans le grand enthousiasme, à pousser la « ola »...

Jean-Michel Normand

★ **Volvo S80. Commercialisée à partir d'octobre, de 238 000 francs (2,9 litres, 204 chevaux) à 345 000 francs (2,9 litres T6, 270 chevaux). Les autres versions seront disponibles en 1999.**



Le style traditionnel, rassurant mais un peu lourd, des 740 n'est plus de mise. Il s'agit toujours d'inspirer confiance mais avec plus d'élégance.

Le radiateur « mangeur d'ozone » arrive

Au printemps 1999, la Volvo S80 sera la première voiture équipée d'un « *radiateur mangeur d'ozone* », équipement réalisé par Engelhard, groupe américain notamment spécialisé dans la fabrication de catalyseurs. Le radiateur PremAir se transforme en convertisseur catalytique grâce à ses parois recouvertes d'une peinture contenant du palladium qui transforment en oxygène 75 % de l'ozone contenu dans l'air traversant le radiateur.

L'efficacité d'un tel mécanisme est particulièrement appréciable en ville, lorsque la température extérieure est élevée. « *L'effet purificateur par temps chaud et lorsque l'air présente une forte concentration d'ozone compensera partiellement*, estiment les spécialistes de Volvo, *l'ozone produit par l'échappement d'une voiture dotée d'un convertisseur catalytique.* »

DÉPÊCHES

■ **CIRCULATION.** Selon Bison futé, la circulation sur les grands axes ne devrait pas être trop perturbée les 18 et 19 juillet malgré un trafic relativement important. « *Sauf événements perturbants, ces premiers retours devraient avoir lieu sans difficultés majeures* », estime Bison Futé, qui recommande toutefois de rentrer vers les agglomérations dimanche avant 17 heures.

■ **VACANCES.** Publié par la *Sélection du Reader's Digest*, le *Guide de la route* permet tout à la fois de circuler (224 pages de cartes à grande échelle) et de visiter la France ; chaque page se double d'un volet touristique décrivant lieux et sites traversés. Soixante plans des centres et voies d'accès sont proposés ainsi que trente pages d'itinéraires inédits et un index de 55 000 noms. *Guide de la route*, 484 pages, 199 francs.

■ **GUIDE.** *Edité par Pro-Com-Linéaire auto*, le *Guide de la voiture propre* (45 francs) se propose de faire le point sur les dernières réalisations de l'industrie automobile en matière de lutte contre la pollution (nouvelles motorisations, carburants et autres énergies) mais aussi des initiatives décentralisées destinées à mieux maîtriser la circulation. Informations au 01-46-99-24-34.

■ **MERCEDES.** La nouvelle Classe S, vaisseau amiral de la marque automobile la plus ancienne du monde, sera plus légère de 300 kilos que la précédente version. Présentée en octobre au Mondial de l'automobile de Paris, la Classe S est plus fine, plus courte, et sa consommation de carburant devrait être en baisse de 13 % à 17 %, selon Mercedes.

■ **TRANSPORT.** Pass Pass est un nouveau « *service anti-bouchons* ». Il propose, grâce à un serveur vocal (le 08-36-65-65-05, 3,71 francs l'appel), d'obtenir l'itinéraire le plus rapide pour se rendre d'un point à un autre en Ile-de-France en fonction de la circulation.

■ **INTERNET.** Renault vient d'ouvrir un nouveau site Internet « *corporate* » regroupant les informations institutionnelles relatives à l'entreprise, aux produits et aux sites déjà disponibles. Adresse Internet : www.renault.com

Les Français ne « bichonnent » pas leur carrosserie

Ce sont les automobilistes aux revenus modestes qui ont le plus à cœur d'astiquer leur véhicule

CE n'est pas très glorieux, mais c'est ainsi. Selon les statistiques, les Français sont ceux qui lavent le moins souvent leur voiture. Chez nous, une automobile se nettoie chaque année dix fois, contre quatorze fois pour les Anglais, dix-huit fois pour les Allemands et vingt-huit fois pour les Américains.

D'après une enquête de la Sofres, pas plus de 40 % de nos concitoyens fréquentent les portiques des stations-service ou les chaînes spécialisées du genre Eléphant bleu. Ceux-là se partagent en deux catégories d'égale importance : les « bichonneurs », qui prennent les choses en main avec le lavage haute pression (ils y consacrent 28 francs lors de chaque passage), et ceux qui s'en remettent aux rouleaux des portiques (30 francs par lavage). Les autres préfèrent, de temps à autre, savonner eux-mêmes leur carrosserie dans la cour de leur pavillon ou dans la rue, mais ce sont rarement des maniaques de la peau de chamois.

La sociologie du lavage, qui révèle un certain rapport à l'automobile, peut se révéler fort instructive. On apprend ainsi que les revenus modestes astiquent plus souvent leur voiture que les revenus élevés.

De même, jeunes, ouvriers et employés préfèrent manier la lance haute pression, alors que les cadres et les consommateurs plus âgés s'impliquent moins. Ils laissent aux systèmes automatiques le soin de faire briller une voiture qu'ils considèrent sans doute comme un objet social moins important. De même, l'efficacité du lavage est une chose plus difficile à apprécier qu'il n'y paraît. « *Il ne suffit pas de garantir la qualité du service en dosant la cire et le détergent selon le niveau d'acidité de l'eau ou en nettoyant régulièrement les rouleaux. Il faut aussi assurer le spectacle* », insiste Philippe Pacaud, chef de projet chez Total.

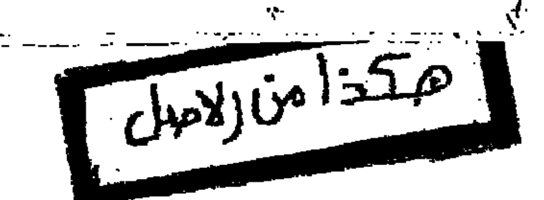
Chez nous, une automobile se nettoie chaque année dix fois, contre quatorze fois pour les Anglais, dix-huit fois pour les Allemands et vingt-huit fois pour les Américains

Ainsi, les portiques équipés de gicleurs latéraux capables de provoquer un bel effet de jet d'eau le long des bas de caisse sont particulièrement appréciés. Toutefois, les tunnels de lavage (pendant que la voiture avance sur un rail, son propriétaire resté à l'extérieur, observe à travers une paroi transparente la succession des opérations, jusqu'au séchage final), plébiscités à l'étranger, restent confidentiels en France, de même que les portiques haute pression.

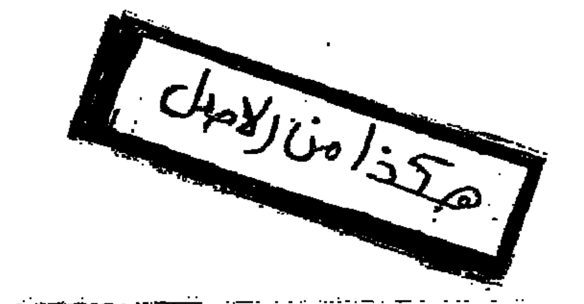
Numéro un parmi les compagnies pétrolières sur le marché du lavage, Total compte aller plus loin en généralisant, dans l'avenir, une signature olfactive. Bientôt, on retrouvera la même odeur de propre à l'intérieur de la station-service et sur la carrosserie de sa voiture, rincée avec un liquide imprégné du « parfum » Total. Tout cela doit contribuer à accroître le chiffre d'affaires (1,5 milliard de francs par an) d'une activité dont les professionnels reconnaissent qu'elle est fort rentable, mais qui reste encore en deçà de la moyenne européenne. « *Qu'il s'agisse du nettoyage ou de l'entretien ordinaire, les Français s'intéressent moins à leur véhicule que leurs voisins, à moins d'y être contraints* », se désole Jean-François Excoffon, directeur de Holt Lloyd, fabricant de produits d'entretien spécialisés.

Un exemple ? La récente croissance des ventes d'additifs pour moteur tient essentiellement aux automobilistes cherchant à réduire temporairement l'opacité des gaz d'échappement de leur voiture avant de passer sous les fourches Caudines du contrôle technique.

J.-M. N.







Journée estivale

DIMANCHE, un anticyclone est centré de l'Europe centrale à l'est de la France. Une dépression se creuse au large de l'Irlande et dirige sur notre pays un flux de sud avec de l'air de plus en plus chaud. Le temps deviendra orageux par le sud jusqu'à lundi et un temps plus frais et instable reviendra dès mardi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le temps sera bien ensoleillé le matin puis les passages nuageux seront un peu plus nombreux l'après-midi, avec une impression de beau temps. Il fera de 22 à 26 degrés.

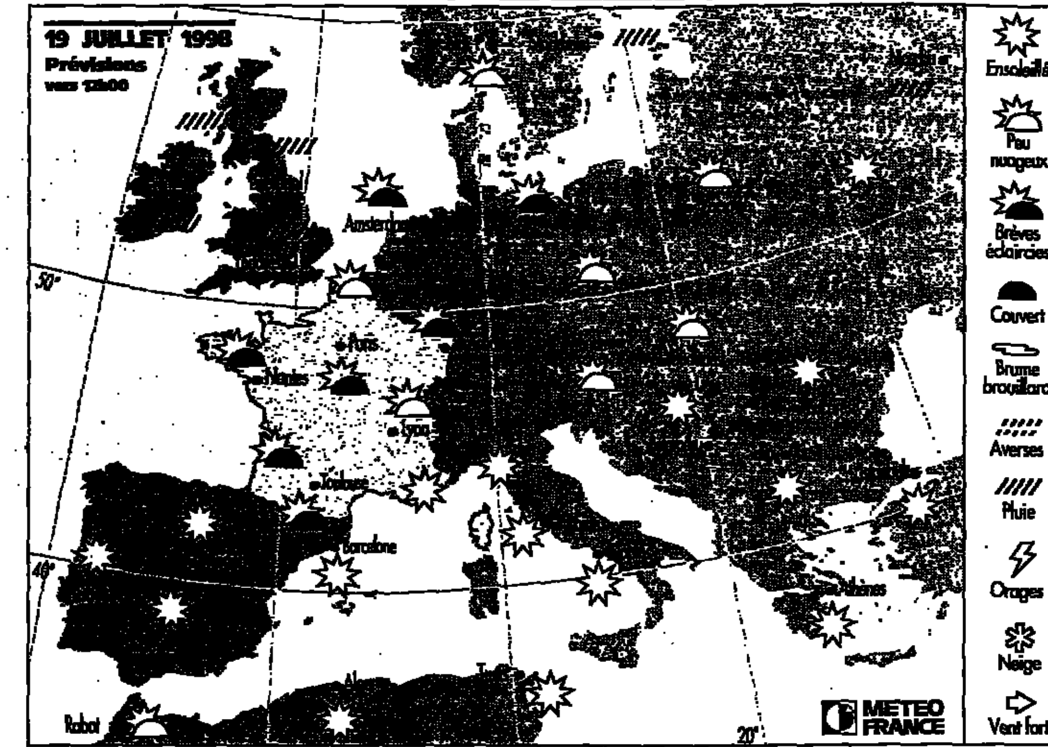
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – De Nord-Picardie aux Ardennes, les nuages seront nombreux le matin puis les éclaircies deviendront belles l'après-midi. Ailleurs, la journée sera estivale avec beaucoup de soleil et de la chaleur. Quelques orages locaux pourront éclater en fin de journée sur le sud de la région Centre. Il fera de 24 à 29 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le soleil brillera largement sur l'ensemble des régions. Quelques orages locaux sont possibles en fin de journée sur le sud de la Franche-Comté. Il fera de 25 à 32 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages et les éclaircies alterneront le matin avec *quelques ondées orageuses locales*. L'après-midi le soleil deviendra de plus en plus généreux par le sud des régions. Il fera de 29 à 36 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le soleil brillera largement le matin mais l'après-midi le ciel deviendra plus nuageux avec quelques ondées. Des orages locaux éclateront sur le relief. Il fera chaud, 29 à 34 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc-Roussillon quelques ondées se produiront le matin puis le soleil brillera en toute région. Il fera de 27 à 35 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** La vague de chaleur persistante dans le sud des Etats-Unis aurait provoqué depuis la mi-mai la mort d'au moins 68 personnes en Louisiane, en Oklahoma et au Texas, où vingt-quatre journées records ont déjà été recensées. La canicule, atteignant des températures de 38 degrés, devrait continuer pendant une dizaine de jours.

■ **JAPON.** Le Méridien Pacific, un 5 étoiles de 884 chambres de la chaîne Méridien Hotels & Resorts, a ouvert ses portes sur le front de mer de Tokyo. Il offre une vue sur la baie et le Rainbow bridge. Réservations au : 0800-40-22-15.

■ **EUROPE.** Les passagers âgés de deux à douze ans voyageant avec un billet à tarif enfants sur un vol Lufthansa intra-européen bénéficient désormais, pour les différents repas, d'un menu spécialement mis au point à leur attention.

PRÉVISIONS POUR LE 19 JUILLET 1998
Ville par ville, les minima/*maxima de température* et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	22/27 S	KIEV	14/23 S	VENISE	20/27 S	LE CAIRE	22/35 S
				POINTE-A-PIT.	25/31 P	LISBONNE	15/28 S	VIENNE	18/27 N	MARRAKECH	22/39 C
				ST-DENIS-RÉ.	18/24 C	LIVERPOOL	13/19 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	14/22 N
				EUROPE		LONDRES	13/23 P	BRASILIA	13/29 S	PRETORIA	8/21 S
				AMSTERDAM	14/21 S	LUXEMBOURG	13/22 N	BUENOS AIR.	7/17 S	RABAT	17/25 N
FRANCE métropole		NANCY	11/25 S	ATHENES	22/31 S	MADRID	16/38 S	CARACAS	25/30 S	TUNIS	21/33 S
AJACCIO	16/28 S	NANTES	13/24 S	BARCELONE	24/29 S	MILAN	19/31 S	CHICAGO	21/30 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	20/31 S	NICE	21/26 S	BELFAST	13/17 P	MOSCOU	15/19 P	LIMA	17/20 N	BANGKOK	25/34 C
BORDEAUX	18/33 S	PARIS	13/27 S	BELGRADE	17/31 S	MUNICH	15/24 N	LOS ANGELES	18/23 N	BOMBAY	27/30 P
BOURGES	13/28 S	PAU	19/31 S	BERLIN	14/22 S	NAPLES	20/32 S	MEXICO	13/24 S	DJAKARTA	26/31 C
BREST	13/20 N	PERPIGNAN	22/31 S	BERNE	13/29 N	OSLO	9/16 N	MONTREAL	16/26 S	DUBAI	34/43 S
CAEN	14/22 S	RENNES	13/25 N	BRUXELLES	13/23 N	PALMA DE M.	23/32 S	NEW YORK	22/28 S	HANOI	29/37 N
CHERBOURG	12/22 N	ST-ETIENNE	15/33 N	BUCAREST	15/30 S	PRAGUE	15/22 N	SAN FRANCIS.	15/23 S	HONGKONG	28/32 C
CLERMONT-F.	16/32 N	STRASBOURG	12/27 S	BUDAPEST	19/27 N	ROME	19/29 S	SANTIAGO/CHI	-2/14 S	JERUSALEM	22/34 S
DIJON	14/28 S	TOULOUSE	20/35 S	COPENHAGUE	10/16 P	SEVILLE	20/33 S	TORONTO	17/27 N	NEW DEHLI	27/32 P
GRENOBLE	16/33 N	TOURS	13/28 S	DUBLIN	13/17 P	SOFIA	17/26 S	WASHINGTON	21/32 N	PEKIN	21/31 S
LILLE	13/24 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	16/23 N	ST-PETERSB.	13/22 P	**AFRIQUE**		SEOUL	24/29 P
LIMOGES	16/27 S	CAYENNE	23/30 P	GENEVE	16/28 S	STOCKHOLM	11/17 P	ALGER	20/34 S	SINGAPOUR	26/30 P
LYON	19/35 N	FORT-DE-FR.	25/31 P	HELSINKI	10/20 P	TENERIFE	15/22 C	DAKAR	26/29 N	SYDNEY	10/17 S
MARSEILLE	20/30 S	NOUMEA	19/23 N	ISTANBUL	20/26 S	VARSOVIE	14/21 N	KINSHASA	20/28 S	TOKYO	20/27 P

Situation le 18 juillet à 0 heure TU

Prévisions pour le 20 juillet à 0 heure TU

ASTRONOMIE

Les planètes au rendez-vous des Perséides

AOÛT, mois des étoiles filantes. En traversant, dans sa course autour du Soleil, des nuages de particules abandonnés par des comètes, notre planète provoque ces pluies d'éclairs fugitifs. *Pénétrant dans l'atmosphère* terrestre à des vitesses dépassant les 20 *kilomètres par seconde*, ces poussières se consument en feux d'artifice. Les astronomes ont baptisé ces essaims d'après les constellations d'où ils semblent surgir : Delta Aquarides (Verseau), Pisces Australides (Poissons), Alpha Capricornides (Capricorne), Kappa Cygnides (Cygne), Gamma Léonides (Lion), etc.

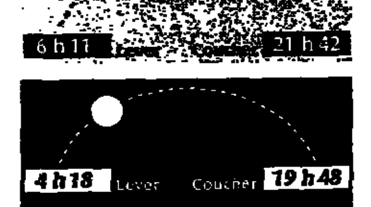
Mais les champions du mois sont incontestablement les Perséides. A suivre, donc, du côté de Persée. Le maximum de cette pluie d'étoiles filantes, souvent fort brillantes, aura lieu dans la nuit du 12 au 13 août, *aux alentours de minuit (heure française)*. Issues de la comète périodique Swift-Tuttle, dont le dernier passage auprès du Soleil date de 1992, les Perséides se révèlent très rapides – 60 km/s – et pléthoriques – plus de cent par heure. Même si un quartier de Lune risque d'atténuer un peu la qualité de l'observation cette année, le spectacle devrait être de première grandeur. En août, les petites planètes se donnent rendez-vous à l'aube. Mercure y est visible en fin *de mois, tandis que Vénus et Mars* se rapprochent l'une de l'autre jus*qu'à entrer en conjonction* le 5 août vers 5 heures du matin. Les grosses planètes, quant à elles, préfèrent la nuit : Jupiter est splendidement installée dans les Poissons, et on peut l'observer avant que les douze coups de minuit ne sonnent. Saturne se fait un peu plus tardive, aux alentours de la Baleine. Le 9 août, sa position par rapport à notre planète permettra aux Terriens d'admirer ses célèbres anneaux *sous le* meilleur angle de l'année.

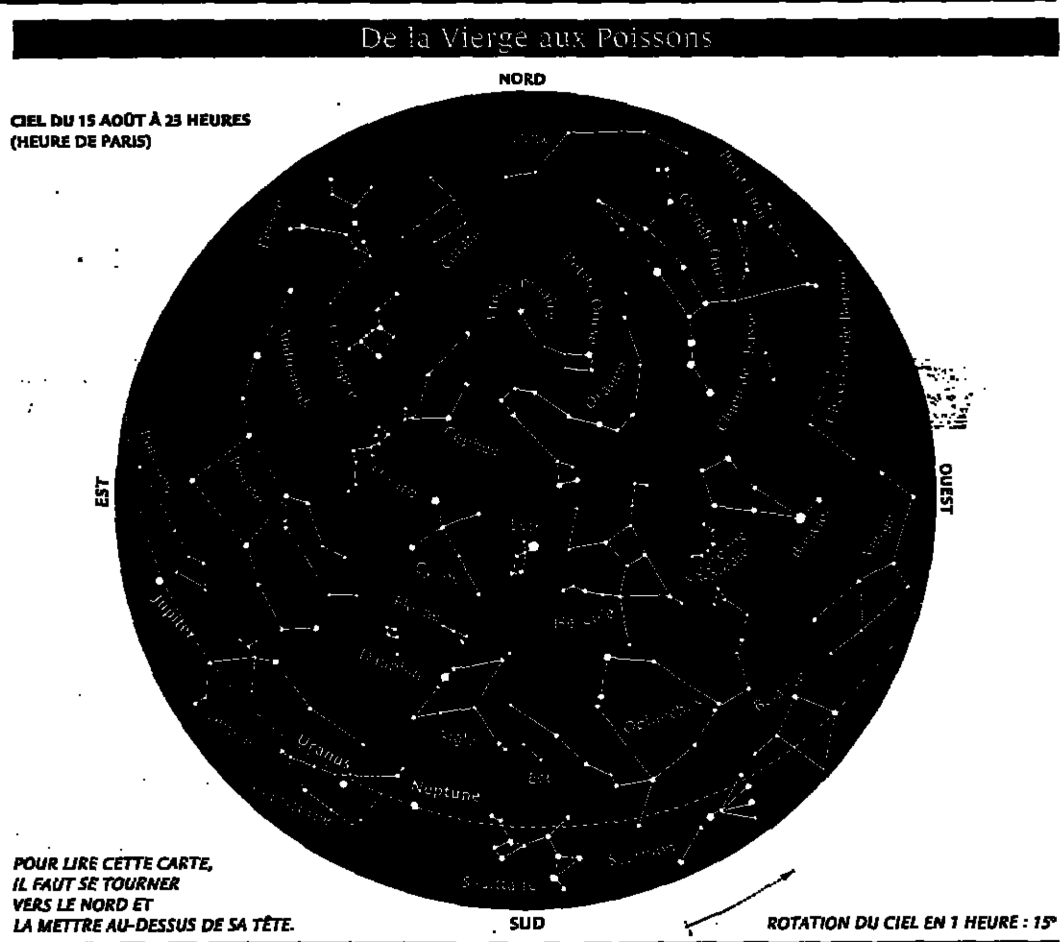
La curiosité du mois est réservée aux globe-trotters. Le 22 août, en effet, une éclipse annulaire de Soleil aura lieu de l'autre côté de la Terre. Le disque lunaire ne masquant pas *totalement celui de notre étoile*, un mince cercle brillant sera visible pour les habitants des îles indonésiennes de Sumâtra et de Bornéo – traversant au passage la péninsule malaise –, passera ensuite entre les Philippines et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, obliquera vers un point situé entre la Nouvelle-Calédonie et les Fidji, avant de se dissoudre au-dessus du Pacifique. Pour ceux qui ne pourront prendre l'avion pour les antipodes, qu'ils se *consolent en se postant*, les 1er et 2 août, sur le rond-point des Champs-Elysées afin d'admirer, à 21 h 12 précisément, le coucher du Soleil dans l'Arc de triomphe.

Pierre Barthélémy

★ **A noter également le rendez-vous annuel de « La Nuit des étoiles », le 14 août sur France 2, de 22 h 30 à 1 h 30. Le thème de cette 8e édition, diffusée en direct *de la Cité de l'espace de Toulouse*, sera « L'eau dans l'Univers ».**

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE
• mardi 21 juillet 1998 (à Paris) •





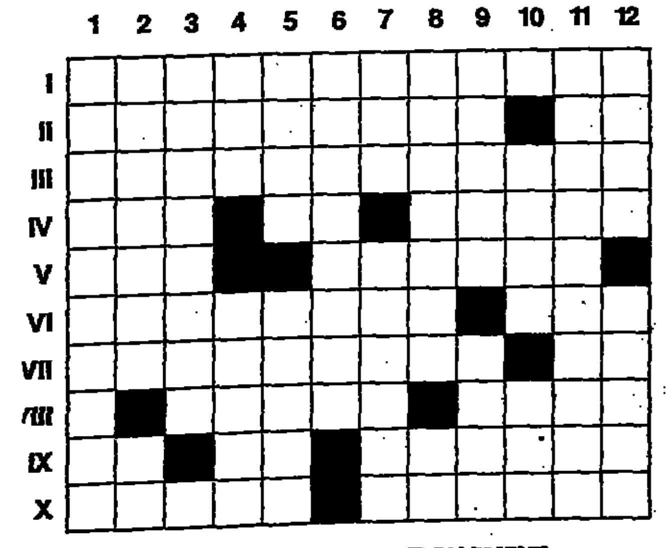
CIEL DU 15 AOÛT À 23 HEURES (HEURE DE PARIS)

POUR LIRE CETTE CARTE, IL FAUT SE TOURNER VERS LE NORD ET LA METTRE AU-DESSUS DE SA TÊTE.

ROTATION DU CIEL EN 1 HEURE : 15°

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98171



HORIZONTALEMENT

I. Une façon de s'élever. – II. Musique de la rue. Concerne la guide et le jeune loup. – III. Ne perdent pas de temps à la réflexion. – *IV. Richesse* égyptienne. Préposition. Allongé. – V. Améliore le coup. Propos diabolique. – VI. Provoque le grattage. Répartition sectorielle. – VII. Souvent très active, même si elle n'est plus en activité. *Dans* le coup hier. – VIII. Sommet alpin. Breton ou *castillan*, c'est une affaire d'accent. – IX. Départ d'une série. Sur une girouette. Comme un taureau sans attributs. – X. Sec et blanc de Cadix. Pratique les grandes ouvertures.

VERTICALEMENT

1. Copieux et généreux à table. – 2. A la fin, elle se jette toujours à l'eau. Personnel. – 3. Impossible à faire sans casse. – 4. Façon de parler. Coloré *comme un arc.* – 5. Travaille à l'oeil. Prisons animales. – 6. Réserve pour celui qui travaille à la corbeille. – 7. L'art d'atteindre un but. *Habitats* sauvages. – 8. Petite musique de jour comme de nuit. Symbole métallique. – 9. Fit un essai. Maître des forges. – 10. Eut en mains. Lentilles pour l'étable. – 11. Chargerions de dettes. – 12. Bon à jeter chez les jeunes. N'a donc demandé *aucun effort.*

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98170

HORIZONTALEMENT

I. Rahat-loukoum. – II. Egéries. Abbé. – III. Palisses. Sud. – IV. Epias. Nuit. – V. Tec. Entérina. – VI. Isolée. Sénat. – VII. Nasse. Néri. – VIII. Eu. Tope. Iq. – IX. Unissons. ONU. – X. Retour. Armée.

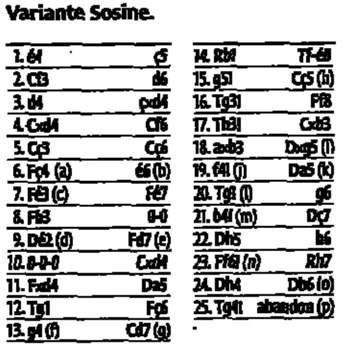
VERTICALEMENT

1. Répétiteur. – 2. Agapes. Une. – 3. Hélicon. It. – 4. Aria. Lasso. – 5. Tissées. Su. – 6. Les. Nestor. – 7. Osent. Eon. – 8. *Sues. PSA.* – 9. Ka. Irène. – 10. Obstiné. OM. – 11. Ubu. Narine. – 12. Médiatique.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

ÉCHECS N° 1801

CHAMPIONNAT DES PAYS-BAS (1998)
Blancs : J. Van der Wiel.
Noirs : G. Sosonko.
Défense sicilienne.
Variante Sosine.



1. é4	ç5	14. Rb1	Tf-é8
2. Cf3	d6	15. g5!	Cç5 (h)
3. d4	ç×d4	16. Tg3!	Ff8
4. C×d4	Cf6	17. Th3!	C×b3
5. Cç3	Cç6	18. a×b3	D×g5 (i)
6. Fç4 (a)	é6 (b)	19. f4! (j)	Da5 (k)
7. Fé3 (c)	Fé7	20. Tg3 (l)	g6
8. Fb3	0-0	21. b4! (m)	Dç7
9. Dé2 (d)	Fd7 (e)	22. Dh5	b6
10. 0-0-0	C×d4	23. Ff6! (n)	Rh7
11. F×d4	Da5	24. Dh4	Db6 (o)
12. Tg1	Fç6	25. Tg4!	abandon (p)
13. g4 (f)	Cd7 (g)		

NOTES

a) La variante Sosine peut donner *lieu à deux types de combat, après* 6..., é6 ; 7. Fé3, Fé7, le premier, cher à Fischer, caractérisé par le petit roque de part et d'autre ; le second, cher à Velimirovic, caractérisé par la formation des Blancs Dé2 et 0-0-0.

b) Limitant l'action du Fç4.

c) Ou 7. Fb3, *Fé7 ; 8. Fé3.*

d) Outre 9. 0-0, Fischer jouait également 9. *f4.*

e) Les Noirs évitent l'avance a6-b5 pour céder la place le plus vite possible à une T sur la colonne ç.

f) Et non 12. g4?, é5! avec gain du pion g. On trouve la suite 12. Rb1, Fç6 (si 12..., Ta-d8 ; 13. Dé3!, b6 ; 14. F×f6!, g×f6 ; 15. Cd5!, Tf-é8 [si 15..., é×d5 ; 16. T×d5, Da6 ; 17. Dh5, Fg4 ; 18. Dg3!] ; 16. Dh6! avec gain selon les analyses de Fischer) ; 13. f4, Ta-d8 ; 14. Th-f1, b5 ; 15. f5!, b4 ; 16. f×é6, b×ç3 comme dans la partie *Fischer-Geller de Skopje, 1967*, avec les suites 17. T×f6!, g×f6 ; 18. é×f6, Rh8 ; 19. Dg4, Tb8 ; 20. Dé6, Dd8 ; 21. Tf1, Tb4 ; 22. F×ç3, T×é4 ; 23. T×f6!, Té1+ ; 24. F×é1, F×f6 ; 25. Fa5! ou 17..., F×f6 ; 18. F×f6, g×f6 ; 19. é7!, Dé5 ; 20. é×d6, T×d8 ; 21. *Dç4, Fé8 ; 22. D×ç3+.*

g) Si 13..., é5 ; 14. g5, é×d4 ; 15. g×f6, F×f6 (*et non* 15..., b×ç3? ; 16. T×g7+, Rh8 ; 17. Td5, F×d5 ; 18. Dh5) ; 16. Cd5, F×d5 ; 17. F×d5 et les chances des Blancs sont réelles.

h) Et non 15..., F×g5? ; 16. Dh5! ou 16. F×g7!

i) Les Noirs succombent à la tentation pour parer la menace *18. Dh5*. Il est clair que la stratégie des coups Fd7-Fç6-Tf-é8 et Ff8 *puis* Cd7-Cç5-C×b3 ne leur donne aucune perspective alors que l'ennemi frappe à la porte avec D+T+F.

j) Ce second sacrifice de pion permet 20. Tg1.

k) Si 19..., Dg6 ; 20. Tg1 avec gain *de la D.* Si 19..., *Dé7* ; 20. Dh5, h6 ; 21. Tg1, é5 ; 22. D×h6. Si 19..., D×f4 ; 20. Tf1, Dg5 ; 21. Tg1, Dé7 ; 22. Dh5.

l) Menace 21. F×g7, F×g7 ; 22. Dg4.

m) Encore un sacrifice de pion pour dévier la D de la case h5 : si 21..., D×b4 ; 22. Dh5, h6 ; 23. T×g6+ *suivi du mat.*

n) Menace aussi 24. b5, Fd7 ; 25. T×g6+.

o) Désespoir.

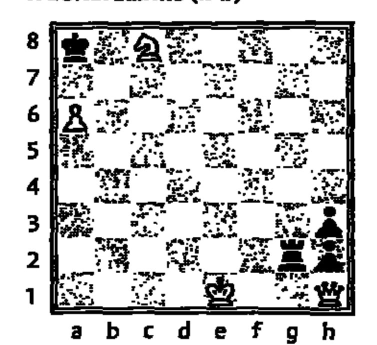
p) Il est grand temps car les Blancs menacent de mater en trois coups par 26. *D×h6+!!, F×h6 ; 27. T×h6+,* R×h6 (ou 27..., Rg8 ; 28. Th8 mat) ; 28. Th4 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1800
A. GURVITCH (1959)

(Blancs : Rf5, Tg7, Fg4, Pa4, ç7, h3. Noirs : Ré7, Té8, Fg3, Pa5, f7, h6.)

1. Fh5!, F×ç7! (si 1..., Fh4? ; 2. T×f7+, Rd6 ; 3. Tf6++!, F×f6 ; 4. F×é8, R×ç7 ; 5. R×f6) ; 2. T×f7+, *Rd8! (si 2..., Rd6 ; 3. Tf6+ – et non* 3. T×ç7, Té5+!) ; 3. T×ç7, Tg8! ; 4. Tç4!, Tg5+ ; 5. Ré6!, T×h5 ; 6. h4!!, Ré8 ; 7. Tç8 mat.

ÉTUDE N° 1801
F. BONDARENKO (1947)



Blancs (4) : Ré1, Dh1, Cç8, Pa6.
Noirs (4) : Ra8, Tg2, Ph2, h3.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

L'ÉTÉ FESTIVAL

Même si l'on ne peut pas y aller, il est difficile de ne pas rêver de Tanglewood, aux Etats-Unis, dans le Massachusetts, cet espace de prairies, de forêts, de rivières et de lacs dédié à la musique. Lorsque le chef d'origine russe Serge Koussevitsky donna un concert sous l'orage, à Tanglewood, en 1936, il ne devinait pas encore que ce coin de paradis boisé allait devenir l'un des hauts lieux mondiaux de la musique et que son désir d'associer un enseignement de haut vol à des concerts de grande qualité allait pouvoir s'incarner pendant les mois de juillet et d'août durant plus de soixante ans. Elèves, professeurs, solistes internationaux se croisent dans une atmosphère décontractée, dans des conditions de travail et de séjour quasi idylliques. On aura ainsi pu y entendre Stephen Hough, les Boston Pops (*Le Monde* du 18 juillet), et le premier concert depuis trente ans du légendaire Van Cliburn avec le Boston Symphony Orchestra. Plusieurs salles de semi plein-air permettent à une vaste foule d'assister aux concerts. Cette année, le Festival dure jusqu'au 6 septembre. Des *masterclasses* sont données chaque matin, des compositeurs y prodiguent leur conseils, d'Henri Dutilleux à l'auteur de la musique de *La Guerre des étoiles*, John Williams. Au-dessus de Tanglewood veille la vaste et calme « Serenak », la maison que Koussevitsky acheta en 1939, un lieu magique encore marqué de la présence du grand chef d'orchestre.

Quand les senteurs d'herbe coupée parfument Tanglewood

Le festival propose une riche programmation de concerts, pour la plupart donnés en semi-plein air

FESTIVAL DE TANGLEWOOD, Lenox, Massachusetts (Etats-Unis), Jusqu'au 6 septembre. Places de 12 à 79 dollars (60 à 400 F). Tel. : 00-1-413-637-5165.

LENOX (Massachusetts)
de notre envoyé spécial

Il y a plusieurs manières de décrire un premier contact avec Tanglewood, cet *espace de prairies*, de forêts, de rivières et de lacs dédié à la musique depuis plus de soixante ans, lorsque Serge Koussevitsky y donna, à la tête de l'Orchestre symphonique de Boston, le premier concert d'une longue et prestigieuse série. Essayons les plan-séquence et plan large : l'arrivée par la route, *de New York*, *par le* Connecticut puis le Massachusetts, à travers des frondaisons d'une palette de couleurs exceptionnelles, des paysages de rivières bordées de maisons de bois blanc, de porches garnis de chaises en bois, comme dans ces villes de province à la torpeur estivale si bien décrites en musique par Aaron Copland dans *Quiet City* ou Samuel Barber dans *Knoxville, Summer of 1911*. L'arrivée à Lenox, et plus précisément à Tanglewood, est l'idéale conclusion de cet itinéraire magique.

L'autre manière consiste à opérer selon un plan rapproché enchaînant sur une scène en véritable cinémascope : le balcon de la grande et calme maison achetée en 1939 par *Koussevitsky*, *« Seranak »* (selon l'acronyme *« SERge And NAtalie Koussevitsky »*, sa première épouse), bâtie sur les collines avoisinantes. Là, dans cette vaste demeure néo-coloniale de 1913, dominant la forêt et un lac, règne une atmosphère de calme et de simple volupté. Le décor intérieur décline les bruns et les verts, ceux, émeraude, des tapis, ceux plus pastels et délavés des papiers peints, ceux que l'on aperçoit sur les portraits de Koussevitsky. *Dans ce grand salon*, deux pianos, une bibliothèque, des meubles aux tons acajou. Juste au-dessus, la chambre du maître. Dans une armoire se trouvent, intacts, quelques paires de chaussures, des vestes blanches, des pièces d'habit de soirée, un frac. Ce sont les vêtements de Koussevitsky, d'une très irréelle réalité. Pour peu, on verrait sans surprise Koussevitsky monter dans sa Packard et rejoindre Tanglewood, le soir venu...

En deçà de « Seranak », Tanglewood, donc. Un vaste terrain tout en molles déclivités, gazons, bâtiments anciens, granges de bois, parfois aménagées à la japonaise, avec des portes coulissantes ouvrant sur les jardins. Et des arbres, à *perte de vue, ménageant des espaces ombragés* dans le vaste parc, masquant les diverses architectures abritant les concerts, les incessantes répétitions, les cours dispensés par les professeurs invités chaque été (par exemple le séminaire vocal donné par Phyllis Curtin), quelques compositeurs *(Henri Dutilleux, Mauricio Kagel*, John Williams) et ensembles en résidence (les quatuors Arditti et Guarneri). Le bâtiment principal est le « Serge Koussevitsky Music Shed ». Il porte bien son nom, car *shed* ne veut rien dire d'autre que « hangar » ou « appentis ». A l'origine des concerts donnés en plein air à Tanglewood, sous une simple tente, en août 1936, un violent orage avait notablement compromis l'audition d'un concert consacré à Wagner.

EXPÉRIENCES SENSORIELLES

Aussitôt avait été lancée une *souscription privée*, destinée à financer la construction d'un auvent plus robuste. La structure originale de ce *shed* demeure, sommaire mais largement améliorée. 6 000 spectateurs (à peine moins qu'aux Proms de Londres) peuvent y prendre place et y entendre la musique dans des conditions *acoustiques aussi satisfaisantes que* celles offertes par la salle Pleyel, à Paris. L'espace, en forme d'éventail, étant ouvert sur les pelouses, au moins autant de spectateurs peuvent suivre, sur grand écran sonorisé, les concerts donnés au *Shed*. Tanglewood devient alors une sorte de vaste Glyndebourne sans façons : pliants, plaids et paniers à pique-nique envahissent le parc. Assister à un concert de l'Orchestre symphonique de Boston dans ces conditions fortement *chlorophyllées* n'est certes pas comparable à la *situation offerte* par le Symphony Hall de Boston. Mais le *Shed* présente tous les avantages d'une soirée musicale et gastronomique délicieusement décontractée.

En 1994, une nouvelle salle, « The Seiji Ozawa Hall » (du nom de l'actuel directeur musical de Tanglewood ainsi que du Boston Symphony, *depuis vingt-cinq ans) est* construite, selon le même principe (une porte coulissante, au fond de la salle, s'ouvre sur le parc). Elle accueille 1 200 spectateurs dans un espace de bois rectangulaire rappelant à la fois un lieu vaguement zen et une *meeting house* (« maison de réunion ») de village quaker. Si l'acoustique, *assez réverbérée*, semble rendre cotonneux le piano *de Stephen Hough (lire ci-dessous)*, on doit à cette particularité archi*tecturale l'une des expériences* sensorielles les plus inattendues : au beau milieu d'une pièce pour piano délicatement épicée de Federico Mompou, le soir tombant en même temps qu'une brise délicieuse, est entrée dans la salle une odeur d'herbe fraîchement coupée. Francis Poulenc y aurait trouvé l'exaucement d'un de ses *souhaits* : à propos de la conclusion d'une de ses *mélodies, il voulait donner* l'impression de *« faire entrer l'air du soir dans une salle de concert »*. Ce songe d'une parfaite nuit d'été est devenu réalité à Lenox, où les parfums et les sons sont les hôtes réguliers d'un paradis boisé nommé Tanglewood.

Renaud Machart

Le fantôme de Van Cliburn paraît sous le « Shed »

FESTIVAL DE TANGLEWOOD. Œuvres de Scarlatti, Mendelssohn, Mompou, Liszt, Tsontakis, Stephen Hough (piano), le 15 juillet, Ozawa Hall. Rachmaninov : *Deuxième concerto pour piano et orchestre op. 18*. Van Cliburn (piano), Orchestre symphonique de Boston, James Conlon (direction), le 17 juillet, Shed.

LENOX (Massachusetts)
de notre envoyé spécial

On attend un public énorme, ce soir du 17 juillet, sous le *Shed (lire ci-dessus)* et les pelouses avoisinantes. L'événement est de taille : Van Cliburn est de retour, trente ans après son dernier concert avec l'Orchestre symphonique de Boston et après un très long retrait des scènes internationales, brisé il y a quelques années seulement. Soudain un orage tonne. Les parapluies, imperméables et autres protections font leur apparition bigarrée, mais c'est une catastrophe pour la billetterie. La *plupart des auditeurs* n'ayant pas réservé une place assise sous le *shed* ne viendront pas. Ces quelque huit mille spectateurs en instance sont déterminants pour l'équilibre du budget. Et l'on devine que le retour de Van Cliburn ne s'est pas négocié sans une lourde contrepartie financière. Un bruit circule : le pianiste-vedette mythique est nerveux. Il ne veut voir personne. Il sortira de sa limousine juste avant d'entrer en scène et repartira de la même façon. Suspense, inquiétude.

Mais Van Cliburn apparaît, immense, mince, dans un smoking blanc. Il s'assoit, assez nerveux, dit quelques mots à James Conlon qui semble ne pas comprendre. Le premier mouvement commence. Longue gradation des accords au piano seul. Puis la longue phrase en forme de marée sonore, très lente. Rien n'avance. *L'exemple de Rachmaninov dans son propre en*registrement indique pourtant un mouvement beaucoup plus allant. Bientôt on croit comprendre la cause d'une telle inertie : les doigts de Van Cliburn semblent crispés ; ils attaquent le clavier, durement, très durement. Le corps semble contraint, les coudes demeurent près du corps.

PAS LA MOINDRE TENDRESSE

Le légendaire vainqueur du Concours Tchaïkovski de Moscou, en 1958, à l'âge de vingt-trois ans, paraît revenir sur ses premiers exploits *comme la statue du Commandeur. Mais c'est un* convive de pierre qui reçoit la musique à son clavier. Le mouvement lent accuse une dureté de son plus audible encore, pas la moindre ligne, pas la moindre tendresse, pas la moindre volonté de dialogue avec les vents, pas le moindre galbe dans la phrase – et Dieu sait qu'elle est tendre et flexible dans ce merveilleux *Adagio sostenuto*... Seulement un rubato maniéré. Le final accuse plus durement le coup : les fusées vif-argent et les traits capricants sonnent avec une platitude navrante. Pas plus que dans les deux premiers mouvements, le pianiste ne regarde Conlon : les décalages sont inévitables. Van Cliburn et le *Deuxième* de Rachmaninov paraissent des fantômes d'eux-mêmes. Une ovation hystérique salue la légende. Mais la vraie histoire de ce concert est triste comme Tanglewood un jour de pluie.

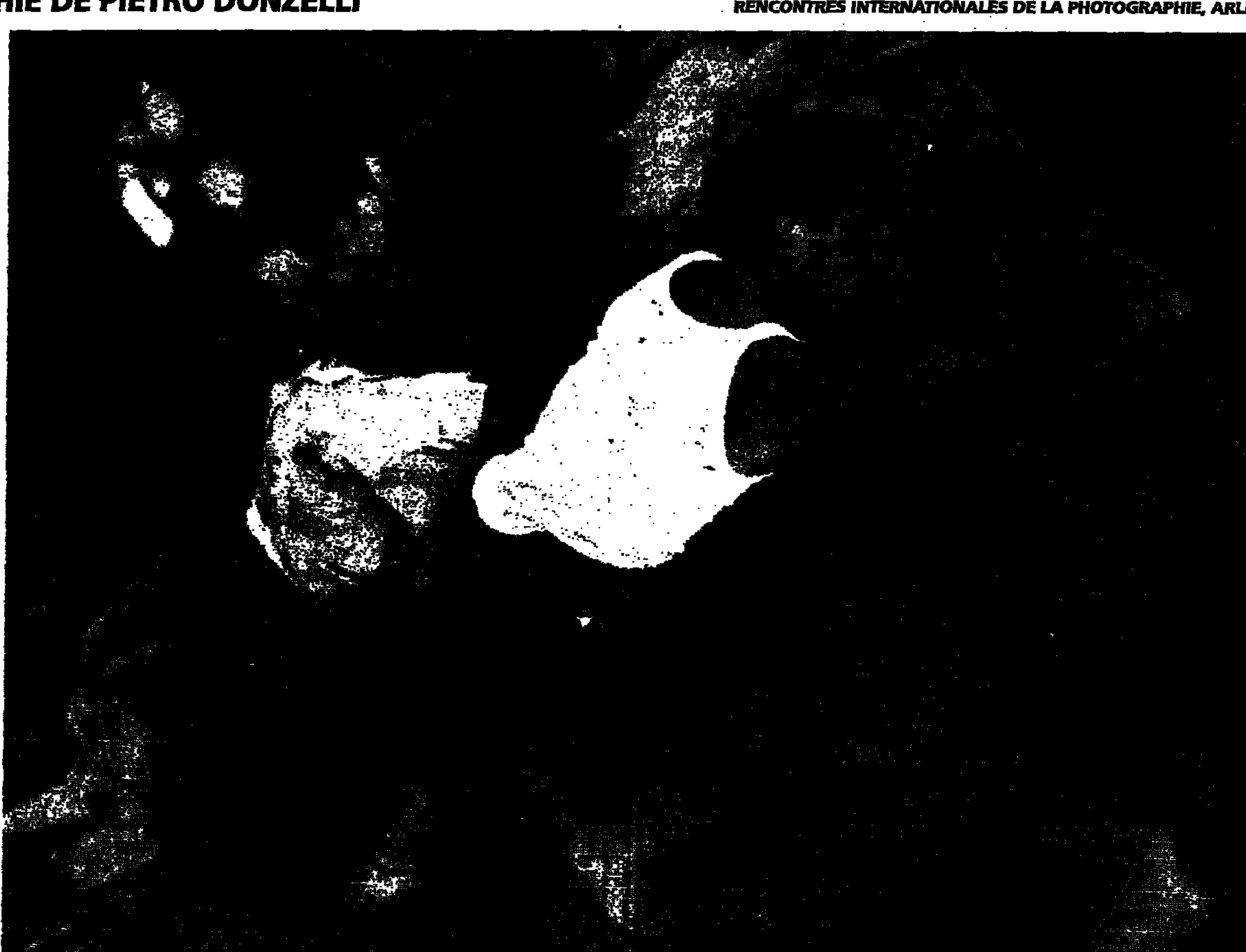
Quelques jours plus tôt, le Britannique Stephen Hough donnait un récital devant un public quelque peu raréfié. Malgré l'acoustique peu précise de l'Ozawa Hall – confirmée par l'audition d'un concert de musique de chambre –, Hough sait porter le son, sans dureté, avec un moelleux qui n'exclut pas la précision de l'émission. Le thème des *Variations sérieuses*, de Mendelssohn, est subtil et profond comme un postlude de Schumann. Ses *Charmes*, de Mompou (il a réalisé un époustouflant enregistrement de cette musique fragile pour Hypérion), sonnent avec une clarté mélancolique et sa *Sonate* de Liszt rappelle *quels doigts électriques il possède*. Il *joue* ce bastion virtuose en l'abordant de manière presque badine, lui reconnaissant, avec ce noble dédain cher aux Italiens du début du XVII[e] siècle, son statut d'oeuvre rabâchée, extérieure et, finalement, pas si intéressante que cela. Le vrai chic, quoi !

R. Ma.

LA PHOTOGRAPHIE DE PIETRO DONZELLI

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE, ARLES

PIETRO DONZELLI
Né à Monte-Carlo en 1915, il passe son enfance à Milan et intègre le Cercle photographique milanais en 1946. Photographe amateur, il est aussi organisateur d'expositions. De 1957 à 1963, il travaille à la rédaction italienne de Popular Photography *et réalise, avec Piero Racanicchi, les deux volumes de* Critique et histoire de la photographie. *En 1997, un an avant la mort de Pietro Donzelli, Jean-Christophe Ammann organise une rétrospective, « La Lumière de la solitude », pour le Musée d'art de Wolfsburg et pour la Kunsthalle Schirn de Francfort.*



Pêcheurs à Portici, 1948. Exposition : « La Lumière de la solitude ».



Les espoirs des « Francofolies »

La Rochelle/Chanson. Des petits lieux programment une partie du festival de la chanson

FRANCOFOLIES de La Rochelle : 16 et 17 juillet. Principaux spectacles, le 18 : Sally Nyolo, Brigitte Fontaine, Faudel, I Muvrini, Julien Clerc. Tél. : 05-46-28-28-28.

LA ROCHELLE
de notre envoyé spécial

Dans le cahier des charges de tous les principaux festivals français subventionnés par l'Etat, figure l'obligation de consacrer un peu de leur budget à la promotion de « nouveaux talents ». Ainsi, depuis plusieurs années, les Francofolies de La Rochelle confient une partie de leur programmation à des petits lieux de spectacles qui, en France, se consacrent à la diffusion d'« espoirs de la chanson ». Chaque fin d'après-midi, dans la salle du Carré Amelot, Les Voix du Sud d'Astaffort, Ailleurs..., le Sentier des Halles ou La Pépinière ont eu carte blanche.

Toute l'année, à Paris, Kiki anime Ailleurs..., un café-concert de cinquante places, rue Jean-Beausire, près de la place de la Bastille. A La Rochelle, elle a présenté quatre artistes ou groupes – Jean-Claude Goldschmit, La Môme, Cook the Linaar, Dikes – qui se sont fait les dents sur sa petite scène. « *Nous recherchons des artistes motivés* explique-t-elle, *représentatifs d'une chanson d'aujourd'hui. Nous les programmons le même jour deux mois d'affilée pour leur permettre de s'installer, prendre confiance, progresser... Nous essayons ensuite de leur trouver d'autres contrats. Nous sommes submergés de demandes. Il existe trop peu de lieux comme le nôtre. Malgré le petit budget qui nous est alloué, les Francofolies sont pour nous une occasion unique de rencontrer des professionnels et des médias. A Paris, il est très difficile de les faire se déplacer...* »

Dans leur diversité même, les différentes propositions de ces programmateurs d'un soir présentent des points communs. L'envie d'une chanson adulte, fuyant les facilités de la mode. Un souci de « qualité musicale » et de représentation. Au point souvent d'en paraître trop appliqués, à la manière d'élèves d'un nouveau « Petit conservatoire ». Peu de coups de foudre donc, mais quelques rencontres singulières. Les quatre Ogres de Barback, fanfare nostalgique et rêveuse parrainée par le Sentier des Halles ou Cook the Linaar, choisi par Kiki, un trio atypique (piano, voix, violoncelle) qui brouille les pistes entre rock théâtral et cabaret expressionniste. De ce travail en profondeur peut naître l'étincelle qui allumera des feux futurs.

Dans une atmosphère très morose, les spectacles peinant à faire le plein pour cette quatorzième édition, il était révélateur que le plus gros score de la semaine – neuf mille spectateurs, jeudi 16 juillet – soit réalisé par Louise Attaque, accompagné des Têtes raides. Des groupes justement découverts, soutenus, formés par ce même réseau de petites salles. Une pratique constante de la scène est à l'origine du bouche à oreille qui a transformé Louise Attaque en phénomène rock de l'année. Avant que NRJ ne programme ses deux singles, ce groupe brutalement folk aura vendu près de 900 000 exemplaires de son premier album... D'autres artistes profiteront peut-être de ce succès, qui montre le besoin de musique vivante et fédératrice, antidotes aux émotions préfabriquées et au tout-digital.

IRONIE RIVE GAUCHE

Le public de Louise Attaque a ainsi fait un triomphe aux Têtes raides. Aînés admirés, ces derniers ont longtemps paru les chantres d'un néoréalisme underground. Mais la poésie de leurs *valses bringuebalantes* fait de plus en plus d'adeptes. Selon le principe des « fête à... » cher au festival, ces Parisiens ont invité quelques amis à partager leurs chansons. Les Elles ont fait l'effet de fleurs blanches dans cet univers noir. Le spleen mordant de La Tordue, son ironie rive gauche, tout comme l'accordéon de Jean Corti, se sont fondu fraternellement au bal triste de leurs hôtes.

Autre succès surprise de ce premier semestre (grâce à l'album *Le Phare*), le multi-instrumentiste Yan Tiersen a prouvé que le miniaturisme pouvait vibrer intensément. Sur cette grande scène de l'Esplanade, les Têtes raides ont tenu à garder le petit lustre qui signale habituellement l'intimisme de leur performance. Reprenant en chœur l'air de *Ginette*, la foule tend les bras vers cette lumière qui les rapproche.

Stéphane Davet

Des fauves nés d'un sauvage

Perpignan/Exposition. Une exposition soutient la thèse controversée d'un lien de filiation entre le fauvisme et Gauguin, dont Matisse aurait découvert l'importance en Roussillon

1894-1908, LE ROUSSILLON À L'ORIGINE DE L'ART MODERNE. Palais des Congrès, salle Maillol, Place Armand-Lanoux, 66000 Perpignan. Tél. : 04-68-66-33-71. Ouvert tous les jours, de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 27 septembre. Catalogue 96 pages, 120 F.

PERPIGNAN
de notre envoyé spécial

De 1900 à 1910, un viticulteur nommé Gustave Fayet, de Béziers, acheta trente tableaux et bois sculptés, cinquante-six gravures et douze céramiques de Gauguin. C'était la plus importante collection du monde. Il avait aussi près de quarante Redon, sept Renoir, huit Van Gogh... Et seize Matisse. Son ami Maurice Fabre, également viticulteur, collectionnait les mêmes, plus un tout jeune artiste, Picasso, dont il avait acheté *Femme au bord de la mer*, dès 1900. Au début du siècle, l'art moderne avait donc son bastion, érigé grâce au produit des vignes du Roussillon.

La région est-elle pour autant « *à l'origine de l'art moderne* », comme le proclame le titre de l'exposition organisée à Perpignan ? Il faut voir : découvrir la personnalité de Terrus, Bausil, Violet ou Codet, des peintres qui, pour être demeurés « *loin des serres parisiennes* », seraient restés provinciaux, s'ils n'avaient tous professé une solide vénération pour Gauguin. La région abritait aussi un autre trésor, les statues envoyées des îles lointaines, toute la sculpture en bois de Gauguin, expédiée dans une caisse en mars 1901 au domaine de Saint-Clément, chez Georges-Daniel de Monfreid, son ami et exécuteur testamentaire. Monfreid est une des révélations de cette exposition : son *Étude de nu assis*, peinte en 1895, joue des contrastes complémentaires et balafre les chairs nacrées de raies vertes qui, hypertrophiées, feront la gloire de Matisse dix ans plus tard.

UN « CIVILISÉ DU FUTUR »

Pas négligeables non plus, les tableaux de Fayet, le collectionneur vigneron, qui était peintre amateur. Amateur d'occultisme, aussi. C'est ainsi qu'il peint des cyprès proches de ceux que Böcklin a plantés sur son *Île des morts*, et qu'il repère en Gauguin, non pas un sauvage, comme l'imaginent alors les Parisiens, mais un voyant, un « *civilisé du futur* », qui cherche « *au centre mystérieux de la pensée.* »

C'est sans doute ce qui l'intéresse autant dans ces sculptures, les idoles envoyées de Tahiti. Dans le parcours de l'exposition, elles permettent un lien avec l'enfant chéri du Roussillon, Maillol. Gauguin l'appréciait, depuis qu'il avait vanté en 1894 un carton de tapisserie exposé par Maillol à Bruxelles, mais quoi de commun entre les deux artistes ? La femme, sans doute, que Maillol sait rendre à la fois spirituelle, comme cette *Jeune fille agenouillée* qui a des airs de bouddha, ou charnelle, comme cette étreinte animale du *Couple*, une des sculptures les plus torrides qui ait été modelée depuis *Nymphe et Satyre* de Géricault.

Selon Dina Vierny, qui posa pour lui, Maillol a compris l'importance du message de Gauguin : « ... *la rupture avec l'impressionnisme, avec toutes les facettes de la facilité. Le grand art n'est pas aimable.* » De Maillol, on passe à Matisse, dont on verra une dizaine d'aquarelles de 1905, prêtées par la famille, et jamais montrées au public jusqu'alors. A elles seules, elles valent le voyage, car elles sont un chaînon manquant. Celui qui sépare le Matisse inspiré par Signac qu'avait révélé l'exposition organisée par le musée de Grenoble, en 1997, (*Le Monde* du 12 mars 1997), du Matisse héros du fauvisme, que tout le monde connaît. Matisse réalise *Le Bonheur de vivre*, en 1905 : si la composition s'inspire directement d'un tableau peint par Signac pour la mairie de Montreuil, la touche divisionniste a disparu. Elle est remplacée par des couleurs franches, en à-plat. Prises à Gauguin ? C'est le sentiment de Dina Vierny, qui déclare sans ambages que « *l'art moderne vient de Gauguin* ».

C'est que Matisse a vu, en février 1905, la collection Fayet. En mai, il délaisse Saint-Tropez et Signac pour Collioure – premier de quatre séjours qui, cumulés, dureront un an et demi –, où il rencontre Terrus, et Maillol, et se réimprègne des Gauguin conservés chez Monfreid. En octobre, le scandale de la peinture fauve éclate au Salon d'Automne. Signac le ressent comme une trahison.

L'exposition de Perpignan sera controversée. Elle apporte cependant des éléments intéressants au débat, et des archives inédites qui permettent de préciser la chronologie d'une gestation de l'art moderne. Même s'il ne faut pas enterrer trop vite le vieux Cézanne, bien négligé dans cette course aux tests de paternité qui sévit aujourd'hui.

Harry Bellet

Souvenirs de jeunesse d'un festival cinquantenaire

Aix/Exposition. Articles du « Monde », archives, décors, costumes, la magie du passé revisitée

Pavillon de Vendôme, jusqu'au 2 novembre, Cité du livre/Galerie Zola jusqu'au 26 septembre, Musée des tapisseries, jusqu'au 29 septembre.

AIX-EN-PROVENCE
de notre envoyé spécial

Si la nouvelle équipe du festival ne manque pas une occasion de rendre hommage à Gabriel Dussurget, fondateur visionnaire de cette manifestation musicale, la ville non plus. L'exposition présentée à la Cité du livre a pour thème « Images du festival dans *Le Monde* ». On y découvre que, depuis cinquante ans, les journalistes du *Monde* ont soutenu avec ardeur – parfois férocité – les expériences les plus créatives. Yves Florenne, dès le 3 août 1948, affirme : « *Le festival est un événement en cela qu'il n'a point cherché le facile soutien de gloires vénérables mais a révélé des musiciens venus de toute l'Europe.* »

Cette exposition chronologique, illustrée d'éléments de décors et de costumes, est complétée par des photos et des vidéos de la Vidéothèque d'art lyrique d'Aix. Dispositif parfait pour une immersion dans le passé du festival et pour se remémorer les chanteurs (Stich-Randall, Janowitz, Norman, Caballe, Van Dam, Bacquier), les chefs (Rosbaud, Gielen, Erede), les peintres (Wakhévitch, Cassandre, Balthus, Derain, Masson), les décorateurs (Clayette, Lalique, Malclès), les metteurs en scène (Pizzi, Lavelli).

Les différentes sections rappellent les problèmes récurrents auxquels le festival fut confronté : Jacques Lonchampt, dans *Le Monde*, du 24 juillet 1970, écrivait : « *La stagnation d'Aix vient certainement de ce qu'aucune création n'a été faite les trois dernières années.* » Un peu plus loin : « *A partir de là se posent les problèmes d'organisation et de finance. C'est le Casino qui, depuis le début, assume la lourde charge du festival...* »

Autre lieu de mémoire, le merveilleux Pavillon de Vendôme. A quelques pas du Théâtre de l'archevêché, un havre de paix du XVIIe siècle, avec jardins à la française. Sur deux niveaux et dans le bel escalier, d'autres archives visuelles du festival autour du thème de *Don Giovanni* et des opéras mozartiens. Ici aussi, de beaux éléments de décor, des photos, des maquettes, des costumes. On se surprend à prêter plus d'attention au mobilier d'exception et aux indiennes sur les murs qu'aux reliques, au demeurant fort intéressantes, d'un festival dont le demi-siècle d'histoire semble tout à coup bien jeunot.

Enfin, le Musée des tapisseries, installé au premier étage du Palais de l'archevêché. Là encore, des éléments de décors, des costumes et des souvenirs en tous genres du festival sont exposés. Dans l'entrée, une très rigolote brouette-carriole d'André Derain pour *L'Enlèvement au sérail*, de 1951. Le ton est donné. Dans les grands salons en enfilade du palais archiépiscopal, on découvre différents accessoires marquants des grandes productions du festival. Un affreux fauteuil Henry II en carton pâte de Pizzi pour *Roberto Devereux* en 77, les costumes psychédéliques d'une production de la *Flûte* des années 70, la belle robe dessinée par Antoni Clavé pour Stich Randall (les *Noces*, de 1952). En quittant ces lieux, un sentiment l'emporte : la magie du spectacle, quelle que soit l'époque, reste intacte.

Philip de la Croix

HORS CHAMP



■ **PHOTOGRAPHIE : Marie Dorigny a obtenu le prix Kodak du** *jeune reporter 98* pour l'ensemble de son travail (effets de la guerre chimique au Vietnam, guérilla kurde, prostitution en Inde, travail des enfants dans le monde, la prostitution et le sida). Elle recevra ce prix le 4 septembre, dans le cadre du Festival de photojournalisme de Perpignan, où sera présentée une sélection de ses images.

■ **ARCHITECTURE : Enric Miralles a été choisi**, le 7 juillet, pour construire le futur Parlement écossais, qui doit ouvrir à l'automne 2001 à Edimbourg. Il disposera d'un budget de 50 millions de livres (500 millions de francs). L'architecte catalan s'était rendu célèbre par le champ de tir à l'arc réalisé à Barcelone à l'occasion des Jeux olympiques de 1992, le cimetière d'Igualada et la conception de l'hôtel de ville d'Utrecht.

■ **MUSÉES : une maison Félix-Nussbaum devait ouvrir ses portes**, samedi 18 juillet, à Osnabruck (nord de l'Allemagne), ville natale de ce peintre figuratif juif, mort en 1944 à Auschwitz. Le bâtiment, conçu par l'architecte américain Daniel Liebeskind, abritera 160 œuvres du peintre, ainsi que des expositions consacrées aux thèmes de la résistance et de la persécution.

■ **MUSIQUE : des chansons de Bob Marley seront à l'affiche des Proms de Londres**, le grand festival de l'été londonien organisé par la BBC. Les 73 concerts prévus jusqu'au 12 septembre programmeront des œuvres classiques mais également du reggae, dans le cadre d'un des thèmes de l'édition 1998, « Musique et politique ».

Les funambules de La Villette

Paris/Cirque. La Compagnie des Colporteurs transforme musiciens et voltigeurs en barons perchés

L'ÉTÉ, le parc de La Villette est au mieux de sa forme. Les pelouses invitent à la paresse. Les bords du canal évoquent le Paris d'antan. Le cinéma du soir et les concerts du dimanche, gratuits et en plein air, convoquent le monde entier, avec des soirées raï (le 2 août) ou latino (le 9) et quarante films d'Inde ou d'Italie (*Le Monde* du 17 juillet).

Pour se rendre à ce grand parc, conçu autour du canal de l'Ourcq, entre Cité des sciences côté Villette et Cité de la musique côté Pantin, on peut jouer les touristes, en embarquant sur le bateau-navette au bassin de La Villette (Mº Jaurès), ou en remontant la piste cyclable depuis la Bastille.

Près du débarcadère, les Colporteurs ont installé leur chapiteau pour tout l'été, avec un nouveau spectacle, *Filao*. Avant et après la représentation, une buvette propose des en-cas à prix abordables. Agathe Olivier et Antoine Rigot, les deux funambules qui mènent la Compagnie des Colporteurs, ont conçu *Filao* (ou fil là-haut) à partir du roman d'Italo Calvino, *Le Baron perché*, ou l'histoire d'un enfant méditatif qui décide de vivre en haut d'un arbre.

En haut du chapiteau, Agathe et Antoine installent leur tribu de musiciens et d'acrobates. Le seul à ne jamais quitter le sol, c'est Alain de Moyencourt, l'illusionniste aux tours magiques et à la maladresse burlesque. En haut ou en bas, le monde des Colporteurs swingue. Le saxophoniste Carl Schlosser galope au ciel du chapiteau. Une danseuse se balance à un lustre, sous les yeux admiratifs du petit baron. Un trio de voltigeurs menés par Sophie Kantorowicz enchaînent une série éblouissante. Aériens, ils volent sur leurs trapèzes, se lâchent, se rattrapent à deux ou seuls. Une funambule parcourt le fil, chaussée de talons aiguilles. Agathe et Antoine sautent et dansent sur les fils, dans un tourbillon poétique.

> Comme les anciens, ils savent tout faire : jouer de la musique, chanter, en plus de leurs prouesses

Toute cette société perchée appartient à ces nouvelles générations de saltimbanques. Comme les anciens, ils savent tout faire : jouer de la musique, chanter, en plus de leurs prouesses acrobatiques. Mais ils forgent leur esthétique à partir du théâtre, de la danse contemporaine, du chant. Agathe et Antoine ont travaillé avec des grands cirques (Roncalli, Le Soleil). Ils ont aussi créé avec le Théâtre de l'Unité. Pour *Filao*, ils ont fait appel au metteur en scène hongrois, Laszlo Hudi, qui a collaboré huit ans avec le chorégraphe Josef Nadj. Sophie Kantorowicz, la voltigeuse magnifique, a travaillé avec plusieurs de ces jeunes cirques – Plume, Les Arts-Sauts – qui veulent retrouver une pureté et une émotion un peu perdues dans les grosses machines de cirque.

Depuis trente ans, les écoles de cirque poussent comme des champignons, depuis celles fondées par Annie Fratellini ou par Alexis Gruss, jusqu'au Centre national des arts du cirque, la plus sélective. Elles participent à ces décloisonnements entre les différents arts du spectacle vivant.

Le jeune parc de La Villette, à la recherche d'une programmation attractive, se pique de soutenir ce courant. Ses responsables confient même à des clowns le soin de rédiger les documents de présentation des spectacles : « *Historiquement, le parc de La Villette a été l'un des premiers lieux de diffusion du nouveau cirque*, écrit M. Pompeux. *C'est dorénavant un lieu privilégié et permanent pour le renouveau des arts de la piste, qui accueille tout au long de l'année des compagnies confirmées ou à découvrir, venues du monde entier.* » Comme si le plus vieil art du monde avait attendu La Villette pour se renouveler...

Catherine Bédarida

★ **Espace Chapiteaux, parc de La Villette, Paris-19e. Mº Porte-de-La-Villette. 20 h 30, jusqu'au 29 août. 110 F (55 F). Tél. : 08-03-07-50-75.**

TROIS QUESTIONS À...

STOMY BUGSY



1 ***Mon papa est un gangster* est un tube, vous avez été invité sur la grande scène des Francofolies de La Rochelle pour une Fête à Passi, autre membre du Minister AMER et du Secteur Ä. Etes-vous toujours de Sarcelles ?**

J'ai habité Sarcelles de un à dix-huit ans, puis porte de La Chapelle. Maintenant je suis nomade, je n'arrête pas de déménager. J'ai pas encore trouvé mon terrier. Quand je l'aurai trouvé, j'y mettrai de la grosse moquette bleue, épaisse, une télé géante, un tigre comme Tony Montana *[Al Pacino]* dans *Scarface*, de Brian de Palma. Pour l'instant, j'ai un pitbull qu'on m'a offert, Bumpy, en référence aux *Seigneurs de Harlem*, le film de Bill Duke – c'est l'histoire de Bumpy Johnson, le premier nègre de la pègre qui s'est opposé aux Italiens.

2 **Allez-vous continuer à travailler avec Minister AMER ?**

Je monte mon label, Show Lapin, en licence chez Columbia, je commence par les Rongeurs, les Novices du vice, deux groupes de La Chapelle - Marx-Dormoy, et Kybla, de Sarcelles. Donc... Après il y aura le troisième album du Minister AMER. Le dernier. Trois, ça suffit, comme dans *Le Parrain*, il n'y en a que trois, des parrains, après c'est la chute. Ce sera un bijou, une bombe. Quand la bombe explose, il n'y a plus rien. Et alors, on n'est pas triste, on est AMER. Sinon, je viens d'enregistrer un titre avec Will Smith. Pour l'instant, juste le refrain, mais je veux un couplet. Pas un refrain-carotte. Je négocie avec les maisons de disques, encore de la politique. Elles essaient toujours de nous diviser. Sur mon album, *Le Calibre qu'il te faut*, j'ai un titre, un tube très évident, enregistré avec Bruno *[Doc Gynéco]*, qui ne sortira jamais en single, à cause de Virgin. Nous, on s'en fout des contrats, on écrit entre nous, on a des concepts en réserve.

3 **Etiez-vous sur les Champs-Elysées le 12 juillet au soir ?**

Non. Mais j'ai vu plein de gens contents dans la rue, tant mieux. Cela dit, tout est récupéré. Ils *[les politiciens]* étaient à tous les matchs. C'est exagéré. En principe, dans ces cas-là, on reste devant sa télé en famille avec sa bière, et on se montre à la finale. Ça suffisait, tranquille, à la Mitterrand. Mais, l'autre *[le président de la République]*, il fait le zouave tout le temps. Bon, moi, je suis cap-verdien, de l'île de San Vicente, donc mon cœur était du côté du Brésil. Je suis né en France, Paris 9e, et j'ai découvert le Cap-Vert tard, on n'avait pas les moyens. On n'a pas eu les congés bonifiés avec billets gratuits pour le pays. Une famille de cinq enfants, la mama qui travaille, le papa qui est là sans être là...

Propos recueillis par Véronique Mortaigne

Enfant de la Corse, Robin Renucci convie amateurs et professionnels autour du théâtre populaire

Plus d'une dizaine de spectacles sont montés en quatre semaines dans quatre villages

Instaurer au cœur de l'été une manifestation théâtrale n'est ni audacieux, ni très neuf. Pourtant les premières Rencontres internationales théâtrales de Haute-Corse, organisées dans le *Giussani par le comédien Robin Renucci, fondateur de l'Association des rencontres internationales artistiques (Aria) en Haute-Corse, font événement, en mêlant* enthousiasme des amateurs et rigueur des professionnels.

OLMI CAPPELLA
de notre envoyé spécial

Il ne s'agit pas d'un énième festival, brassant les grands noms du *Bottin* de la profession et ceux du répertoire, mais de simples rencontres, lieu de découverte et d'invention. Ici se croisent l'enthousiasme brouillon de l'amateur, la jeune rigueur de l'élève-comédien et la sagesse des aînés venus pour un mois faire d'Olmi Cappella, Pioggiola, Mausoleu et Vallica autant de creusets où tout ce qui fait le théâtre populaire se fond, avec *l'énergie joyeuse des partages* vrais.

Les précédents de Valréas (1965-1991), puis de Villeneuve-lès-Avignon (1992-1995) ont indiqué la voie à suivre. Robin Renucci le sait, qui découvrait la sienne à seize ans *auprès de René Jauneau et Jean* Marquis lors des Nuits de l'Enclave. Avec simplicité, le comédien a convié ses anciens maîtres comme les metteurs en scène qui ont marqué ses débuts à partager l'aventure dont il rêvait. Le choix du *lieu participe pleinement au défi.* En Corse, où les actions culturelles, souvent ambitieuses, manquent de lieux d'accueil et où chacun doit se frayer un chemin à défaut de pouvoir s'inscrire dans un parcours ancien, l'offre d'Olmi Cappella *est sans précédent.* Et les jeunes de l'endroit – dispensés de droits de stage – comme les comédiens insulaires, du Teatrinu de Bastia ou du Théâtre Point d'Ajac*cio, ne s'y sont pas trompés. Ils* sont venus participer à ce défi : monter en moins de quatre semaines – du 6 au 29 juillet – plus d'une dizaine de spectacles qui seront donnés entre le 30 juillet et le 2 août dans les quatre villages. Avant une veillée au col de Battaglia, théâtre de nature unique. Le tout en associant dès le premier jour la population autochtone à cette grande fête.

TROUPE AMBULANTE

Les Corses, qui voient parfois leur terre accueillir de beaux projets se souciant trop peu de les intégrer, ont répondu présents sans arrière-pensée. Il faut dire que Robin Renucci est un enfant du pays et qu'il a su y faire retour. Depuis trois ans, il a bâti sa maison de pierre en renouant avec les usages ancestraux, inscrivant même pour la rentrée prochaine ses enfants à *l'école communale d'Olmi pour* empêcher qu'elle ne ferme, faute d'effectifs. Etonnez-vous alors qu'il y soit, mieux encore qu'adopté, reconnu comme l'un des leurs par tous les gens de cette montagne somptueuse, mais trop à l'écart de *la circulation littorale toute proche* pour s'attendre à un tel retour de vie dans ses hameaux assoupis.

Son projet, Renucci l'a monté patiemment. Avec l'obstination de *ceux qui ne se résignent pas devant* l'obstacle. Si les stagiaires doivent venir tant de l'île que du continent (et de toutes les régions, il y a veillé), ils doivent compter avec le coût de l'engagement: 2.500 F et 200 F de frais d'inscription. C'est peu pour près d'un mois d'hébergement, nourriture et voyage compris. Dans le même temps, il est hors de question de viser à l'équilibre financier en faisant payer les spectacles. S'il faut retrouver la veine d'un théâtre vraiment populaire, chacun doit pouvoir en être le témoin. C'est donc vers les partenaires institutionnels (ministères de la culture, du tourisme, de la jeunesse et des sports, collectivité territoriale de Corse, conseil général de Haute-Corse, SIVOM de Belgodère, jusqu'aux plus modestes municipalités du Giussani) que Robin Renucci s'est tourné pour réaliser son tour de table.

Il restait à convaincre sur le terrain. A mi-parcours, la partie est gagnée : malgré des journées aux horaires harassants, les stagiaires témoignent d'un bel enthousiasme, de gaieté et de soif d'entreprendre. Pour *Il Campiello*, de Goldoni, certains débutants sont dirigés par Pierre Vial, de la Comédie-Française, dont l'assistant Till Bahlmann, disciple de Mario Gonzalez, apprend ainsi à préparer son passage *à la mise en scène.* Le relais passe de main en main ; chacun apprend au contact d'une exigence, d'un savoir, d'une fraîcheur ou d'une jubilation qui le dynamise et l'enrichit. Jusqu'à la langue corse à laquelle, pour les besoins d'une pièce – *La Terre des seigneurs* – ou d'une chanson de groupe, nombre de comédiens s'initient.

Avec les contraintes d'une vie de troupe ambulante, qui aurait toutefois jeté l'ancre dans ce coin perdu de montagne, la convivialité sans apprêts, ni calcul, soude le groupe autant que les exercices d'échauffement et le travail de chœur qui ouvrent chacune des *journées des 68 stagiaires et de* leurs deux douzaines de pédagogues. Assurés par les assistants de Mario Gonzalez, ces moments de concentration et de décontraction, d'une impeccable rigueur, rappellent à tous l'hygiène de base du *comédien.* Quelle que soit la réussite des productions finales, cette simplicité nécessaire est la vraie mesure du pari de Robin Renucci. Pour l'heure, le bonheur est à Olmi Cappella.

Philippe-Jean Catinchi

L'Opéra de Zurich se sort du piège de la représentation d'« Oberon »

OBERON, *opéra de* Carl Maria von Weber. Avec Gösta Winbergh (Huon), Solveig Kringelborn (Rezia), Roberto Saccrá (Oberon), Anton Scharinger (Scherasmin), Liliana Nichiteanu (Fatime), Irène Friedli (Puck), Peter Arens (narrateur), orchestre et chœurs de l'Opéra de Zurich. John Eliot Gardiner (direction). Johannes Schaaf (mise en scène). Hans Schavernoch (décor). OPÉRA DE ZURICH, le 12 juillet.

ZURICH
de notre envoyé spécial

Les mélomanes de Zurich n'ont qu'à se louer *d'un théâtre qui leur propose, cinq soirs* par semaine, un nombre impressionnant de reprises ou de nouvelles productions dans des distributions souvent prestigieuses. En outre, les premières semaines de l'été leur offrent, dans le cadre d'un festival, un miroir des temps forts de la saison passée. Une nouvelle production *vient néanmoins focaliser l'attention : cette* année, c'est *La Fanciulla del West*, de Puccini, qui est à l'honneur, grâce au Crédit suisse, heureux de subventionner un ouvrage rare dont l'action se passe à l'époque des chercheurs d'or.

Et pourtant, la curiosité du visiteur peut aussi bien se laisser tenter par une autre rareté, *Oberon, de Weber, reprise de ce qui fut sans doute* le plus beau spectacle de l'hiver. C'est que, depuis la résurrection, à Lyon en 1986, de la version originale anglaise sous la direction de John Eliot Gardiner, voilà peut-être la production la plus convaincante d'un ouvrage aussi passionnant à écouter que difficile à représenter. Il s'agit en effet d'un opéra écrit selon le goût anglais, *où la musique sert d'intermède entre de* longues scènes parlées. Aussi, depuis sa création à Covent Garden en 1826, nombre d'adaptations ont tenté d'en faire un opéra comme les autres sans y parvenir tout à fait.

L'idée directrice du metteur en scène est de tirer *Oberon* vers le théâtre, quitte à réécrire le livret (sauf le texte des morceaux chantés et leur chronologie) en conservant les grandes lignes du conte. Le regret que Gardiner n'ait pas imposé, comme à Lyon, la version anglaise cède devant l'évidence d'un spectacle qui, trois heures durant, captive un auditoire peu soucieux pourtant de réparer les injustices de l'histoire.

LA BARBE ET LA FILLE DU CALIFE

Dans un décor constitué d'immenses panneaux mobiles noirs, dont une face offre un miroir, on ne sait donc pas qu'Oberon, Huon et Rezia, incarnés par des comédiens, sont dou*blés par des chanteurs qui prennent leur place* ou les côtoient avec un naturel ludique qui confère à l'artifice un charme particulier. Un narrateur se mêle aux protagonistes pour résumer l'action ou y introduire une touche de scepticisme bienveillant.

Car l'histoire du chevalier Huon de Bor*deaux, envoyé par Charlemagne à Bagdad avec* mission de rapporter quatre dents, un morceau de barbe et la fille du calife, Rezia, n'est pas de celles auxquelles on adhère sans réserve, d'autant que ces événements doivent servir aussi à trancher le différent qui oppose Oberon et Titania quant à la supériorité des hommes ou des femmes en matière de fidélité... Une tempête, *les tentations de l'or ou du pouvoir*, la menace du bûcher, rien ne fera faillir Huon et Rezia, tandis que leurs serviteurs Fatime et Scherasmin seront tout aussi fidèles à moindres frais.

A suivre les rebondissements d'une pièce conçue pour captiver intelligemment le spectateur de 1998, on se prend à penser que la chance d'*Oberon* est de devoir susciter régulièrement des adaptations nouvelles. Mais celle-ci est servie en outre par une mise en scène dont le rythme respecte idéalement celui de la musique, qui s'anime et s'attarde avec elle, qui l'accompagne sans jamais déconcentrer l'auditeur.

Le style vocal si particulier d'*Oberon* exige des chanteurs capables d'allier la souplesse et la puissance. Gösta Winberg, ténor wagnérien, trouve une vaillance plus légère pour incarner Huon. Solveig Kringelborn marie, elle aussi, l'héroïsme et l'intimité de l'expression. Roberto Saccrá (Oberon) est le ténor léger qui convient au roi des elfes. Enfin, Anton Scharinger et Liliana Nichiteanu, aussi à l'aise dans le chant que dans la comédie, forment un pendant idéal à leurs maîtres.

L'orchestre de l'opéra, qui a souvent joué sous la direction de Nikolaus Harnoncourt, n'a pas dû se faire prier pour offrir à Gardiner le *son d'époque qu'il en attendait.* Mais il a dû manquer une répétition pour cette reprise. Le chef fait cependant éclore assez de moments de grâce pour rendre justice à cette partition délicate.

Gérard Condé

La renaissance du Musée des beaux-arts de Nancy

NANCY
de notre envoyé spécial

Quand Béatrice Salmon est arrivée à Nancy, le 15 novembre 1995, pour prendre la direction du Musée des beaux-arts, elle savait que cette belle maison un peu assoupie, qui déploie ses façades XVIII[e] siècle sur la place Stanislas, fermerait ses portes. Depuis trois ans, en effet, cette maison classique est en chantier. Derrière les ramures des tilleuls centenaires qui se penchent sur la fontaine de Neptune et les grilles d'or de Jean Lamour, on abat des murs, arrache des planchers, coule des dalles, déplace des cloisons, nettoie des boiseries pour retrouver la patine ancienne. Mais, surtout, on construit une extension : de 4 500 mètres carrés, le musée passera à 9 200 mètres carrés. Les 103 millions de francs de l'enveloppe initiale, dont 60 % sont à la charge du contribuable nancéen, seront dépassés de 10 à 20 millions de francs. Le projet initial de l'architecte nancéen, Laurent Baudoin, a été modifié par l'exhumation du bastion de Haussonville. Ces vestiges ont été intégrés à l'organisation du sous-sol, devenu un auditorium de deux cents places, et l'on y verra les trois cents verreries historiques Daum, sauvées de la dispersion voici quelques années.

Dominique Flon, l'adjoint à la culture, fait front aux critiques de l'opposition municipale, qui estime qu'un bâtiment de facture contemporaine dans le périmètre classé de la place Stanislas, déclaré patrimoine mondial par l'Unesco, constitue une hérésie. *« On ne peut pas vivre éternellement sur le passé. On construit l'avenir. Je suis serein. Moi, je trouve qu'il a de la gueule, ce musée ! »* souligne l'adjoint, qui ajoute que, en mètres carrés, Nancy figure parmi les musées *« raisonnables et modestes »*, avec un prix de revient de 8 564 francs le mètre carré. La culture est en première ligne, ces temps-ci à Nancy, avec la préparation d'un autre événement-phare : la célébration en 1999 du centenaire de l'Ecole de Nancy.

Le patrimoine muséographique de Nancy est en effet une lourde charge pour la ville, qui doit entretenir – certes avec le soutien de l'Etat – trois musées, mais a dû se fixer des priorités : le Musée des beaux-arts, créé à la fin du XVIII[e] siècle et riche des œuvres confiées par la Révolution – seul musée classique de l'est de la France –, le Musée historique lorrain (où se trouvent des La Tour) – lui aussi un peu à l'étroit dans ses murs du palais ducal et qui aurait besoin d'un coup de jeune – et l'extraordinaire Musée de l'Ecole de Nancy, avec ses collections de verrerie Gallé, Daum, de mobilier Majorelle et autres vitraux de Grüber... Vedette du centenaire, ce dernier fait l'objet de travaux de remise à neuf.

INCIDENTS DE PARCOURS

Béatrice Salmon reste concentrée sur la seule chose qui compte : mener à bon port ce navire dans lequel elle a embarqué alors qu'il voguait depuis 1991, date du lancement du *projet initié* par Claude Pétry, *son* prédécesseur. Tout en parvenant à maintenir une vie dans le péristyle afin que le lien de la ville avec le musée ne se rompe pas, Béatrice Salmon se concentre sur la définition d'un parcours muséographique cohérent et moderne, réservant surprises et pauses aux visiteurs.

Elle a dû, en outre, faire face à quelques incidents de parcours – la faillite de deux entreprises, qu'il a fallu remplacer en toute hâte. *« En arrivant à Nancy, j'ai découvert une réalité artistique et culturelle lorraine. Et pas question de faire de ce musée un musée régionaliste, mais au contraire de mettre en valeur ce lieu écrit par les artistes lorrains, les grands collectionneurs, les conservateurs qui ont travaillé sur le registre de la Lorraine »*, explique-t-elle en racontant le cheminement qu'elle a mis au point. Il va du pavillon XVIII[e] siècle, où seront présentées les écoles françaises et les écoles du Nord, avec la monumentale *Transfiguration*, de Rubens, passe par l'aile 1936, avec les chefs-d'œuvre du XVII[e] italien, et continue dans le nouveau bâtiment, siège des salles d'exposition du XX[e] siècle et de la conservation. *« Dans la zone dévolue au XVIII[e] siècle, on exposera Delacroix et sa* Bataille de Nancy. *En cet endroit, le public découvrira 40 % de nouveaux tableaux prélevés uniquement sur nos fonds »*, ajoute-t-elle en précisant qu'une réserve visitable permettra de découvrir le legs Gallilée de 1964, qui comprend cent quarante tableaux, dont quelques trésors.

Monique Raux

SORTIR

PARIS

Terry Callier
La parution en février d'un nouvel album, *TimePeace* (Verve Records), a été l'occasion de (re)découvrir ce chanteur et musicien de *Chicago* évoluant à la lisière du folk, de la soul et du jazz. Remarqué dans les années 70, Terry Callier avait en effet laissé de côté sa carrière pendant dix-sept ans. Sa voix rauque et habitée, posée sur des arrangements feutrés (guitare acoustique, percussions, cuivres, harmonica), évoque celle de *Ritchie Havens*. Le choc émotionnel provoqué par ce disque magnifique devrait se prolonger sur scène, mais aussi à travers la réédition attendue de l'œuvre antérieure de Terry Callier.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10[e]. Le 18, à 20 h30. Tél. : 01-45-23-51-41. 140 F.

Kenny Garrett Quartet
Le chapiteau ouvert du Parc floral est devenu un lieu repéré des amateurs de jazz, qui s'y pressent – amateurs fervents comme public de passage – attirés par une affiche de très haute qualité. Le saxophoniste Kenny Garrett y officie avec sa formation actuelle, en quartette acoustique sur un répertoire qui mêle standards et compositions originales. Nat Reeves est à la basse, Shedrick Mitchell au piano et Chris Dave à la batterie.
Parc floral de Paris, bois de Vincennes, Paris 12[e]. M[o] Château-de-Vincennes. Le 18, à 16 h 30. Tél. : 01-43-43-92-95. 10 F.

The Grimethorpe Colliery Band
A l'origine du succès du film *Les Virtuoses*, l'histoire touchante d'un groupe d'anciens mineurs qui tente de préserver la fanfare de l'usine, seul vestige d'une culture populaire ouvrière. Ce combat fut aussi celui du Grimethorpe Colliery Band, dans le sud du Yorkshire.
Et c'est tout naturellement que le réalisateur Marc Hermann lui a demandé de jouer la musique du film. Pendant deux soirs à La Villette, la fanfare jouera des compositions de Berlioz, Arban, Gounod, Heaton, Gregson...
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19[e]. M[o] Porte-de-Pantin. Le 18, à 20 heures ; le 19, à 16 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84.

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

Festival Les Temps chauds
Ce festival, qui s'étend dans toute la région, mêle les cultures en provoquant des rencontres entre les voix d'ici et les voix d'ailleurs. On y entendra des Français (Thierry Robin, A Filetta, Erick Marchand...) croiser leurs musiques avec des Italiens (Carlo Rizzo) ou des fanfares communicatives (Taraf de Caransebes, l'Occidentale de fanfare). Clôture avec l'Ensemble oriental d'Istanbul et Jacques Higelin.
Du 18 au 26 juillet. Tél. : 04-74-55-03-70.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

L'amour nuit gravement à la santé
de Manuel Gomez Pereira (France-Espagne, 1 h 58).
Argent comptant
de Brett Ratner (Etats-Unis, 1 h 35).
La Ballade de Titus
de Vincent de Brus (France, 1 h 30).
Ça n'empêche pas les sentiments
de Jean-Pierre Jackson (France, 1 h 40).
Cold Fever
de Fridrik Thor Fridriksson (Islande, 1 h 25).
Les Dieux du surf
de Zalman King (Etats-Unis, 1 h 38).
Face (*)
d'Antonia Bird (Grande-Bretagne, 1 h 41).
Le Radeau de la Méduse
d'Iradj Azimi (France, 2 h 10).
Sous pression
de Craig R. Baxley (Etats-Unis, 1 h 25).
The Kingdom II (1[re] partie)
de Lars von Trier (Danemark, 2 h 23).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

Peau-d'âne
de Jacques Demy, avec Catherine Deneuve, Jean Marais, Jacques Perrin, Micheline Presle, Delphine Seyrig, Fernand Ledoux.
Français, 1970 (1 h 40).
Epée de Bois, 5[e].

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

La Folie d'Isabelle
de Carlo Boso, mise en scène de l'auteur, par la Compagnie du Mystère Bouffe.
Arènes de Montmartre, rue Chappe, Paris 18[e]. M[o] Abbesses. Le 18, à 20 h 30. Tél. : 01-48-40-27-71. De 10 F à 70 F.
Jean-Claude Pennetier (piano)
Schubert : *Moments musicaux D 780.* Brahms : *Sonate pour piano op. 5.*
Orangerie, parc de Sceaux, 92 Sceaux. M[o] Bourg-la Reine. Le 19, à 17 h 30. Tél. : 01-46-60-07-79. De 100 F à 140 F.
Georges Appaix, Sylvain Prunenec
Georges Appaix : *Immédiatement, là tout de suite.* Sylvain Prunenec : *Verso Vertigo, Qualunque.*
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules Guesde, 93 Saint-Denis. M[o] Saint-Denis-Basilique. Le 18, à 20 h 30 ; le 19, à 19 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.
Louis Winsberg, Linley Marthe, Karim Ziad
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1[er]. M[o] Châtelet. Le 18, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-37-71.
René Urtreger Trio
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1[er]. M[o] Châtelet. Le 18, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.
Laurent De Wilde Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1[er]. M[o] Châtelet. Le 18, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Claude Tissendier
Petit Journal Saint-Michel, 71, boulevard Saint-Michel, Paris 5[e]. M[o] Luxembourg. Le 18, à 21 h 30. Tél. : 01-43-26-28-59. De 95 F à 260 F.
Tower of Gospel
Front Page, 56, rue Saint-Denis, Paris 1[er]. M[o] Châtelet-les Halles. Le 19, à 15 h 30. Tél. : 01-40-26-26-56.
Jam Session
Péniche Makara, quai de la Gare, Paris 13[e]. M[o] Quai-de-la-Gare. Le 19, à 21 heures. Tél. : 01-44-24-09-00. 30 F.
Stereophonics, Addict
Le Plan, rue Rory-Gallagher, 91 Ris-Orangis. Le 19, à 20 heures. Tél. : 01-69-43-03-03. 110 F.
Jean-Luc Debattice
Ailleurs, 13, rue Jean-Beausire, Paris 4[e]. M[o] Bastille. Les 18 et 19, 20 h 30. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.
Le Bal des familles
avec le groupe Pananme Tropical.
Le Cabaret Sauvage, parc de La Villette, Espace Au bord du canal, Paris 19[e]. M[o] Porte-de-la-Villette. Le 19, à 17 heures. Tél. : 01-40-03-75-15. 50 F.
Culture, Buju Banton, Third World (reggae)
Elysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18[e]. M[o] Anvers. Le 19, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 163 F.
Mambomania
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11[e]. M[o] République. Le 18, à 23 heures. Tél. : 01-42-02-20-52. 100 F.
Amy Koïta, Abou Djouba
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11[e] M[o] Voltaire. Le 18, à 22 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 130 F.
Les Polyphonies corses
Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris 1[er]. M[o] Cité. Le 19, à 19 h 15. Tél. : 01-42-50-96-18. De 90 F à 150 F.
Le Grand Orchestre du bal
Le Plan, rue Rory-Gallagher, 91 Ris-Orangis. Le 18, à 22 heures. Tél. : 01-69-43-03-03. 100 F.

RÉSERVATION

Jesus Alemany Cubanismo
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10[e]. Le 28 juillet. Tél. : : 01-45-23-51-41. 130 F.

DERNIERS JOURS

20 juillet :
Delacroix, les dernières années (1850-1863)
Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower, Paris 8[e]. Tél. : : 01-44-13-17-17. 35 F et 50 F.
26 juillet :
La Gloire d'Alexandrie
Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris 8[e]. Tél. : : 01-42-65-12-73. 45 F.
27 juillet :
Max Ernst
Centre Georges-Pompidou, accès par la rue Saint-Merri, Paris 4[e]. Tél. : : 01-44-78-12-33. 30 F.
Visions capitales
Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la pyramide, Paris 1[er]. Tél. : 01-40-20-51-51. 30 F.

SAMEDI 18 JUILLET

FILMS DE LA SOIRÉE

15.45 Souvenirs perdus ■ ■ Christian-Jaque (France, 1950, N., 120 min). Cinétoile
20.36 Dracula ■ ■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1992, 130 min). TSR
23.00 Lone Star ■ ■ John Sayles (Etats-Unis, 1995, 129 min). Canal +
23.00 Pleure, ô mon pays bien-aimé ■ ■ Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1952, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
0.55 Un, deux, trois ■ ■ ■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 110 min). Cinétoile
1.45 Les hommes préfèrent les blondes ■ ■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1953, v.o., 90 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Le Mondial. Avec Alain Etchegoyen. Michel Wieviorka. L'Année économique. Avec Jean-Paul Fitoussi. LCI

MAGAZINES

19.30 Histoire parallèle. Semaine du 18 juillet 1948. Truman et Dewey, qu'est-ce qu'une primaire à l'américaine ? Invité : André Kaspi. Arte
20.00 Thalassa. Un été à la mer, Thalassa jette l'ancre à Porquerolles. TV 5
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Les femmes et le pouvoir. Invités : Irène Frain, Henry Bachau, Sabine Melchior-Bonnet, Antoine de Baecque. Histoire
20.45 Le Club. Invité : Bruno Podalydès. Ciné Cinéfil
21.35 Metropolis. Quel cirque ! Désir d'Asie, les voix de l'océan. Aix 98. Lucien Bodard. Arte
22.20 T'as pas une idée ? Invitée : Calixthe Beyala. Canal Jimmy
23.50 Paris modes. Hommage à Versace. Paris Première
0.00 Questions d'histoire. Le communisme dans le siècle - nº 1 : l'URSS. Invités : Jean-Jacques Marie, François-Xavier Coquin, Bernard Guetta. Histoire
1.00 Les Nouveaux Mondes. La Terre sous surveillance, île de la Réunion. Avalanches. Les Yanomamis en péril. Les yeux de la Terre. A la recherche du pôle nord magnétique. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Olympia, vingt-cinq ans. [1/2]. Paris Première
18.05 Pacifique, océan mythique. [2/5]. Un océan à conquérir. Odyssée
18.10 Le Petit Monde du grand corbeau. La Cinquième
18.35 Wayiru. Planète
18.45 Les Yeux dans les Bleus. Canal +
19.00 Les Cités prestigieuses d'Italie. [1/12]. Florence. Odyssée
19.05 Les Premiers Grands Burlesques américains. Paris Première
19.05 Portrait de Marilyn Monroe. Ciné Cinémas
19.30 Le Grand Rift. [2/3]. Les cendres nourricières. Odyssée
19.50 Maîtres de guerre. [7/13]. La guerre-éclair : à la conquête de la France. Planète
20.25 BZH, des Bretons, des Bretagne. [1/2]. Odyssée
20.30 Mon frère, ma sœur, vendus pour quelques lires. Canal +
20.35 Les Légendes de l'horreur. [3/4]. Dr. Jekyll et Mr. Hyde. Planète
20.45 L'Aventure humaine. La Fascination du Grand Nord. [4/4]. Tempête sur l'Alaska. Arte
21.25 Gotlib. Planète
21.30 Planète Terre. Anciennes civilisations. Les Mayas. TMC
21.55 Les Prédateurs de la nuit. Planète
21.55 Le Musée du Prado. Goya, ombres et lumières d'Espagne. Odyssée
22.45 Beau geste à Moscou. Planète
23.00 Aristote Onassis. Histoire
23.20 Nomades du Kenya. L'année des nuages sans pluie. Odyssée
23.40 Music Planet. Sidney Bechet. Arte
23.40 L'Affaire Huriez. Planète
0.00 Le Crépuscule des pères. Téva
0.00 Les Guerriers du désert. TMC
0.10 Petites histoires de moteur. [1/6]. Canal Jimmy
0.10 Les Grandes Affaires criminelles du XXe siècle. Alcatraz. RTBF 1
0.15 La Terre promise. [5/5]. Planète

SPORTS EN DIRECT

22.30 Golf. Deposit Guaranty Golf Classic. AB Sport

MUSIQUE

19.45 Gaude Mater Polonia. Festival de Lancut 90. Muzzik
20.30 Turandot. Opéra de Puccini. Mise en scène de Giuliano Montaldo. Dir. Maurizio Arena. Mezzo
21.00 Elisabeth Chojnacka. Muzzik
22.15 Carmen. Opéra de Bizet. Mise en scène de Nicolas Joël. Dir. Michel Plasson. France 3
22.35 Terence Trent d'Arby. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.40 Les Derniers Jours de Patton. Delbert Mann. Ciné Cinémas
21.00 Monsieur le président. Fred Demont. France 3
23.30 Hollywood Night. Brigade de choc. O James Quinn et Rob Cohen. TF 1
23.50 La Danse de Salomé. Jacques Ordines. Festival
0.30 Méli-mélo. Didi Danquart. Arte

SÉRIES

20.55 FX, effets spéciaux : la série. Retour vers le passé. M 6
21.20 ▶ Gun. Les femmes du président. Canal +
21.45 The Sentinel. Pour solde de tout compte. M 6
22.45 Don Quichotte. [2/5]. Arte
22.45 Players : les maîtres du jeu. Une affaire juteuse. M 6
22.45 Le Vent des moissons. TV 5
22.45 Stargate. Le marteau de Thor. TSR
23.00 American Gothic. Le topinambour. 13ème Rue
23.20 Star Trek, la nouvelle génération. L'avatar de cristal. Canal Jimmy
23.50 Buck Rogers. La légion noire. 13ème Rue
0.35 Expériences interdites. Retour dans le temps (v.o.). 13ème Rue

NOTRE CHOIX

● 18.30 Mezzo
Dawn at Dusk
On l'avait entendue l'an passé, en direct sur France-Musique, incarner superbement ce répertoire américain et plus spécifiquement new-yorkais : un bonheur de musicalité, de style parfait. On avait alors eu la certitude que Dawn Upshaw, grande fille nature venue des champs, devenue une artiste naturellement sophistiquée, était désormais capable d'étourdir dans Hugo Wolf comme dans une chanson de Rogers and Hart.
La voir à l'écran, agréablement filmée aux Proms de Londres, créer devant six mille personnes conquises un show à l'américaine, mais simple et de proximité (ces séquences merveilleuses avec Fred Hersch au piano, lorsqu'elle est juchée sur un tabouret de bar !), est un plaisir à ne manquer sous aucun prétexte. – *R. Ma.*

● 23.40 Arte
Jazz Collection
Dans les surprises-parties des années 50, en France, on dansait sur des airs de Sidney Bechet autant que sur les premiers rocks d'Elvis Presley. Du coup, le clarinettiste et saxophoniste noir américain installé dans l'Hexagone était montré du doigt par les puristes de l'époque, pour cause de succès et de néo-orléanisme parfois un peu au ras des pâquerettes, il est vrai. Cet excellent portrait, dû à Philippe Koechlin, permet de dépasser cette vision réductrice d'un musicien que certains – Steve Lacy, par exemple, homme free et moderne – considèrent comme l'un des plus grands du jazz. Un juste équilibre entre documents et témoignages, beaucoup de musique et une grande sensibilité dans la réalisation concourrent également à cette réussite. – *S. Si.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.05 Sous le soleil.
19.00 Melrose Place.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Champions du monde. Invité : Aimé Jacquet.
23.15 Hollywood Night. Brigade de choc. Téléfilm O. James Quinn et Rob Cohen.
1.15 Mode in France. Versace - Torrente.

FRANCE 2

18.40 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.45 Jeux de comédie.
19.20 En avant tôôt.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport, Météo.
20.00 Journal, Météo.
21.00 Fort Boyard.
22.55 Gad Elmaleh. Décalages.
0.25 Journal, Météo.
0.40 Les 30 Dernières Minutes.
1.10 Les Nouveaux Mondes.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Météo des plages.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Mister Fowler, brigadier chef.
20.35 Tout le sport.
20.40 Le Journal du Tour.
21.00 Monsieur le président. Téléfilm. Fred Demont.
21.50 Météo, Soir 3.
22.15 et 0.10 Saturnales. *Carmen*. Opéra de Georges Bizet. 23.55 Journal des festivals.

CANAL +

18.45 Les Yeux dans les Bleus.
20.30 Mon frère, ma sœur, vendus pour quelques lires.
21.20 ▶ Gun. Les femmes du président.
22.05 Pétanque.
23.00 Lone Star ■ ■ Film. John Sayles.

ARTE

19.00 Absolutely Fabulous. [13/18].
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 18 juillet 1948 : Truman et Dewey, qu'est-ce qu'une primaire à l'américaine ?
20.20 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. La Fascination du Grand Nord. [4/4]. Tempête sur l'Alaska.
21.35 Metropolis.
22.45 Don Quichotte. [2/5].
23.40 Music Planet. Sidney Bechet.
0.30 Méli-mélo. Téléfilm. Didi Danquart.

M 6

18.00 Le Saint.
19.50 Voile.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Les Piégeurs.
20.35 La Météo des plages.
20.40 Ciné 6.
20.55 La Trilogie du samedi. FX, effets spéciaux : la série. Retour vers le passé. 21.45 The Sentinel. Pour solde de tout compte. 22.45 Players. Une affaire juteuse.
23.35 Rendez-vous 98, la nuit électronique.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Nouveau répertoire dramatique. Plus vite, plus haut, plus fort : une pièce de sport, d'Elfriede Jelinek.
22.35 Opus. Germaine Montero.
0.05 Le Gai Savoir. François Joyaux, spécialiste de l'Asie.

FRANCE-MUSIQUE

19.01 Concert. Festival de l'Académie de Verbier. Par les Solistes de Moscou, dir. Yuri Bashmet, alto, Vahtang Kahidze, piano : œuvres de Chostakovitch, Bach, Tchaïkovski, Kakhidze.
22.00 Messa di requiem, de Verdi. Chorégies d'Orange.
23.00 Soleil de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Le Pianiste Yefim Bronfman. œuvres de Brahms, Prokofiev, Tchaïkovski, Stravinsky.
22.30 Da Capo. Karel Ancerl.

DIMANCHE 19 JUILLET

FILMS DU JOUR

18.00 La Rivière sans retour ■ ■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1954, 90 min). Ciné Cinémas
19.30 Pas de problème ! ■ ■ Georges Lautner (France, 1975, 100 min). Cinétoile
20.45 ▶ Anastasia ■ ■ Anatole Litvak (Etats-Unis, 1956, v.o., 105 min). Arte
21.10 Théorème ■ ■ ■ Pier Paolo Pasolini (Italie, 1968, v.o., 100 min). Cinétoile
22.10 Bob Roberts ■ ■ Tim Robbins (Etats-Unis, 1992, 100 min). Cinéstar 1
22.20 Le Parrain ■ ■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1972, 175 min). RTL 9
22.30 Harem ■ ■ Arthur Joffé (France, 1985, 120 min). Téva
22.40 Sid et Nancy ■ ■ Alex Cox (Grande-Bretagne, 1986, 115 min). Cinéstar 2
22.50 L'Or et l'Amour ■ ■ Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1956, v.o., 95 min). Cinétoile
23.50 Désirs humains ■ ■ Fritz Lang (Etats-Unis, 1954, N., v.o., 95 min). France 3
23.50 Birdy ■ ■ Alan Parker (Etats-Unis, 1984, v.o., 120 min). Cinéstar 1
0.05 La Porte du paradis ■ ■ ■ Michael Cimino (Etats-Unis, 1980, v.o., version réalisateur, 210 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Le Mondial. Avec Alain Etchegoyen. Michel Wieviorka. L'Année économique. Avec Jean-Paul Fitoussi. LCI

MAGAZINES

13.30 Les Quatre Dromadaires. Orang-outang. France 3
14.30 Les Dossiers de l'Histoire. Capitales en guerre : Londres l'irréductible. Histoire
18.00 Paris modes. Hommage à Versace. Paris Première
18.55 52 sur la Une. Routières au long cours. TF 1
19.00 Le Gai Savoir. Napoléon : le débat. Invités : Max Gallo ; Patrick Rambaud ; le prince Charles Napoléon, représentant de la famille impériale ; Roger Caratini. Paris Première
19.10 Le Club. Invité : Bruno Podalydès. Ciné Cinéfil
19.30 Questions d'histoire. Le communisme dans le siècle : l'URSS. Invités : Jean-Jacques Marie ; François-Xavier Coquin ; Bernard Guetta. Histoire
20.00 Les Défilés haute couture. Automne-Hiver 98/99 : Gianni Versace. Paris Première
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Une petite pierre. Histoire
20.50 Capital spécial été. Les coulisses du sport. Tous pour Virenque. Médaillés d'or. Droits sportifs. Savoie : l'effet JO. Invité : Jean-Claude Killy. M 6
23.00 Envoyé spécial, les années 90. Ethiopie, vallée des désastres. Côte-d'Ivoire carton jaune. Histoire

DOCUMENTAIRES

17.45 Gotlib. Planète
18.10 Les Prédateurs de la nuit. Planète
18.10 Le Grand Rift. [3/3]. Un continent qui se brise. Odyssée
18.30 Aristote Onassis. Histoire
18.30 Les Iconoclastes. Matthew Bourne. Nigel Kennedy. Mezzo
19.00 La Piste de glace du haut Cachemire. Odyssée
19.05 Beau geste à Moscou. Planète
19.25 Maestro. Rostropovitch et ses amis. Rencontres à Evian. Arte
19.50 Les Grands Créateurs. Printemps-été 98. Odyssée
20.00 L'Affaire Huriez. Planète
20.20 Nicolas et Alexandra, le meurtre des tsars. Odyssée
20.30 Virtuoses. Bryn Terfel. Mezzo
20.30 Spermatozoïdes en danger. Téva
20.35 La Terre promise. [5/5]. Chicago, la dernière étape. Planète
21.10 BZH, des Bretons, des Bretagne. [2/2]. Odyssée
21.25 Underground USA. [13/14]. La reine Dixie. Génération New Age. Planète
21.45 Les Grands Explorateurs. [5/10]. Mary Kingsley. Histoire
22.00 La Roumanie, ma mère et moi. Planète
22.00 Canaries, continent atlantique. [3/5]. Mer intérieure. Odyssée
22.25 Le Rêve africain. [4/5]. L'entraîneur blanc. RTBF 1
22.25 Des vies sauvées. Odyssée
22.30 Soirée thématique. Le retour du tsar, Les Romanov. Arte
22.30 Les Hommes de la baleine. Planète
22.30 Variations : L'Afrique Noire. Manu Dibango : silences. Tambour-major : Doudou N'Diaye Rose. Mezzo
23.25 Man No Run. Planète
23.25 Le Musée du Prado. [2/5]. Velasquez, rêves d'un peintre de cour. Odyssée
0.10 Pacifique, océan mythique. [3/5]. Des mers australes aux glaces du Sud. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

15.00 Cyclisme. Tour de France. 5e étape : Brive-la-Gaillarde - Montauban (190,5 km). France 2 - RTBF 1 - TSR - Eurosport
17.30 Goodwill Games. Cérémonie d'ouverture. A New York. AB Sport
17.45 Goodwill Games. Basket-ball : Australie - Argentine. AB Sport
20.00 Formule Indy. Championnat 1998 de CART. Grand Prix de Toronto (Canada). Eurosport
20.00 Goodwill Games. Basket-ball : Etats-Unis - Porto Rico. AB Sport
22.30 Golf. Deposit Guaranty Golf Classic. AB Sport
23.30 Goodwill Games. Athlétisme. AB Sport

MUSIQUE

17.00 Concert de pibroch' à Lorient 1994. Muzzik
17.10 Opéra : La Finlande lyrique. Trois basses finlandaises conquièrent le monde. Mezzo
18.00 The Irish Night. Montreux 1994. Muzzik
19.00 Alan Stivell au Casino de Paris 1992. Muzzik
20.00 Les Francofolies 1998. Johnny Clegg ; Ray Lema ; Bernard Lavilliers ; Jean-Louis Dauine. TV 5
21.00 Cherish the Ladies. Hirio. Solistes de Uillean Pipe. Lorient 1994. Muzzik
21.20 Virtuoses : Bryn Terfel. Mezzo
21.30 Les Francofolies de Montréal. TV 5
22.45 Francofolies de Spa. TV 5
0.00 Klimax. Jazz à Vienne 95. Paris Première

TÉLÉFILMS

18.50 Charlotte, dite Charlie. Caroline Huppert. Festival
20.30 Vacances bourgeoises. Jean-Claude Brialy. Festival
20.45 Le Trajet de la foudre. Jacques Bourton. RTBF 1
20.55 Les Faux Frères. Miguel Courtois. Téva
23.50 Les Yeux en bandoulière. Pierrick Guinard. Festival

SÉRIES

18.05 Le Fugitif. Le proscrit. La Cinquième
18.25 Ufo, alerte dans l'espace. The Man Who Came Back. Série Club
18.50 Demain à la une. Match fatal. M 6
19.15 Highlander. Témoin à charge. Série Club
19.20 Earth 2. L'étranger. 13ème Rue
19.35 Mike Hammer. Chauds les diamants. TMC
20.25 Monstres et merveilles. La mort emprisonnée. Canal J
20.45 Les Incorruptibles. Guerre des gangs à Saint-Louis. Série Club
21.00 Les Nouveaux Exploits d'Arsène Lupin. Requins à La Havane. France 3
21.00 Seinfeld. Jimmy (v.o.). Canal Jimmy
21.30 Dream On. Finale (v.o.). Canal Jimmy
21.55 Alfred Hitchcock présente. La bête. 13ème Rue
22.00 Presque parfaite. Ami ou amant ? (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Friends. Celui qui avait la chaîne porno (v.o.). Canal Jimmy
22.40 Expériences interdites. Retour dans le temps (v.o.). 13ème Rue
22.55 New York Police Blues. A coup de marteau (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Millennium. Δ Le juge. France 2
23.10 New York Undercover. La croisade anti-tabac. 13ème Rue
23.40 Spin City. The Lady or the Tiger (v.o.). Canal Jimmy
0.00 American Gothic. Le topinambour. 13ème Rue

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.30 Mezzo
Virtuoses

Le barde et ses diplômes

BRYN TERFEL, au milieu des moutons de la ferme galloise de son père, a décidément l'air de tout sauf d'un chanteur raffiné, amateur de Lieder, familier d'un travail scénique avec Patrice Chéreau... Adolescent, il chantait dans un style traditionnel, accompagné par une harpe locale. Un type de pratique musicale qui devait lui inculquer *« l'esprit des mots, la manière dont ceux-ci viennent se confronter à la musique »*. Excellente manière de découvrir la mystérieuse alchimie entre les mots et leur incarnation en courbes musicales... Le plaisant documentaire de Nigel Wattis montre Terfel, jeune homme encore mince et glabre, chantant d'une voix claire et naturelle ce répertoire à la télévision locale.

Puis le chanteur décide d'aller plus loin. Le timbre clair se corse ; l'une des voix de baryton-basse les plus solides, sonores et moelleuses du moment se met en place, à la Guidhall School of Music de Londres, où Terfel, qui n'a jamais mis les pieds de sa vie dans le métro, débarque un beau matin. On le voit revenir sur les lieux de sa formation et reprendre langue avec son professeur, un très sérieux monsieur qui lui indique comment donner du grain au timbre sans durcir la voix. Là, il travaille des mélodies anglaises, peu d'opéra, peu d'oratorio. Mais la scène le taraude et il s'y met. C'est aujourd'hui le mozartien solide que l'on sait, accoutumé à Leporello (question de physique, bien entendu), mais capable, avec Solti, de faire éclore un Don Giovanni sanguin, charnel, loin d'un don juan élégamment pervers.

Il a l'air sympathique, d'une intelligence saine, sans apprêt, sans prétention. Il sait qu'il est une vedette. On lui fait chanter et enregistrer (et présenter en opération marketing Deutsche Grammophon, à New York) un album Rogers & Hammerstein. En travaillant ces merveilleux *songs*, il demande, ingénument : *« Est-ce que je peux chanter avec du rubato ou dois-je être strict ? »* Décidément Bryn Terfel a toujours envie d'apprendre et ne se prend pas pour lui-même. A la bonne heure...

Renaud Machart

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.25 Le Rebelle.
14.15 Enquêtes à Palm Springs.
15.05 Rick Hunter, inspecteur choc.
16.00 Pacific Blue.
16.50 Disney Parade.
18.00 Vidéo gag.
18.30 30 millions d'amis.
18.55 52 sur la Une.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Le Solitaire. Film O. Jacques Deray.
22.35 Ciné dimanche.
22.45 Les Charlots contre Dracula. Film. Jean-Pierre Desagnat.
0.20 TF 1 nuit, Météo.
0.35 Ballet de Claude Brumachon. Les avalanches.

FRANCE 2

13.25 En attendant le Tour.
15.00 Cyclisme. Tour de France.
17.30 Vélo club.
18.45 L'Esprit d'un jardin.
18.47 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Stade 2.
19.55 Météo.
20.00 et 0.35 Journal, Météo.
21.00 Le Cadeau ■ Film. Michel Lang.
22.50 Séries illimitées. 23.00 Millennium. Δ. Le juge. 23.50 Nikita. Le choix. 0.50 Cobra. Mort au bout de la ligne.
1.30 Téléconcept. Eléphant.

FRANCE 3

13.00 Enguerrand le guerroyeur.
13.24 Keno.
13.30 Les Quatre Dromadaires.
14.30 et 16.25 Les Quatre Filles du Docteur March. Téléfilm. David Lowell Rich [1 et 2/2].
16.10 Tiercé.
18.00 Corky, un adolescent pas comme les autres.
18.50 Météo des plages.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Benny Hill.
20.35 Le Journal du Tour.
21.00 Les Nouveaux Exploits d'Arsène Lupin. Requins à La Havane.
22.30 Spéciale foot. Les plus beaux buts du Mondial 98.
23.35 Météo, Soir 3.
23.50 Cinéma de minuit. Cycle Remakes.
23.51 Désirs humains ■ ■ Film. Fritz Lang (v.o.).

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.50
13.30 ▶ South Park.
13.50 Dans la nature avec Stéphane Peyron.
14.50 Une part de bonheur. Téléfilm. Sarah Hellings.
16.30 Les Repentis.
17.15 Invasion planète Terre. [1/22].
18.00 Cœur de dragon. Film. O Rob Cohen.
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.35 et 22.15 Flash infos.
19.45 Ça cartoon.
20.30 Le Jour et la Nuit. Film. Bernard-Henry Lévy.
22.20 Golf.
23.55 Nirvana. Film. Gabriele Salvatore (v.o.).
1.44 Pin-up.
1.45 J'accuse (version optimiste) ■ Film. Abel Gance.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Les Lumières du music-hall.
14.00 Kenya, le grand safari.
15.00 Histoires de stars.
16.00 Les Yeux de la découverte.
16.30 Nunavik.
17.35 Secrets des rois. [4/13].
18.00 Aires de fête.
18.05 Le Fugitif. Le proscrit.
19.00 Ayez donc des gosses.
19.25 Maestro. Rostropovitch et ses amis : Rencontres à Evian.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Le retour du tsar, Les Romanov. 20.45 ▶ Anastasia ■ ■ Film. Anatole Litvak (v.o.). 22.30 Le Mystère du dernier tsar. 23.50 Le Dernier Voyage des Romanov. 0.15 Vladimir, grand-duc de Russie.
1.15 Metropolis.

M 6

13.25 Le Grand Tremblement de terre de Los Angeles. Téléfilm. Larry Elikann [1 et 2/2].
16.45 Les Piégeurs.
17.05 Mortelle amnésie. Téléfilm. Gabriel Pelletier.
18.50 Demain à la une. Match fatal.
19.50 Voile.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 E = M 6. Le meilleur.
20.30 La Météo des plages.
20.35 et 0.45 Sport 6.
20.50 Capital spécial été. Les coulisses du sport.
22.45 Météo.
22.50 Culture pub.
23.10 Le Livre des désirs. Téléfilm □. Servais Mont.
1.00 Motocyclisme.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Culture physique.
19.00 Dimanche musique.
20.30 Laisser-passer. En direct d'Avignon.
21.30 Cabaret lyrique. En direct d'Avignon. *Brecht et la musique*.
22.35 Le Jazz au temps de Brecht. Concert. Morena Fattorini, chant.
0.05 Radio archives. Jean Paulhan et le langage.

FRANCE-MUSIQUE

19.00 L'Oreille du monde.
19.37 Concert. Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Par les Solistes de l'Orchestre de chambre Mahler, dir. Daniel Harding : *Métamorphoses*, de R. Strauss ; *Les Boréades (extraits)*, de Rameau ; *Symphonie nº 3*, de Schubert.
22.00 Orfeo. Opéra de Monteverdi. Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Par le Collegium Vocale et le Concerto Vocale, dir. René Jacobs, Simon Keenlyside ou Carlo Vincenzo Allemano (Orfeo), Anne Cambier (Ninfa), Graciela Oddone (Messagina), Paul Gérimon (Caronte), Tomas Tomasson (Plutone), Juanita Lascarro (Euridice / La Musica).
0.05 Akousma.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *Hänsel et Gretel*. Conte lyrique, de Humperdinck. Par les Petits Chanteurs de Vienne et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Solti, Fassbaender (Hänsel), Popp (Gretel), Schlemm (La Sorcière), Berry (Le père), Hamari (La Mère), Burrowes (Le Marchand de sable), Gruberova (Le Petit homme de rosée).
21.50 Opéra et féerie.

Les amis du chanteur Lounès Matoub lui rendent hommage au Zénith à Paris

Sa sœur Malika reprend le combat de l'artiste kabyle en faveur d'une Algérie laïque

UN CONCERT est organisé, samedi 18 juillet, au Zénith à Paris en hommage à Lounès Matoub, le chanteur kabyle assassiné le 25 juin sur une route de Kabylie. Idir, Aït Menguellet, Malika Domrane se produiront sur scène. Saïd Sadi, le dirigeant du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), et des intellectuels français – Bernard-Henry Lévy, André Glucksmann, Jean Daniel, Brice Lalonde – seront également présents, selon les organisateurs, à cet *« hommage au poète assassiné »*.

Lounès Matoub disparu, sa soeur Malika a décidé de *« reprendre le flambeau »*. *« Ma vie ne m'appartient plus »*, dit-elle d'une voix déterminée, sans émotion. La jeune femme est décidée à poursuivre le combat pour l'Algérie dont elle rêve : *« Une Algérie laïque, pluraliste ; une Algérie qui fera une place à l'arabe dialectal et au tamazight* [la langue berbère] *». « Je suis fière d'être algérienne et fière aussi de ma spécificité berbère. Notre pays, pour ne pas se disloquer, doit s'inspirer du modèle des Etats-Unis »*, affirme-t-elle en tirant sur une énième cigarette.

De son frère, ce *« troubadour »* qu'elle a hébergé plusieurs années dans la capitale française où *« il s'ennuyait »*, Malika Matoub parle parfois au passé, parfois au présent. *« Lounès dérange. Ce sont les islamistes qui l'ont assassiné mais les commanditaires du crime sont au pouvoir. La mort de Lounès arrange les deux camps. » « Pourvu qu'il n'ait pas souffert »*, dit-elle encore.

Arrivé en Algérie quelques jours à peine avant son assassinat, le chanteur kabyle avait prévu de n'y rester que quelques jours, le temps de préparer la sortie de son nouveau disque et d'obtenir pour sa nouvelle épouse, une jeune Kabyle, un visa pour la France qu'elle ne connaissait pas. Trois jours avant la mort de Lounès, Malika avait parlé avec lui au téléphone. Non, il ne semblait pas particulièrement inquiet. Pourtant, le matin du drame, avant de quitter le village pour aller à Tizi-Ouzou, la « capitale » de la Kabylie, Lounès Matoub avait confié à un jeune les clés de sa maison avec ces mots : *« S'il m'arrive quelque chose, ouvre les portes de la maison pour qu'ils* [les islamistes] *ne cassent rien. »*

Impossible de dire qui, des islamistes ou des dirigeants algériens, Malika Matoub vomit le plus. *« Il y a des bons islamistes mais n'y a pas d'islamistes modérés*, affirme-t-elle. *Ils sont tous pareils. Ils veulent un état théocratique. On ne doit pas négocier avec eux. Ils défendent un projet de société inconciliable avec le nôtre. Il faut les éradiquer. »* Quant au pouvoir, coupable d'avoir intégré des islamistes *« pour consolider le système* [...], *il doit partir. »*

Même dotée d'institutions démocratiques, ajoute-t-elle, l'Algérie reste *« une dictature »*. La jeune femme ne vote d'ailleurs jamais aux élections qu'elle qualifie de *« mascarade »*. C'est là son seul point de divergence avec Saïd Sadi, *« le frère de Lounès, l'ami de notre famille »*, le dirigeant du RCD candidat à l'élection présidentielle. En revanche, comme lui, elle approuve la création de « milices » – *« de patriotes »*, rectifie-t-elle – pour épauler l'armée. *« C'est grâce aux patriotes qu'il n'y a pas eu d'incidents aux obsèques de Lounès »*, assure-t-elle.

De n'avoir reçu aucun message de condoléances des autorités algériennes après l'assassinat de son frère n'a pas davantage choqué Malika que de voir la nouvelle du meurtre reléguée à la fin du journal télévisé. *« S'ils m'avaient fait parvenir un message, ça n'aurait pas été sincère »*, dit-elle. Interdite d'Algérie, Malika, ancienne étudiante en droit, a refait sa vie à Paris. Elle a appelé son bébé « Assirem » (Espoir). Cet espoir qui la fait vivre aujourd'hui.

Jean-Pierre Tuquoi

★ Le Front des forces socialistes-immigration organise, dimanche 19 juillet, à 15 heures, un rassemblement devant l'ambassade d'Algérie à Paris pour *« la paix et la réconciliation nationale »*.

Roger Quilliot : « Notre choix de la mort est un acte de liberté »

L'ANCIEN ministre et ancien sénateur socialiste, Roger Quilliot, a mis fin à ses jours, à l'âge de soixante-treize ans, vendredi 17 juillet, dans sa maison du quartier de Montjuzet, sur les hauteurs de Clermont-Ferrand, la ville dont il a été le maire de 1973 à 1997. Son épouse, Claire, qui a tenté de l'accompagner dans la mort, a été hospitalisée au service de réanimation du centre hospitalier de Clermont-Ferrand, mais ses jours ne semblent pas en danger. Selon plusieurs sources, le couple aurait absorbé des barbituriques. De très nombreux responsables de gauche, en particulier socialistes, ont rendu hommage à l'ancien ministre du logement. Le premier ministre a salué cet « homme lucide, courageux, travailleur ». *Lionel Jospin devrait assister, lundi 20 juillet, aux obsèques de Roger Quilliot, en compagnie, notamment, du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, et du premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande.*


VERBATIM

Roger Quilliot et son épouse ont adressé à La Montagne *une lettre testament, cosignée « Roger et Claire Quilliot », que le quotidien de Clermont-Ferrand a publiée dans son édition de samedi 18 juillet. En voici les principaux extraits :*

L'opinion publique voit généralement dans le suicide un acte de désespoir, une faiblesse pitoyable et (ou) condamnable. (...) Elle a raison dans la plupart des cas, surtout quand il s'agit de jeunes. Nous comprendra-t-on si je dis que notre choix commun de la mort volontaire à deux est un acte à la fois de liberté et d'amour de la vie dans sa plénitude ? Que du moins personne ne se sente coupable.

« Je voudrais qu'à cet âge
On sortît de la vie ainsi que d'un banquet,
remerciant son hôte, et qu'on fît son paquet »,

disait La Fontaine, qui ne sut pas se conformer à *cette sagesse et mourut fort mal. Il est vrai que* pour ce catholique, même léger, une mort stoïcienne était impensable, et, dans l'au-delà, l'enfer attendait encore les pécheurs. Nous ne croyons pas à l'au-delà. Pour nous, agnostiques, tout se passe sur Terre et revient à la terre : l'idée d'un sommeil définitif n'inspire pas d'inquiétude.

« Remerciant son hôte... » La vie, notre hôte, oui, nous la remercions. Dans une époque ravagée par des séismes et des horreurs multiformes, nous avons fait partie des millions de privilégiés *qui n'ont pas été broyés par le malheur* ; nous n'avons jamais, non plus, été portés à la morosité. Pour notre compte personnel, nous avons connu de grandes joies et de grands chagrins ; avec les unes et les autres, nos vies auront été pleines. Nous avons eu de la chance de nous rencontrer ; nous avons exercé le métier d'enseignant, un des plus beaux du monde ; nous avons connu aussi les richesses et les déceptions de l'écriture. Je me suis donné seul à la vie publique (mais Claire restait dans l'ombre), au service de la paix, de la liberté, de la justice sociale. Un quart de siècle pour Clermont ; quarante ans de combat pour l'Europe qui se fait ; un demi-siècle de militantisme socialiste ; tout cela répondait aux rêves de notre jeunesse et, somme toute, nous avons été heureux.

« ...Et qu'on fît son paquet » : hé ! il le faut bien. J'aurais cru devoir le faire beaucoup plus tôt, avec le corps dont j'ai dû m'accommoder ; la médecine a fait des prouesses. Pourtant, avec l'âge, la dégradation s'accélère ; les séjours à l'hô*pital se multiplient : non seulement nous ne* pourrions plus servir ni nos proches ni la société, mais nous risquerions de les encombrer toujours plus. (...) Puisque de toute façon la mort gagne, tant vaut-il l'affronter ensemble et debout, vivants, puisqu'il faut l'être pour affronter la nuit.

Nous partons en paix, au moment où une gauche modeste et généreuse l'emporte à Clermont-Ferrand, dans le Puy-de-Dôme et en France. Qu'on se le dise, pourtant : il faut toujours peser dans la balance pour rééquilibrer l'injustice. *L'ordre est sans cesse remis en cause par* le mouvement de la vie ; la peste est toujours menaçante ; le monstre du racisme et de l'intolérance rase toujours les murs sous les couleurs du Front national et des éternels Vichyssois. Rien n'est jamais acquis à l'homme, mais au total, en lui, il y a plus à admirer qu'à blâmer.

A la main, Roger Quilliot a ajouté : Voilà, nous avons fait notre temps.

Lire aussi page 11

Le père allemand des enfants réclamés par leur mère réapparaît

ARMIN TIEMANN, le père allemand de deux enfants réclamés par leur mère française, a regagné vendredi 17 juillet son domicile de Diepholz (nord de l'Allemagne), accompagné de Caroline, âgée de trois ans, et de Matthias, sept ans. Jeudi 16 juillet, la Cour constitutionnelle allemande avait suspendu l'exécution d'une décision prise le 15 juillet, par la cour d'appel de Celle (Basse-Saxe), qui ordonnait à ce fonctionnaire *municipal âgé de cinquante-six ans de restituer sans délai les en*fants à leur mère, Cosette Lancelin, trente-quatre ans (*Le Monde* du 18 juillet).

Rassuré par la décision de la Cour suprême allemande, Armin Tiemann est rentré chez lui. Il a expliqué son départ comme un geste *« d'autodéfense »*. La Cour allemande devrait décider le 3 août si les enfants peuvent rester ou non auprès de leur père. De son côté, la mère est en possession d'un arrêt français qui lui accorde la garde des enfants.

DÉPÊCHES

■ **PROFANATION : une cinquantaine de tombes** du cimetière juif d'Orange ont été profanées, des stèles ont été renversées et des pierres tombales brisées. Selon la police judiciaire, cette profanation aurait été commise entre le 13 et le 15 juillet. Dans un communiqué, la municipalité Front national d'Orange estime *« vraisemblable que les espoirs que pourraient entretenir certains politiciens d'un Carpentras-bis seraient déçus »*. La mairie ajoute : *« L'enquête en cours fait un rapprochement entre la dévastation du cimetière juif et une série de déprédations du restaurant La Guinguette* (...). *La municipalité condamne ces actes comme elle avait condamné les précédents, et espère, dans le cas où l'enquête aboutirait, en la plus grande sévérité de la part de la justice. » – (Corresp.)*

■ **ACCIDENT : le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire**, vendredi 17 juillet, à l'encontre de la conductrice d'une « voiture folle », qui avait foncé sur la foule rassemblée sur les Champs-Elysées, lundi 13 juillet vers 3 heures. Cette institutrice âgée de quarante-quatre ans est poursuivie pour *« homicide et blessures involontaires par manquement délibéré à une obligation de sécurité »*.

■ ***ETHIOPIE : des centaines de jeunes de la région Afar (Nord-Est)*** ont rejoint jeudi 16 et vendredi 17 juillet les camps d'entraînement militaire situés dans la région, a indiqué samedi la radio éthiopienne. – *(AFP.)*

Tirage du Monde daté samedi 18 juillet 1998 : 534 447 exemplaires 1 -

Deux affaires de pédophilie découvertes aux Pays-Bas et en Belgique

De graves négligences de la part des enquêteurs ont été révélées par la presse

LA HAYE
de notre correspondant

Il s'appelle Manuel, il est berlinois et il était âgé de douze ans au moment de sa disparition, en 1993. Les photographies ou le nom de cet enfant forment un lien entre deux affaires graves de pédophilie sur lesquelles enquêtent plusieurs polices européennes.

La première affaire a été révélée par la télévision publique néerlandaise : plusieurs milliers de photographies pornographiques ont été retrouvées dans un logement de Zandvoort, près d'Amsterdam. Parmi les « acteurs » mis en scène, on distingue de très jeunes enfants. Leur âge ? *« Douze à quinze mois »*, affirme la presse. Hans Vos, porte-parole de l'équipe de quinze enquêteurs chargée du dossier, reconnaît seulement que certains *« sont des bébés»*.

Les images étaient stockées sur des dizaines de disquettes informatiques permettant leur diffusion sur Internet, peut-être dans des « chatboxes », des boîtes de conversations où l'on peut s'échanger contacts et documents. Le quotidien *NRC Handelsblad* affirmait, vendredi 17 juillet, *dans la soirée, que le propriétaire* du logement, Gerry Ulrich, possédait au moins l'un de ces sites sur Internet, répondant au nom d'Apollo. Celui-ci est fermé depuis quelque temps, mais le nom d'Ulrich serait apparu sur d'autres sites connus des pédophiles. Selon la police, il aurait appartenu à une bande active *« dans tous les secteurs du métier, de la production à la distribution de matériel pédophile »*, avec des ramifications dans plusieurs pays. Gerry Ulrich ne pourra pas être interrogé : il a été assassiné en Italie. Son meurtrier, un jeune Belge, serait emprisonné à Pise, mais Hans Vos admet que les polices néerlandaise et italienne *« n'ont pas encore pris contact»*.

« ACTES SEXUELS TRÈS GRAVES »

La genèse de l'affaire remonte au 22 juin lorsque les policiers sont informés de l'assassinat d'Ulrich, connu de la justice néerlandaise. *Sa famille affirme alors* qu'il était impliqué dans des activités pornographiques et demande aux enquêteurs de récupérer le matériel informatique de son appartement. Le 27, la police est appelée pour une tentative de cambriolage dans le domicile. Elle y surprend deux femmes, *« dont une proche »* d'Ulrich. Le 28, celle-ci reconnaît pour la première fois qu'elle était venue y récupérer du « matériel » de pédophilie.

Le lendemain, les enquêteurs *ouvrent les ordinateurs* et constatent qu'ils recèlent des clichés de mineurs *« impliqués dans des actes sexuels très graves »*. Pourquoi la police n'a-t-elle pas inspecté le matériel avant ? *« La pornographie n'est pas illégale aux Pays-Bas, au contraire de la pédophilie. Nous n'avions jusqu'à ce jour aucune raison légale de le faire »*, affirme le policier.

Parallèlement, une association belge de lutte contre la pédophilie, Morkhoven, est remontée jusqu'à Ulrich, peut-être, selon certaines indiscrétions, parce que ce dernier l'aurait contactée. Morkhoven enquêtait sur le cas de Manuel. Ce jeune garçon apparaît aussi sur des photographies saisies par la gendarmerie d'Alost, au centre de la Belgique. L'affaire concerne au moins trois cent quarante clichés, dont plusieurs à caractère pédophile, *représentant* des adolescents européens, et stockés sur des supports vidéos et *super 8*.

Selon le chef du service de la brigade de surveillance et de recherche d'Alost, Marcel van Lacke, *« au moins cinq personnes »* sont suspectées d'avoir participé à ce trafic qui pourrait s'étendre à l'Allemagne, au Portugal et aux Pays-Bas.

C'est dans ce dernier pays que le cas du jeune Manuel avait fait l'objet d'une enquête réalisée pour *Netwerk*, une émission d'information de la télévision. *Preuves à l'appui*, les *journalistes* avaient démontré que la police de Rotterdam avait multiplié les fautes graves alors que le jeune Manuel avait été formellement identifié en compagnie de Lothar G., patron allemand d'un bureau d'« escort boys ». Le reportage révélait qu'il avait fallu pas moins de six alertes ou demandes expresses *envoyées* par leurs homologues d'outre-Rhin pour que la police rotterdamoise crée une équipe d'enquêteurs. En outre, le proxénète allemand avait été averti par un policier qu'une perquisition était en préparation, ainsi que le révélait la transcription d'une écoute téléphonique.

Au moins aussi grave : plusieurs enquêteurs affirmaient avoir vu Manuel *en compagnie de* Lothar G., le 19 septembre 1994 au soir. Par manque de préparation, et parce qu'ils n'arrivaient pas à joindre leur supérieur hiérarchique, les policiers n'étaient pas intervenus.

Plus grave encore, la police affirmait avoir détruit *« par erreur, en manipulant un ordinateur »*, le dossier de l'enquête. Faux, ont répondu les journalistes qui en ont retrouvé un double. Embarrassée, la ministre de la justice, Winnie Sorgdrager, avait ouvert une enquête.

Le 20 septembre 1994, Lothar G. a pris la *route vers Dusseldorf*, accompagné de trois jeunes polonais et d'un quatrième garçon. Manuel n'a jamais été retrouvé. L'enquête de la justice sur les dysfonctionnements de la police de Rotterdam n'a toujours pas abouti.

Alain Franco

